

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Rapport du FMI N° 15/151

MALI

June 2015

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION À DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le contexte de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demande de dérogation à des critères de réalisation et demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un communiqué de presse.
- Le rapport des services du FMI préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition, suite à des entretiens avec les autorités maliennes sur l'évolution et les politiques économiques qui sous-tendent l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit, qui se sont achevés le 24 avril 2015. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 27 mai 2015.
- Une annexe d'information préparée par le FMI.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

- Lettre d'intention* envoyée au FMI par les autorités du Mali
- Supplément au Mémorandum de politiques économique et financière des autorités du Mali*
- Protocole d'accord technique*

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201 Courriel : <u>publications@imf.org</u> Web: <u>http://www.imf.org</u> Prix unitaire : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international Washington, D.C.

^{*} Également inclus dans le Rapport des services du FMI

Communiqué de presse n° 15/271 POUR DIFFUSION IMMÉDIATE Le 11 Juin 2015 Fonds monétaire international Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord au titre de la FEC en faveur du Mali et approuve un décaissement 5,6 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue des résultats enregistrés par le Mali dans le cadre d'un programme économique appuyé par un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La décision du Conseil d'administration, adoptée sans convocation de réunion¹, ouvre la voie au décaissement d'un montant de 4 millions de DTS (environ 5,6 millions de dollars), ce qui porte le montant total des décaissements au titre de l'accord FEC à 18 millions de DTS (environ 25,3 millions de dollars).

Dans un environnement sécuritaire encore fragile, la reprise économique gagne en vigueur. En 2014, l'activité a été impulsée par un retour à la normale de la production céréalière et par une solide croissance du secteur manufacturier. Les perspectives à moyen terme se présentent sous un jour favorable grâce au regain de confiance des entreprises suite au retour des bailleurs de fonds, et à l'amélioration de la gouvernance. Cependant, les aléas climatiques, des revers dans la réconciliation nationale ou une inversion soudaine du récent repli des cours du pétrole pourraient compromettre la reprise.

Les résultats enregistrés à fin décembre 2014 dans le cadre du programme étaient contrastés, encore qu'ils se soient améliorés au premier trimestre 2015. Malgré la mise en œuvre de mesures destinées à renforcer la gestion des finances publiques durant le dernier trimestre 2014, les critères de réalisation relatifs aux recettes fiscales brutes et au financement de l'État par le secteur bancaire et les marchés financiers n'ont pas été tenus en raison de faiblesses administratives des douanes et d'un conflit avec les importateurs. Les mesures adoptées par les autorités pour accroître la fiscalité des produits pétroliers et assurer une meilleure gestion au sein de l'administration fiscalo-douanière ont permis de remettre les recettes fiscales sur la bonne voie à fin mars 2015.

¹ Le Conseil d'administration prend des décisions sans réunion lorsqu'il est convenu qu'une proposition peut être examinée sans programmer de débats formels.

Le projet de loi de finances rectificative de 2015 constitue une solution temporaire à des problèmes urgents sur le plan des dépenses, y compris la hausse des dépenses militaires et les paiements reportés d'exercices précédents. En ce qui concerne les recettes, le projet vise une augmentation des recettes fiscales de 1,8 % du PIB, grâce à un relèvement des taxes sur certains produits (pétrole, télécommunications, transactions financières, alcool et tabac) et à des réformes dans l'administration fiscalo-douanière visant à élargir l'assiette de l'impôt. Quant aux dépenses, leur composition traduit les priorités des stratégies d'accélération de la croissance et de lutte contre la pauvreté, y compris le rétablissement de la paix et de la sécurité, ainsi que le règlement des arriérés.

Il est nécessaire d'exécuter résolument les réformes pour renforcer davantage la gestion des finances publiques et d'accélérer les réformes de la politique et de l'administration fiscales pour rehausser le rendement de l'impôt. Une simplification des procédures administratives fiscales et douanières contribuera à améliorer le climat des affaires global. Il faudrait maintenant utiliser les résultats prometteurs obtenus grâce au renforcement de la coopération et du partage de l'information entre les administrations de l'impôt, des douanes et des marchés publics afin d'améliorer les contrôles fiscaux. Une maîtrise plus rigoureuse des dépenses, appuyée par une amélioration de la gestion de la trésorerie, contribuera à éviter une accumulation d'arriérés. Le règlement de l'encours des arriérés intérieurs permettra d'accompagner la reprise.

Il est essentiel d'opérer les réformes visant à améliorer le climat des affaires pour rehausser les perspectives de croissance à moyen terme du Mali. Le programme des autorités est ambitieux et cible des domaines où les déficiences sont bien établies. Il est fondamental de continuer de renforcer le système financier, d'alléger la charge administrative des contribuables, d'assainir les finances de la compagnie d'électricité et de renforcer la gouvernance pour rehausser durablement les perspectives en matière de croissance et d'emploi.

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord au titre de la FEC en faveur du Mali le 18 décembre 2013 pour un montant de 30 millions de DTS (environ 42,2 millions de dollars ou 32 % de la quote-part) (voir <u>communiqué de presse 13/524</u>).



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

27 mai 2015

TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION A DES CRITERES DE REALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION

THEMES PRINCIPAUX

Contexte: Dans un environnement sécuritaire encore fragile, la reprise économique monte en régime tandis que la confiance des entreprises s'affermit sous l'effet de l'amélioration de la gouvernance et de l'appui renouvelé des bailleurs de fonds.

Résultats obtenus dans le cadre du programme : Bien que des mesures aient été prises pour renforcer la gestion des finances publiques pendant le dernier trimestre de 2014, les critères de réalisation pour fin 2014 relatifs aux recettes fiscales brutes ainsi qu'au financement de l'État par les banques et le marché financier n'ont pas été respectés en raison de déficiences administratives au sein de l'administration des douanes et d'un conflit avec des importateurs. Cependant, après un relèvement de la fiscalité des produits pétroliers et la mise en place d'une gestion basée sur les résultats dans les administrations fiscale et douanière, les recettes fiscales sont revenues sur la trajectoire du programme fin mars 2015.

Principales recommandations:

- Préserver la stabilité macroéconomique en maintenant le solde budgétaire de base proche de zéro et le solde budgétaire global un niveau compatible avec la viabilité de la dette.
- Accroître les recettes fiscales en relevant les taxes sur le pétrole et en procédant à des réformes dans les administrations fiscale et douanière afin d'élargir l'assiette de l'impôt.
- Renforcer la gestion des finances publiques.
- Engager des réformes pour améliorer le climat des affaires, notamment en renforçant le secteur financier et le secteur de l'électricité et en luttant contre la corruption.

Les services du FMI recommandent d'achever la troisième revue du programme, et appuient les demandes de dérogations des autorités pour non-observation des critères de réalisation relatifs aux recettes fiscales et au financement de l'État par les banques et le marché financier, ainsi que leur demande de modification de critères de réalisation.

Approuvé par Roger Nord et Peter Allum

Équipe: Christian Josz (chef), Milan Cuc, John Hooley (tous de AFR), Mousse Sow (FAD), Anton Op de Beke (Représentant résident) et Bakary Traore (économiste local); et Oumar Diakite (Bureau de l'administrateur). Dates de la mission: 25 mars –7 avril et 14–19 avril à Washington; 11 avril et 23–24 avril à Bamako. La mission a rencontré M. Modibo Keita, Premier Ministre; M. Issaka Sidibe, Président de l'Assemblée nationale; M. Mamadou Igor Diarra, Ministre de l'Économie et des Finances; M. Abdine Koumaré, Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale; M. Konzo Traoré, Directeur national, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); des représentants de l'Assemblée nationale, de la société civile, des syndicats, du secteur privé et des partenaires de développement du Mali.

TABLE DES MATIÈRES

TOILE DE FOND, EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES	4
JETER LES BASES D'UNE CROISSANCE VIGOUREUSE ET SOLIDAIRE	9
A. La politique budgétaire au service de la stabilité macroéconomique et des stratégies	
d'accélération de la croissance et de lutte contre la pauvreté	9
B. L'amélioration de la gestion des finances publiques	
C. L'amélioration du climat des affaires pour promouvoir le développement du secteur priv	
rehausser la compétitivité	15
MODALITES DU PROGRAMME ET RISQUES	16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	17
ENCADRE	
1. Taxation des produits pétroliers	11
GRAPHIQUE	
1. Évolution macroéconomique, 2011–18	8
TABLEAUX	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2013–18	19
2. Comptes nationaux, 2013–18	20
3. Opérations financières consolidées de l'administration, 2013–18 en milliards de FCFA	21
4. Opérations financières consolidées de l'administration, 2015 trimestriel	
5. Opérations financières consolidées de l'administration, 2013–18 Pour cent de PIB	23
6. Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001 ¹ , 2013–18	24
7. Balance des paiements, 2013–18	25
8. Situation monétaire, 2013–18	26
9. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008–14	27

10. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2013–16	28
11. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2015–22	29
12. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1995–2013	30
ANNEXE	
Lettre d'Intention	31
PIECES JOINTES	
I. Mémorandum de Politiques Économiques et	34
II. Protocole d'Accord Technique	66

TOILE DE FOND, EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

- 1. La situation du Mali sur le plan de la sécurité demeure difficile. En janvier 2015, un nouveau gouvernement a été nommé avec pour mission de rétablir la paix et la sécurité dans le pays et de mettre en œuvre une gestion saine des finances publiques. Après huit mois de discussions sous l'égide de la communauté internationale, le gouvernement et quelques groupes rebelles ont conclu un accord de paix qui doit encore être signé. En dépit de ce développement encourageant, la situation sécuritaire dans le nord du pays reste problématique et la capitale Bamako a été la cible d'une attaque terroriste en mars.
- 2. L'activité économique a rebondi en 2014, après une croissance anémique en 2012-13 (graphique 1, tableau du texte 1, tableaux 2 et 7). La croissance du PIB réel a atteint 7,2 % en 2014, contre 1,7 % en 2013, année où la récolte a souffert de conditions climatiques défavorables, et 0 % en 2012, l'année de crise. En 2014, l'activité a été portée par un retour de la production céréalière un niveau plus normal et par la croissance vigoureuse dans le secteur manufacturier. L'inflation annuelle a atteint en moyenne 0,9 % en 2014, sans pression des coûts externe ou interne notable. Le déficit des transactions extérieures courantes (dons compris) s'est creusé nettement pour atteindre 7,3 % du PIB (estimation), contre 3,4 % en 2013, en raison de la baisse des prix internationaux de l'or et du redressement des importations en réaction à la reprise économique. La hausse du déficit courant, conjuguée à une baisse des entrées d'investissement direct étranger (IDE) et des prêts extérieurs au secteur public, et l'accumulation continue d'avoirs extérieurs nets par des banques commerciales maliennes — principalement sous la forme d'obligations et de bons du Trésor émis par les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) — ont entraîné une augmentation du déficit de la balance globale des paiements, à 3 % du PIB. Les autorités ont financé ce déficit en puisant dans les réserves de change de la banque centrale régionale (à hauteur de 260 millions de dollars).
- 3. La santé du secteur financier s'améliore et le crédit bancaire à l'économie progresse (tableaux 8–9). La stabilité financière s'est détériorée après les événements de l'année 2012, marquée par des dégâts physiques occasionnés aux banques situées dans le nord du pays et une stagnation économique générale. La reprise récente et les efforts déployés par les autorités pour régler leurs arriérés envers leurs fournisseurs ont réparé les bilans des banques. Les ratios de capitalisation ont progressé, pour atteindre en moyenne 12,5 % des actifs pondérés par les risques au milieu de 2014. Les créances en souffrance brutes sont passées de 18 % du total des crédits en 2011 à 21 % en 2012, mais elles ont ensuite diminué pour atteindre 19 % en juin 2014. Les banques commerciales ont profité des financements à faible coût de la BCEAO pour soutenir la reprise naissante en portant la croissance du crédit à l'économie à 19 % en 2014 et en accroissant leurs avoirs en titres publics des autres pays de l'UEMOA (¶2). Le secteur de la microfinance continue de rencontrer des difficultés : les créances en souffrance sont passées de 8,5 % du total des crédits en 2012 à 9,8 % fin 2014.

Tableau du texte 1. Mali: principaux indicateurs économiques, 2013-18

	2013	2014	1	20:	15	2016	2017	2018	
	Est.	Prog. 1	Est.	Prog. 1	Prog. rév.		Proj.		
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Croissance du PIB réel	1.7	5.8	7.2	5.5	5.0	5.5	5.6	5.7	
Hausse des prix à la consommation (moyenne)	-0.6	1.0	0.9	2.2	1.5	2.4	2.6	2.6	
Recettes	17.3	18.2	17.6	18.7	19.1	19.7	20.2	20.7	
dont : recettes fiscales	14.7	15.8	14.9	16.2	16.7	17.2	17.7	18.2	
Dons	3.4	5.4	2.6	3.6	4.4	2.7	2.7	2.7	
Total des dépenses et prêts nets	23.5	28.3	23.8	26.4	26.8	25.4	26.0	26.4	
Solde global (basse caisse)	-2.9	-5.5	-2.9	-4.4	-5.0	-3.0	-3.0	-3.0	
Solde budgétaire de base ²	-0.8	-0.9	-1.5	0.0	-0.8	0.0	0.0	0.0	
Dette publique totale	32.5	31.6	36.9	33.1	36.7	37.1	37.3	37.5	
Solde des transactions courantes (y compris transferts									
officiels)	-3.4	-7.0	-7.3	-6.2	-5.5	-5.5	-5.6	-5.0	
Balance globale des paiements	-1.6	0.4	-2.9	1.0	0.7	0.2	0.4	0.6	

Sources : autorités maliennes ; estimations et projections des services du FMI.

Les finances publiques sont restées sur une trajectoire viable, mais font face à des tensions en raison de l'insuffisance des recettes fiscales et de l'aide budgétaire (tableau du texte 1 et tableaux 3–6). Les recettes fiscales ont été légèrement plus élevées en 2014 qu'en 2013 en atteignant 14,9 % du PIB, mais se sont inscrites 0,9 % du PIB au-dessous de l'objectif fixé dans le programme. L'insuffisance des recettes douanières tient à un conflit entre l'administration des douanes et les importateurs, qui a paralysé le commerce en août, ainsi qu'à des déficiences administratives. L'aide budgétaire des donateurs n'a repris que vers la fin de l'année, après que les autorités se soient attaquées à de graves lacunes dans la gestion des finances publiques¹. En conséquence, l'aide budgétaire a été inférieure de 1 % du PIB à l'objectif du programme. Le total des dépenses et des prêts nets a été bien plus faible que prévu dans le programme, principalement en raison du faible taux d'exécution des projets financés par les donateurs, mais aussi à cause de la réduction des dépenses publiques qui a fait suite à l'insuffisance des recettes fiscales et de l'aide budgétaire des donateurs. En conséquence, le déficit budgétaire de base² s'est creusé pour atteindre 1,6 % du PIB (contre un objectif de 0,9 % du PIB dans le programme), et le déficit global, sur la base des ordonnancements, a été limité à 3,5 % du PIB, dans une fourchette conforme à la viabilité de la dette. Sur la base des encaissements-décaissement, le déficit global a été encore plus faible (2,9 % du PIB), car l'augmentation des dépenses vers la fin de l'exercice a entraîné un report de certains paiements en 2015.

¹ Voir <u>Rapport du FMI No. 14/337. Mali: Première et seconde revues de l'accord au titre de la Facilité élargie de</u> crédit—Rapport des services du FMI, ¶¶5-6, page 7.

¹ Rapport du FMI 14/337, Mali : Première et deuxième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Défini à la note 3 du tableau 3.

² Le solde budgétaire de base est égal à la somme des recettes et des dépenses qui sont contrôlées directement par les autorités, c'est-à-dire les recettes (y compris les ressources liées à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés) plus les dons pour l'aide budgétaire générale, moins les dépenses courantes, les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et les prêts nets.

- 5. Les résultats quantitatifs obtenus dans le cadre de l'accord FEC ont été mitigés en 2014, mais se sont améliorés au premier trimestre de 2015 (tableau 4; MPEF, ¶7-8, 34, 39 et tableaux 1-3). Le dernier trimestre de 2014 a été marqué par des mesures importantes visant à renforcer la gestion des finances publiques, y compris un respect strict des règles budgétaires et des règles de passation des marchés pour toutes les dépenses, y compris les dépenses militaires (¶4). Cependant, seulement la moitié des critères de réalisation et des objectifs indicatifs pour fin décembre 2014 ont été atteints. En particulier, le plafond zéro pour l'accumulation des arriérés extérieurs et le plafond relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels ont été respectés. Par contre, le plancher relatif aux recettes fiscales brutes n'a pas été respecté car le recouvrement des recettes douanières a souffert d'un conflit avec les importateurs et de déficiences administratives (¶4). Ces résultats inférieurs à ceux prévus dans le programme, aggravés par une aide budgétaire insuffisante, ont eu des répercussions sur d'autres variables budgétaires, notamment le solde budgétaire de base (indicateur) ainsi que le financement de l'État par les banques et le marché financier (critère de réalisation). L'autre indicateur, à savoir le plancher des dépenses prioritaires de lutte contre la pauvreté, a été atteint. Fin mars 2015, les recettes fiscales étaient de nouveau sur la trajectoire du programme : elles ont dépassé le plancher des recettes fiscales brutes de 7 milliards de franc CFA. Tous les autres indicateurs ont été atteints aussi, sauf le plancher des dépenses prioritaires de lutte contre la pauvreté, qui a été manqué de 5 %. Ce revirement suit les mesures prises par le nouveau Ministre de l'économie et des finances au début de 2015 : un changement de direction aux douanes, la mise en place d'une gestion axée sur les résultats dans les administrations de l'impôt et des douanes, ainsi que l'augmentation des recettes fiscales tirées des produits pétroliers en utilisant la marge de manœuvre créée par la baisse des prix internationaux du pétrole (encadré 1). Tous les autres indicateurs pour fin mars 2015 ont été atteints aussi. Étant donné les mesures déjà prises et celles prévues pour renforcer la gestion des impôts, des douanes, du budget et de la trésorerie (¶13-15), y compris l'adoption rapide d'une loi de finances rectificative pour 2015 (¶10, mesure préalable) et l'utilisation de rapports par la société chargée de la vérification des importations pour contrôler les déclarations douanières (repère structurel proposé), les autorités sollicitent une dérogation pour les critères de réalisation relatifs aux recettes fiscales brutes ainsi qu'au financement de l'État par les banques et le marché financier à fin décembre 2014.
- 6. Deux des trois repères structurels ont été atteints (MPEF, ¶9 et tableau 3). Le Ministre de l'économie et des finances a fourni un rapport sur les dépenses hors budget depuis le 25 septembre 2014 : ces dépenses s'élèvent à 142 millions de francs CFA (soit 287 000 dollars ou moins de 0,01 % du total des dépenses publiques), dont la moitié a été exécutée par le Ministère de la santé pour combattre l'épidémie d'Ébola. Le Ministère de l'économie et des finances a élaboré un plan d'action pour renforcer la stabilité et le développement du secteur financier à la lumière d'une évaluation effectuée par une mission d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI en août 2014. Cependant, le Contrôle général des services publics livrera son premier audit de conformité des contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « intérêts essentiels de l'État » au décret adopté par le Conseil des ministres en septembre 2014 d'ici fin juin plutôt que fin février 2015.

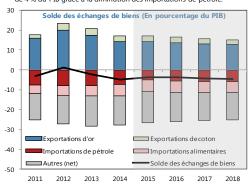
7. Les conditions restent propices à un affermissement de la reprise (tableau du texte 1 et tableaux 1-8). Le retour des donateurs donnera une impulsion aux secteurs secondaire et tertiaire. La forte baisse des prix internationaux du pétrole améliore les perspectives de la balance des paiements et offre aux autorités une occasion de consolider leurs recettes (encadré 1). Les perspectives favorables à moyen terme reposent sur un regain de confiance des chefs d'entreprise à la suite du retour des donateurs et d'une amélioration de la gouvernance. L'inflation devrait monter pour se situer entre 1 et 2 % en 2015 du fait de l'augmentation de la demande privée, et rester dans une fourchette allant de 2 à 3 % à moyen terme. Avec des prix internationaux de l'or qui restent proches de leur niveau actuel et étant donné le niveau élevé des importations liées à l'aide extérieure, le déficit des transactions extérieures courantes (dons compris) restera voisin de 5-6 % du PIB, et sera financé principalement par des apports d'aide extérieure et des investissements directs étrangers.

Graphique 1. Mali: Évolution macroéconomique, 2011-18

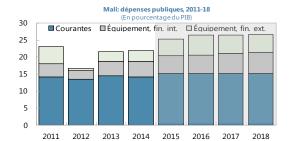
En 2014, la croissance a dépassé 7 % grâce à une meilleure récolte et à une production manufacturière solide. L'activité dans le secteur des services a été molle en 2014, mais devrait soutenir la reprise à compter de 2015.



En 2014, le déficit commercial s'est creusé pour avoisiner 5 % du PIB du fait de la baisse de la production d'or. En 2015, il devrait baisser aux environs de 4 % du PIB grâce à la diminution des importations de pétrole.



La situation sécuritaire difficile, les augmentations salariales arrêtées avec les syndicats et les dépenses liées à l'exécution de l'accord de paix dans le Nord entraîneront une hausse des dépenses publiques...



Comme l'État a limité sont accès au financement bancaire après 2012, les risques d'évincement ont diminué...



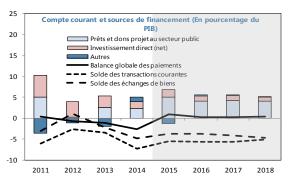
Sources : autorités maliennes; estimations des services du FMI.

En 2014, les prix de l'alimentation sont restés bas et l'inflation est demeurée bien en deçà du critère de convergence de l'UEMOA.

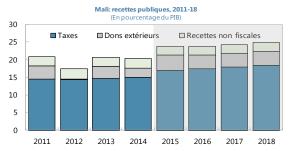


En 2014, la hausse du déficit courant et la baisse de l'investissement direct étranger

En 2014, la nausse du dericit courant et la baisse de l'investissement direct etranger ont forcé le Mali à puiser dans les réserves de la banque centrale régionale à hauteur de 3 % du PIB. À compter de 2015, du fait de la reprise de l'aide, le Mali devrait contribuer à ces réserves dans une faible mesure.



...d'où la nécessité d'accroître les recettes fiscales et de recevoir davantage d'aide extérieure.



....et le crédit à l'économie a commencé à se redresser. 35 Crédit à l'économie 30 (Variation sur un an, en pourcentage) Crédit à l'économie (variation en 25 pourcentage sur un an) Crédit à l'économie, réel (variation en 20 pourcentage sur un an) 15 10 5 0 2011 2013 2014 2015 8. Les conditions climatiques, la sécurité et les fluctuations des termes de l'échange constituent les risques principaux pour les perspectives. La production agricole reste vulnérable à des conditions climatiques défavorables. La forte dépendance à l'égard des exportations d'or et de coton (60 et 13 % des exportations de biens, respectivement) expose la balance des paiements du Mali aux fluctuations des prix internationaux des de ces produits. En ce qui concerne les importations, une hausse des prix internationaux du pétrole ralentirait la reprise de l'économie malienne, qui dépend totalement des importations pour ses besoins en pétrole. L'instabilité sur le plan de la sécurité pourrait peser sur la confiance des consommateurs et des chefs d'entreprise, décourager les donateurs et faire dérailler la reprise.

JETER LES BASES D'UNE CROISSANCE VIGOUREUSE ET **SOLIDAIRE**

- A. La politique budgétaire au service de la stabilité macroéconomique et des stratégies d'accélération de la croissance et de lutte contre la pauvreté
- 9. Le programme est fondé sur le maintien de la discipline budgétaire de manière à préserver la stabilité macroéconomique (MPEF, ¶13). Les autorités ont pour objectif de maintenir le solde budgétaire de base proche de zéro et le solde budgétaire global à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique et le critère de convergence de l'UEMOA, à savoir au-dessous de 3 % du PIB d'ici 2019. Cette politique contribue à préserver la stabilité macroéconomique tout en évitant d'évincer le secteur privé.
- 10. La loi d'orientation pluriannuelle de programmation militaire adoptée par l'Assemblée nationale en janvier, le report du paiement de dépenses de la loi de finances 2014 en 2015 et le règlement des arriérés porteront le déficit budgétaire global à un niveau exceptionnellement élevé en 2015 (tableau du texte 3 et MPEF, ¶¶15–16). La loi de finances rectificative prévoit des recettes fiscales supérieures de 0,5 % du PIB à celles inscrites dans la loi initiale. Cette augmentation résulte de la volonté des autorités de relever le niveau des taxes sur le pétrole, d'augmenter certaines taxes (sur les télécommunications, les transactions financières,

l'alcool et le tabac), de mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats dans les administrations de l'impôt et des douanes, et d'élargir l'assiette de l'impôt grâce aux réformes en cours dans les administrations de l'impôt et des douanes (tableau du texte 2). La loi de finances rectificative inclut aussi une augmentation des dons de 0,8 % du PIB à la suite de l'annulation par la France d'une dette d'un montant de 63 millions d'euros et d'une aide budgétaire potentielle de la Chine et de partenaires non traditionnels qui doivent encore

Tableau du texte 2. Mali : augmentation des recettes fiscales, 2014-15 (En pourcentage du PIB)								
Augmentation des taxes sur le pétrole ¹ Augmentation des autres taxes ²	0.8 0.2							
Mesures administratives ³	0.8							
Total 1 Encadré 1.	1.8							
² Taxes sur les télécommunications, les transact financières, l'alcool, le tabac et les automobiles ³ ¶13.								

décaisser l'aide promise lors de la conférence des donateurs qui s'est déroulée à Bruxelles en mai 2013³. La loi de finances rectificative prévoit une hausse des dépenses de 0,4 % du PIB par rapport à la loi initiale. Le surcroît de dépenses s'explique par la mise en œuvre de la loi d'orientation pluriannuelle de la programmation militaire adoptée par l'Assemblée nationale (1,4 % du PIB), les augmentations salariales longtemps différées qui ont été arrêtées avec les syndicats (0,4 % du PIB) et l'accord de paix en négociation (0,2 % du PIB). Ce surcroît de dépenses est compensé en partie par une réduction des dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures (de 1,4 % du PIB), étant donné leur faible taux d'exécution en 2014 (¶4). En conséquence, la loi de finances rectificative permet de relâcher le déficit budgétaire de base à 0,8 % du PIB et le déficit global (sur la base des encaissements-décaissements) à 5,0 % du PIB, dont 1,8 % du PIB se justifient par le paiement de dépenses engagées à la fin de 2014 (1,1 % du PIB) et d'arriérés accumulés principalement pendant la crise en 2012–13 (0,7 % du PIB).

Tableau du texte 3. Mali : opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2013–15

	2013	2014			2015			
	_	Prog. 1	Est.	Prog. ¹ Pr	og. rév.			
				(a)	(b)	(b) - (a)		
	(en pourcentage du PIB)							
Total des recettes et dons	20.7	23.7	20.3	22.3	23.6	1.3		
Recettes fiscales	14.7	15.8	14.9	16.2	16.7	0.5		
dont : remboursement des taxes	-1.1	-1.2	-1.0	-1.4	-1.1	0.3		
Recettes non fiscales ²	2.7	2.4	2.7	2.4	2.4	0.0		
Dons	3.4	5.4	2.6	3.6	4.4	8.0		
Total des dépenses et prêts nets (ordonnancements) ²	23.5	28.3	23.8	26.4	26.8	0.4		
Dépenses courantes	14.6	15.0	14.2	14.7	15.4	0.7		
Dépenses d'équipement	7.1	11.7	7.7	10.1	9.8	-0.3		
Financées sur ressources extérieures	2.9	6.6	3.2	6.2	4.9	-1.4		
Financées sur ressources intérieures	4.2	5.1	4.5	3.9	4.9	1.1		
Solde budgétaire global (ordonnancements)	-2.8	-4.7	-3.5	-4.1	-3.2	0.9		
Ajustements base caisse ³	0.0	-0.9	0.6	-0.3	-1.8	-1.6		
Solde budgétaire global (base caisse)	-2.9	-5.5	-2.9	-4.4	-5.0	-0.6		
Financement extérieur	1.9	3.6	1.2	3.9	2.5	-1.3		
Financement intérieur	1.0	1.9	1.8	0.5	2.5	2.0		
Pour mémoire								
Solde budgétaire de base ⁴	-0.8	-0.9	-1.5	0.0	-0.8	-0.8		

Sources : autorités maliennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 14/337, Mali : Première et deuxième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Y compris fonds spéciaux et budgets annexés.

³ Y compris variation nette des arriérées.

⁴ Défini à la note 3 du tableau 3

³ Pour préserver la stabilité des finances publiques face à l'incertitude entourant le volume et le décaissement de cette aide qui est estimée à 0,6 % du PIB dans la loi de finances rectificative, les autorités différeront l'exécution de certains postes budgétaires dans les secteurs non prioritaires jusqu'à ce que le Trésor l'ait reçue.

11. Le déficit budgétaire sera financé de manière égale par les donateurs et le marché

financier régional. Pour satisfaire les besoins de financement, il est prévu que le financement du budget de l'État par les banques et le marché financier augmentera d'environ un tiers en 2015. Il est probable que cela freinera quelque peu la croissance du crédit à l'économie, qui devrait être de 7 % en 2015 (tableau 8). Quoique modeste, ce soutien à l'économie est complété par l'injection directe de liquidités, à hauteur d'environ 1,8 % du PIB, qui résulte du règlement par l'État de factures non payées (¶10).

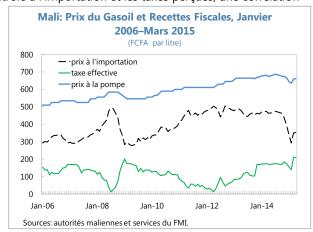
Encadré 1. Mali : Taxation des produits pétroliers

Les taxes sur les produits pétroliers peuvent être une source importante de recettes publiques¹. Au Mali, les taxes combinées sur les produits pétroliers (droits d'importation, TVA et droits d'accise) ont contribué 3 % du PIB au budget en 2005. Cependant, les efforts déployés par les autorités pour protéger les consommateurs des hausses des prix des produits pétroliers à l'aide d'une diminution de l'imposition ont entraîné, dans un environnement caractérisé par la hausse des prix internationaux du pétrole², une perte des recettes tirées des ventes de produits pétroliers et une forte volatilité des recettes (graphique). Par exemple, les recettes tirées des taxes sur le pétrole ont avoisiné en moyenne 2 % du PIB par an en 2009-10, mais sont tombées à 1 % du PIB en 2011-12. En dépit des dispositions de la loi sur les impôts qui impliquent une relation positive entre le prix du pétrole à l'importation et les taxes perçues, une corrélation

négative a été observée au cours des 10 dernières années³.

À compter d'octobre 2013, grâce à la stabilité relative des prix internationaux du pétrole, les autorités maliennes ont appliqué les règles fiscales prévues par la

loi. En conséguence, les recettes tirées des taxes pétrolières sont devenues plus stables. En novembre 2014, les droits d'accise ont été portés à 41 francs CFA le litre, ce qui a contribué à consolider les recettes fiscales globales, qui étaient à la traîne. La baisse des prix internationaux du pétrole au quatrième trimestre de 2014 a permis de procéder à un relèvement des droits d'accise sans effet sur le prix à la pompe. En mars 2015, les droits d'accise sur le diesel ont été relevés à 84 francs CFA le litre, ce qui porte la taxe totale à 210 francs CFA le litre, soit le double du niveau de 2013.



Dans le programme, les autorités se sont engagées à relever le niveau des taxes en 2015 par rapport à 2014. Cela

signifie qu'elles maintiendront le niveau des taxes du premier trimestre de 2015 et éviteront de prendre des mesures qui réduiraient les taxes sur le pétrole, comme ce fut le cas par le passé lorsque la hausse des prix internationaux du pétrole exerçait une pression sur les prix intérieurs à la pompe. Le tableau ci-contre montre les implications du maintien du niveau actuel des taxes sur le pétrole : les recettes tirées des taxes sur les produits

				2015/1			
	2013	2014	Année complè	te Jan–Fév	Mars	Avr–Déc	%
Prix du pétrole brut, \$ le baril ¹	103	99	58	53	56	60	-41
Recettes fiscales Milliards de francs CFA	79	88	151	23	13	116	72
% du PIB	1.4	1.5	2.3				

pétroliers seront supérieures de 72 % à celles de 2014, et le total des recettes fiscales augmentera de 0,8 % du PIB.

¹ En Afrique subsaharienne, les produits pétroliers sont généralement le diesel, l'essence, le pétrole lampant, le kérosène, le carburant d'aviation, le fuel léger et le fuel lourd. Au Mali, le diesel est prédominant : il représente 75 % de la consommation totale de pétrole. C'est pourquoi le présent encadré utilise le diesel comme carburant représentatif.

² Le prix du Brent (un point de référence international) a doublé entre 2005 et 2011, passant de 55 à 111 dollars le baril en moyenne.

³ Par exemple, pour le diesel, la corrélation entre le prix à l'importation et la taxe perçue était de -0,6. Si les règles fiscales existantes avaient été appliquées, le coefficient de corrélation aurait été de +0,94. En outre, si le prix à la pompe a été relativement stable (écart type de 9 % de la moyenne), les recettes fiscales ont fluctué considérablement (écart type de 42 % de la moyenne).

12. La loi de finances rectificative 2015 est bien alignée sur les stratégies d'accélération de la croissance et de lutte contre la pauvreté (tableau du texte 4; MPEF, ¶14–15). Avec la mise en œuvre de la loi d'orientation pluriannuelle de programmation militaire, la défense est devenue la fonction où les dépenses publiques seront les plus élevées. Conformément aux objectifs des stratégies d'accélération de la croissance et de lutte contre la pauvreté, l'agriculture, l'eau, les travaux publics et le développement urbain, y compris les investissements dans les infrastructures visant à rehausser le potentiel de croissance de l'économie, représentent 25 % du total des dépenses ; l'éducation, la santé et les dépenses sociales, 24 % ; et les dépenses de développement du nord du pays, 9 %.

	2011	2012	2013	2014		2015	
				Est.	LF	LFR	(en %)
Défense	106	109	168	199	183	281	15
Agriculture	126	73	121	157	254	261	14
Enseignement primaire	183	157	158	176	205	209	11
Administrations publiques	120	76	105	149	186	194	10
Santé	96	55	62	84	106	113	6
Enseignement supérieur	73	69	84	88	111	111	6
Dette extérieure	57	33	95	83	98	98	5
Mines, eau	100	38	122	113	155	93	1
Travaux publics et							
développement urbain	92	23	110	97	106	93	Ţ
Dette extérieure	34	23	48	29	35	47	2
Secteur social	50	45	50	41	45	45	2
Affaires étrangères	22	22	23	26	31	31	2
Communication	16	10	17	30	26	26	-
Culture	15	10	13	22	16	16	-
Transport	37	8	16	27	15	15	-
Emploi	8	5	7	6	11	11	•
Autres	134	165	202	161	203	238	13
Total	1,269	919	1,403	1,486	1,786	1,882	100
Pour mémoire							
Dépenses dans les régions du	44	41	103	123	119	130	-

Sources : autorités maliennes et estimations des services du FMI.

¹ Dépenses dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

B. L'amélioration de la gestion des finances publiques

Accroître les recettes fiscales

13. Pour accroître les recettes fiscales et alléger la charge administrative des contribuables, les autorités mettent en œuvre des réformes ambitieuses de la politique et de l'administration fiscales (MPEF, ¶¶20–26). Le Mali pourrait porter ses recettes fiscales d'environ 15 % du PIB aujourd'hui à environ 20 % du PIB⁴. Les autorités profitent de la baisse des prix internationaux du pétrole pour relever les taxes sur les produits pétroliers (encadré 1). Elles s'appuient sur la transparence pour dégager un appui politique en faveur d'une réduction des exemptions fiscales. Les autorités continueront de publier un inventaire de toutes les exemptions qui sont incluses dans les codes des impôts, des douanes, des mines et des investissements et autres lois, ainsi que de leurs coûts budgétaires⁵. Elles durciront la procédure d'autorisation des exemptions fiscales en créant un fichier qui permet de surveiller leur utilisation et leur date d'expiration. Les autorités renforceront aussi leur capacité d'audit des déclarations fiscales des compagnies minières et examineront la possibilité de rendre leur régime fiscal plus progressif afin de saisir une partie des bénéfices exceptionnels lorsque les prix sont très élevés. Les réformes des administrations fiscale et douanière visent à accroître le rendement en renforçant la discipline, en simplifiant les procédures et en intensifiant la coopération entre les départements concernés afin d'améliorer le ciblage des audits et de réduire la fraude fiscale. Le comité mixte de renseignements a recensé des anomalies dans les déclarations fiscales d'environ 80 % des importateurs et 90 % des fournisseurs de l'État⁶. La DGI cible ses audits fiscaux sur ces entreprises en 2014–15 et mettra à jour la comparaison des déclarations fiscales et des déclarations douanières des importateurs pour les années 2013–14 (repère structurel proposé; MPEF, tableau 3). Pour améliorer le fonctionnement de la TVA, le système de perception et de remboursement est en train d'être simplifié, avec notamment le relèvement du seuil d'assujettissement à la TVA de 30 millions de francs CFA (56 000 dollars) de chiffre d'affaires à 50 millions de franc CFA (94 000 dollars) et l'alignement de la gestion des contribuables par leur classification selon ce seuil. Les autorités simplifient aussi la législation fiscale de manière à faciliter l'administration et le respect des obligations fiscales, à commencer par l'établissement d'un impôt synthétique à taux unique pour les petits contribuables.

Renforcer la transparence des finances publiques, ainsi que la gestion des dépenses et de trésorerie

⁴ Voir Rapport du FMI n^o13/380. Mali : Demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit–Rapport des services du FMI, Encadré 4, page 14.

⁵ En 2013, les exemptions fiscales atteignaient 4,2 % du PIB (dont 2,9 % du PIB pour les taxes perçues par la direction des impôts et 1,3 % du PIB pour les taxes perçues par la direction des douanes), soit environ 29 % des recettes fiscales, qui s'élevaient à 14,7 % du PIB.

⁶ Selon des renseignements préliminaires, la sous-déclaration du chiffre d'affaires par les importateurs pourrait atteindre pas moins de 500 milliards de franc CFA par an en 2011-12. Si le total de ce montant représente le revenu imposable non déclaré, la perte de recettes fiscales pourrait avoir avoisiné 150 milliards de francs CFA (2,8 % du PIB) par an.

- 14. Les autorités accélèrent la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques pour améliorer le cadre réglementaire et la gestion des dépenses (MPEF, ¶¶27-39 et 46-47). Elles transposent dans la loi malienne, et mettent en œuvre, les directives de l'UEMOA relatives à la transparence des finances publiques, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, aux plans comptables de l'État et au tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Elles introduiront progressivement une gestion budgétaire basée sur les résultats, à compter de la loi de finances 2016, en vue d'accroître l'efficacité des dépenses publiques. Parmi les mesures visant à améliorer l'exécution budgétaire, il y a : l'adoption de dates butoir claires pour l'exécution du budget; un raccourcissement du délai de traitement des appels d'offres pour les marchés publics et un renforcement de la transparence dans ce domaine; la mise en œuvre du nouveau code de passation des marchés publics pour les dépenses militaires adopté en septembre 2014 dans le cadre des mesures visant à corriger les graves lacunes de la gestion des finances publiques en 2014 (¶4) ; une amélioration de la sélection, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation ex post des projets d'investissement; et la mise en œuvre des recommandations d'un audit de la « chaîne de la dépense » de manière à rationaliser la maîtrise des dépenses et à éviter la corruption et les arriérés de paiement. Enfin, les autorités renforceront les structures de contrôle interne et externe et accéléreront la production des comptes publics vérifiés.
- **15**. Les autorités renforcent la gestion de la trésorerie (MPEF, ¶¶40-45). Les plans de trésorerie, qui seront mis à jour chaque mois, deviendront un outil de planification pour l'émission des bons du Trésor. Les autorités centralisent progressivement leurs avoirs en compte, qui étaient jusqu'il y a peu répartis sur plus de 3 000 comptes ouverts principalement auprès de banques commerciales, dans un compte unique du Trésor auprès de la banque centrale. Cela permettra au Mali de respecter l'exigence de l'UEMOA concernant l'unité de caisse, de renforcer le contrôle des avoirs en compte, d'accélérer l'exécution des paiements et de réduire les emprunts. La première mesure, achevée en juin 2014, a consisté en un transfert et une consolidation (de la presque totalité) des 179 principaux comptes de l'administration centrale et du Trésor. La deuxième phase de la consolidation, en 2015, portera sur les comptes des cent et quelques établissements publics et administratifs, à commencer par ceux qui reçoivent les plus gros transferts budgétaires. Entre-temps, les autorités durcissent le contrôle des comptes bancaires des ministères et des autres organismes publics, et publient le mouvement sur ces comptes. La gestion de la trésorerie profitera de la mise en œuvre du nouveau logiciel comptable intégré d'ici fin 2016. Ce logiciel permettra d'automatiser la production en temps opportun de rapports détaillés et consolidés sur l'exécution du budget et le TOFE.

Mettre en œuvre une politique d'endettement prudente

16. Les autorités ont l'intention de satisfaire la majeure partie de leurs besoins de financement extérieur à l'aide de dons et de prêts concessionnels (MPEF, ¶¶49–50). Selon la dernière analyse de viabilité de la dette, le risque de surendettement reste modéré⁷. Néanmoins, la

⁷ Voir « Mali — Première et deuxième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit — Analyse de viabilité de la dette » dans le Rapport du FMI n°14/337.

viabilité de la dette reste sensible à un durcissement des conditions financières, à une réduction des envois de fonds des travailleurs étrangers et de l'investissement direct étranger, et à une baisse des exportations étant donné que l'or en représente la majeure partie. Les autorités ont pour objectif de limiter leurs emprunts principalement à des dons et à des prêts dont l'élément don s'élève au minimum à 35 % (critère de réalisation continu; MPEF, tableau 2). Cependant, comme annoncé lors des première et deuxième revues de l'accord FEC⁸, les autorités demandent maintenant pour les prêts non concessionnels un plafond de 250 milliards de francs CFA (432 millions de dollars ou 3,9 % du PIB) : 200 milliards de francs CFA correspondent à quatre projets dans le secteur d'électricité que l'Exim Bank chinoise propose de financer avec un élément don de 29 %, et le solde à plusieurs projets d'investissement non encore identifiés à taux de rentabilité élevé qui ne peuvent pas être financés à des conditions concessionnelles, mais qui sont compatibles avec la viabilité de la dette. Avec le surcroît de valeur actuelle de la dette, le risque de surendettement extérieur restera inchangé, à savoir modéré. Anticipant la mise en œuvre de la nouvelle politique du FMI en matière de plafonds d'endettement pour les pays appliquant un programme appuyé par l'institution, les autorités préparent un plan détaillé de tous les accords de prêt qui étayeront le PLFR 2015 et le projet de loi de finances 2016 (repère structurel proposé; MPEF, tableau 3). Le Comité national de la dette publique qui vient d'être créé a pour mission de renforcer la gestion de la dette en analysant tous les accords de prêt et les garanties de l'État avant leur signature, ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie de gestion de la dette publique, qui sera mise à jour chaque année et jointe à la loi de finances. Les autorités mettent à jour aussi leur audit des arriérés intérieurs en vue d'en régler la totalité.

C. L'amélioration du climat des affaires pour promouvoir le développement du secteur privé et rehausser la compétitivité

- **17**. Les autorités prennent des mesures pour renforcer la stabilité du secteur financier et promouvoir son développement (MPEF, ¶54). Dans l'immédiat, elles cherchent à assurer la sécurité des agences bancaires dans le nord du pays. En outre, elles achèveront la privatisation de la Banque de l'habitat du Mali (BHM) d'ici la fin de 2015, introduiront un projet de loi à l'Assemblée nationale pour mettre en œuvre la directive de l'UEMOA relative aux bureaux d'information du crédit et rétabliront la confiance dans le secteur de la microfinance en mettant en œuvre un plan d'action pour la réforme de ce secteur conformément aux recommandations du programme d'évaluation du secteur financier, en cours de mise à jour sous l'égide de la Banque mondiale.
- 18. Les autorités mettent en œuvre un plan d'assainissement de la compagnie publique d'électricité d'ici 2018 (MPEF, ¶¶55-57). Les problèmes du secteur de l'électricité continuent de représenter un risque pour la croissance économique à moyen terme. Pendant de nombreuses années, l'investissement n'a pas été suffisant pour entretenir et développer les infrastructures de soutien. La politique de longue date consistant à maintenir les prix nominaux au-dessous des coûts a compromis la situation financière de la compagnie d'électricité (EDM) et a amoindri sa capacité à

⁸ Voir Rapport du FMI n°14/337, ¶19, p.15.

entreprendre les investissements indispensables. En conséquence, dans la pratique, l'État a couvert les pertes opérationnelles et a fourni les fonds nécessaires pour les dépenses d'investissement dans ce secteur. Mais la poursuite de ce mode opératoire s'avère difficile, car les usages des fonds publics se font de plus en plus concurrence dans le budget de l'État. Un groupe de travail, composé du Ministère de l'économie et des finances, du Ministère de l'énergie et de l'eau, de la Commission de régulation de l'électricité et de l'eau ainsi que d'EDM, a recommandé une série de mesures visant à accroître l'efficience d'EDM et a proposé un calendrier, à compter de 2014, qui permettrait d'aligner progressivement les tarifs sur les coûts d'ici 2018. Entre-temps, les finances d'EDM continueront de dépendre des transferts budgétaires. En 2015, un transfert de 42 milliards de francs CFA (0,7 % du PIB) a été inscrit dans la loi de finances.

19. Les autorités prennent des mesures pour combattre la corruption (MPEF, ¶¶34, 39 et 58). Elles ont mis en œuvre toutes les mesures arrêtées avec les services du FMI pour veiller à ce que les dérapages de la gestion des finances publiques observés en 2014 ne se reproduisent pas (¶4). Elles continueront de publier des rapports réguliers sur la mise en œuvre des mesures correctives face aux carences de la gestion des finances publiques qui ont été mises en évidence par les organes de surveillance. Elles mettront en œuvre la nouvelle loi contre l'enrichissement illicite, en veillant à ce que les plus hauts dignitaires de l'État soumettent des déclarations annuelles de patrimoine à la Cour suprême. Les autorités sont déterminées à éliminer la corruption dans le système judiciaire : elles poursuivent en justice des juges soupçonnés de corruption, et publient les décisions judiciaires et leurs motivations afin d'améliorer la transparence et d'accroître la responsabilisation. Les autorités mettent en œuvre aussi un plan d'action visant à renforcer le cadre légal contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

MODALITES DU PROGRAMME ET RISQUES

- **20.** Les résultats du programme continueront d'être surveillés tous les six mois. Les résultats en 2015 seront évalués sur la base des critères de réalisation périodiques à fin juin et à fin décembre, de deux critères de réalisation continus et des indicateurs à fin septembre, ainsi que des repères structurels (MPEF, tableaux 2–3). Les critères de réalisation et les indicateurs sont définis dans le protocole d'accord technique.
- 21. La capacité du Mali de rembourser le FMI est adéquate et les risques entourant l'exécution du programme sont gérables. L'utilisation des ressources du FMI dans le cadre de l'accord FEC aura un impact négligeable sur les ratios de la dette et du service de la dette (tableau 10), et le risque de surendettement du Mali est modéré (¶16). Parmi les risques entourant l'exécution du programme figurent l'insuffisance des recettes fiscales par rapport aux prévisions, des revers dans la réconciliation nationale, une détérioration de la situation sur le plan de sécurité et une résistance aux réformes. Le risque externe principal est une nouvelle baisse des prix de l'or, qui pèserait sur les exportations et les recettes du Mali, ou une remontée des prix internationaux du pétrole. Les autorités ont démontré de manière satisfaisante qu'elles pouvaient freiner leurs dépenses en cas d'insuffisance des recettes fiscales ou de l'aide, même si, en 2014, elles ont aussi équilibré leur budget en reportant le paiement de dépenses à l'exercice suivant (¶4). Par ailleurs,

elles suspendront l'exécution des postes budgétaires dans les secteurs non prioritaires jusqu'à ce que des apports d'aide se matérialisent (¶10).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

- 22. Le Mali s'emploie à surmonter sa récente crise sécuritaire et politique. L'accord conclu entre le gouvernement et certains groupes rebelles représentent une étape importante en vue de rétablir la sécurité dans l'ensemble du pays. La création du nouveau gouvernement au début de 2015 témoigne de la détermination du pays à observer des pratiques saines de gestion des finances publiques.
- 23. La reprise économique s'affermit. L'activité en 2014 a été portée par un retour à un niveau plus normal de la production de céréales et par la croissance vigoureuse dans le secteur manufacturier. Les perspectives favorables à moyen terme reposent sur un regain de confiance des chefs d'entreprise après le retour des donateurs et l'amélioration de la gouvernance. Néanmoins, les aléas climatiques, des revers dans le processus de réconciliation nationale et une inversion rapide de la baisse récente des prix du pétrole pourraient compromettre la reprise.
- 24. Les résultats du programme étaient mitigés fin décembre 2014, mais se sont améliorés au premier trimestre de 2015. En dépit de la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la gestion des finances publiques au dernier trimestre de 2014, les critères de réalisation pour fin 2014 relatifs aux recettes fiscales brutes ainsi qu'au financement de l'État par les banques et le marché financier n'ont pas été remplis en raison de déficiences dans l'administration des douanes et d'un conflit avec les importateurs. Grâce aux mesures que les autorités ont prises pour accroître les taxes sur les produits pétroliers et mettre en place une gestion axée sur les résultats dans les administrations de l'impôt et des douanes, les recettes fiscales ont retrouvé la trajectoire du programme fin mars 2015.
- 25. Le projet de loi de finances rectificative de 2015 constitue une solution temporaire à des problèmes urgents sur le plan des dépenses, y compris la hausse des dépenses militaires et les paiements reportés des exercices précédents. En ce qui concerne les recettes, le projet vise une augmentation des recettes fiscales de 1,8 % du PIB, grâce à un relèvement des taxes sur certains produits (pétrole, télécommunications, transactions financières, alcool et tabac) et à des réformes dans les administrations de l'impôt et des douanes visant à élargir l'assiette de l'impôt. Quant aux dépenses, leur composition témoigne des priorités des stratégies d'accélération de la croissance et de lutte contre la pauvreté, y compris le rétablissement de la paix et de la sécurité, ainsi que le règlement des arriérés. Le déficit budgétaire global qui est prévu est exceptionnellement élevé : il devra être réduit pour se rapprocher du critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB à compter de 2016.
- 26. Il est nécessaire d'exécuter résolument les réformes pour renforcer la gestion des finances publiques. Il convient d'accélérer les réformes de la politique et de l'administration fiscales pour rehausser le rendement de l'impôt. Une simplification des procédures administratives dans les

administrations de l'impôt et des douanes contribuera à améliorer le climat des affaires. Il faudrait maintenant utiliser les résultats prometteurs obtenus grâce au renforcement de la coopération et du partage de l'information entre les administrations de l'impôt, des douanes et de passation des marchés publics afin d'améliorer les vérifications fiscales. Une maîtrise plus rigoureuse des dépenses, appuyée par une amélioration de la gestion de la trésorerie, contribuera à éviter une accumulation d'arriérés. Le règlement de l'encours des arriérés intérieurs soutiendra la reprise.

- 27. Il est essentiel d'opérer des réformes visant à améliorer le climat des affaires pour rehausser les perspectives de croissance à moyen terme du Mali. Le programme des autorités est ambitieux et cible des domaines où les déficiences sont bien établies. Il est fondamental de continuer de renforcer le système financier, d'alléger la charge administrative des contribuables, d'assainir les finances de la compagnie d'électricité et de combattre la corruption pour rehausser durablement les perspectives en matière de croissance et d'emploi.
- 28. Les services du FMI recommandent d'achever la troisième revue du programme. Cette recommandation repose sur l'exécution de la politique économique depuis décembre 2014, les mesures correctives mises en œuvre par les autorités à la suite de l'insuffisance des recettes fiscales observée en 2015 et le programme ambitieux de réformes formulé par les autorités dans le cadre de l'accord FEC. Les services du FMI souscrivent aussi à la demande présentée par les autorités de dérogations pour inobservation des critères de réalisation relatifs aux recettes fiscales brutes ainsi qu'au financement de l'État par les banques et le marché financier en raison des mesures correctives décrites au ¶5. Les services du FMI souscrivent aussi à la demande de modification des critères de réalisation relatifs au financement de l'État par les banques et le marché financier et aux recettes fiscales brutes pour fin juin 2015 et fin décembre 2015, ainsi que du critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État et/ou les entreprises publiques pour le reste de l'année 2015 (MPEF, tableau 2).

Tableau 1. Mali: Indicateurs économiques et financiers, 2013-18

	2013	201	.4	201	5	2016	2017	2018
	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. Rév.	Pr	ojections	
Comptes nationaux et prix			(Va	ariation annu	ielle en %)			
PIB réel	1.7	5.8	7.2	5.5	5.0	5.5	5.6	5.7
Déflateur du PIB	1.3	0.6	1.4	1.7	2.1	2.1	2.4	2.2
IPC (moyenne annuelle)	-0.6	1.0	0.9	2.2	1.5	2.4	2.6	2.6
Secteur extérieur (variation en %)								
Termes de l'échange (détérioration -)	-17.7	-0.7	-7.8	3.2	7.9	-3.5	1.2	-1.0
Taux de change effectif réel (dépréciation -)								
Monnaie et crédit (contrib. à la croissance de M2)								
Crédit à l'État	-2.7	2.9	0.8	0.9	0.0	0.0	4.7	5.5
Crédit à l'économie	7.5	3.2	12.5	4.1	0.0	0.0	-2.1	5.:
Masse monétaire au sens large (M2)	7.4	13.0	7.1	12.9	0.0	0.0	1.0	14.0
		(en	pourcentag	e du PIB. sa	uf indicatio	n contraire)		
Investissement et épargne		,-	,	,		,		
Investissement intérieur brut	18.5	24.5	25.0	29.6	34.1	31.1	31.5	31.
dont: administrations publiques	7.1	11.7	7.7	10.1	10.0	8.6	9.2	9.
Épargne nationale brute	15.1	17.6	17.7	23.5	28.6	25.5	25.9	26.
dont : État	3.2	2.7	2.8	2.5	2.1	2.1	2.0	1.
Épargne intérieure brute	0.7	2.1	4.4	13.5	15.1	18.4	18.7	20.
Budget de l'administration centrale								
Recettes	17.3	18.2	17.6	18.7	19.1	19.7	20.2	20.
Dons	3.4	5.4	2.6	3.6	4.4	2.7	2.7	2.
Total des dépenses et prêts nets	23.5	28.3	23.8	26.4	26.8	25.4	26.0	26.
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.9	-5.5	-2.9	-4.4	-5.0	-3.0	-3.0	-3.
Solde budgétaire de base (UEMOA def.) $^{\mathrm{2}}$	-0.8	-0.9	-1.5	0.0	-0.8	0.0	0.0	0.
Dette intérieure (fin de période) ³	7.5	3.9	8.6	3.7	8.1	8.4	8.4	8.
Secteur extérieur								
Solde courant, transferts officiels inclus	-3.4	-7.0	-7.3	-6.2	-5.5	-5.5	-5.6	-5.
Solde courant, transferts officiels exclus	-14.8	-19.8	-18.1	-13.3	-16.4	-9.8	-9.8	-8.
Exportations de biens et services (B&S)	29.7	25.4	25.8	24.0	25.5	24.7	23.7	22.
Importations de B&S	47.6	47.9	46.4	40.1	44.5	37.4	36.5	34.
Service de la dette en % de exportations de B&S	2.3	3.8	3.6	4.4	6.7	4.0	4.3	4.
Dette extérieure (fin de période)	25.0	27.7	28.3	29.4	28.5	28.7	28.9	29.:
Pour mémoire:								
PIB nominal (milliards de FCFA)	5,490	5,840	5,970	6,262	6,396	6892.6	7,450	8052.4
Balance globale des paiements (millions de \$)	-174.5	53.9	-353.6	122.3	73.9	29.2	49.7	79.
Taux d'intérêt du marché monétaire (en %, FDP)	3.1	•••	3.0			•••		
Réserves internationales brutes (millions de \$)								
BCEAO	13,624		13,213					
en % de la masse monétaire au sens large	40.6		40.5					
en mois d'importations	4.7		4.6					
BCEAO Mali (imputé)	1,281	1,353	873	1,363	0	0.0	0	79
en % de la masse monétaire au sens large	33.2	31.8	23.5	31.8	23.3	23.3	22.6	21.8
Taux de change du \$ (FDP)	478.7		532.3					
Prix de l'or (en \$ par once, Londre fix)	1,411	1,290	1,266	1,286	1,180	1,172	1,187	1206
Prix du pétrole (en \$ par baril)	104	99	96	85	58	66	70	72

Sources : autorités maliennes; estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 14/337: Mali — Première et deuxième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

 $^{^2}$ Recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)) plus les dons

destinés à l'aide budgétaire générale moins les dépenses courantes et les dépenses en capital financées sur ressources intérieures.

³ Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations de l'État, bons du Trésor et autres créances.

	Part ¹	2013	201	4	201	5	2016	2017	201
		Est.	Prog ²	Est.	Prog ²	Prog. rév.	Pr	ojections	
			(Taux d	e croissance	e annuels, à _l	orix constan	ts)		
Secteur primaire	36.4	-7.5	9.4	10.4	4.5	3.2	4.6	4.6	4
Agriculture	21.9	-13.9	13.0	14.8	4.9	2.9	5.2	5.2	
Agriculture vivrière hors riz	12.5	-26.0	15.0	22.7	5.0	1.5	5.0	5.0	
Branche consolidée du riz	15.2	15.5	10.0	-2.0	4.9	6.0	4.9	4.9	
Agriculture industrielle hors coton	1.5	5.0	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Branche consolidée du coton	1.7	-2.1	14.8	24.5	1.5	1.0	5.1	5.1	
Élevage	9.7	4.0	3.7	3.7	3.8	3.8	3.8	3.8	
Pêche, forêts	4.9	4.5	4.0	4.0	3.8	3.8	3.8	3.8	
Secteur secondaire	18.0	5.5	1.8	9.2	4.7	3.3	4.9	5.0	
Industries extractives	5.7	1.5	0.3	-2.2	0.6	-2.0	4.0	2.6	
Industries manufacturières	5.7	4.8	-2.9	22.9	4.9	3.0	2.6	3.6	
Agroalimentaire-boissons-tabac	2.2	14.1	12.2	35.0	1.0	1.0	3.2	3.2	
Textile	1.9	-4.8	-6.0	28.4	7.0	5.0	1.4	4.3	
Autres branches manufacturières	1.6	5.8	-20.0	-0.4	9.4	3.4	3.4	3.4	
Énergie	3.0	9.9	10.0	10.0	10.4	10.4	10.4	10.4	1
Bâtiments et travaux publics	3.7	10.0	5.0	5.0	5.6	5.6	5.6	5.6	
Secteur tertiaire	38.0	8.9	4.8	3.6	6.7	7.3	6.6	6.6	
Transports et télécommunications	8.3	9.0	7.4	4.0	9.8	9.8	8.8	8.8	
Commerce	16.5	8.0	3.0	2.0	6.0	7.0	7.0	7.0	
Services financiers	0.7	5.0	4.0	3.0	4.1	4.1	4.1	4.1	
Autres services non financiers	4.8	15.0	3.0	3.0	3.9	3.9	3.9	3.9	
Services non marchands	8.2	7.4	6.8	6.8	6.4	7.6	5.0	5.0	
DTI et TVA intérieure	7.5	7.8	3.9	5.5	6.1	6.0	6.0	6.1	
PIB aux prix du marché	100.0	1.7	5.8	7.2	5.5	5.0	5.5	5.6	
			(Pource	entage du F	PIB, sauf indi	cation contr	aire)		
Investissement brut		18.5	24.5	25.0	29.6	34.1	31.1	31.5	3
Épargne nationale brute		15.1	17.6	17.7	23.5	28.6	25.5	25.9	2
Solde extérieur courant		-3.4	-7.0	-7.3	-6.2	-5.5	-5.5	-5.6	-
(transferts officiels compris)									
Pour mémoire :									
PIB nominal (en milliards de francs CFA)		5,490	5,840	5,970	6,262	6,396	6,893	7,450	8,0
Déflateur du PIB (variation annuelle)		1.3	0.6	1.4	1.7	2.1	2.1	2.4	:

Sources : autorités maliennes; estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Du PIB réel 2013.

² Rapport des services du FMI No. 14/337: Mali —Première et deuxième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 3. Mali : Opérations financières consolidées de l'administration, 2013-18 (en milliards de FCFA)

	2013	2014	4	201		2016	2017	201
	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.	I	Projections	
Recettes et dons	1,137.2	1,381.4	1,209.6	1,395.2	1,507.6	1,542.9	1,707.6	1,887.
Recettes totales	951.2	1,063.7	1,052.1	1,168.1	1,224.3	1,355.5	1,505.1	1,668.
Recettes budgétaires	842.7	964.2	935.3	1,063.1	1,119.3	1,242.3	1,382.8	1,536.
Recettes fiscales	804.5	923.7	890.5	1,015.0	1,071.0	1,187.9	1,321.2	1,466.
Recettes non fiscales	38.2	40.5	44.7	48.1	48.2	54.4	61.5	69.
dont : secteur or	17.4	8.1	7.2	12.0	9.0	8.9	10.3	11.
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	99.5	116.8	105.0	105.0	113.2	122.3	132.
Dons	186.0	317.7	157.5	227.1	283.3	187.4	202.5	218.
Projets	56.6	116.9	61.6	121.8	92.6	86.0	93.0	100.
Budget	120.1	197.4	96.0	105.3	148.3	101.3	109.5	118.
Aide budgétaire générale	110.8	127.8	70.2	72.9	111.9	78.3	84.6	91
Aide budgétaire sectorielle	9.3	69.6	25.8	32.4	36.4	23.1	24.9	26.
Annulation dette	3.5	03.0	25.0	52	42.5	23.2	25	
Annuation dette					42.3			
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancements)	1,292.4	1,653.7	1,419.9	1,653.0	1,712.0	1,749.3	1,934.8	2,126.
Dépenses budgétaires	1,190.1	1,558.8	1,308.4	1,553.0	1,612.0	1,641.1	1,817.5	1,994
Dépenses courantes	800.5	874.7	848.1	922.2	985.9	1,043.6	1,132.1	1,223
Traitements et salaires	290.8	332.2	313.4	349.8	367.0	390.7	423.8	458
Biens et services	239.6	248.6	240.5	271.2	290.6	306.3	338.2	365
Transferts et subventions	237.7	259.7	252.4	264.8	276.7	297.1	315.6	339
Intérêts	32.4	34.1	41.7	36.4	51.6	49.5	54.6	60
dont: intérieurs	14.0	12.7	24.5	13.1	28.3	30.5	33.0	35
Dépenses en capital	389.6	684.1	460.3	630.8	626.1	597.5	685.4	771
Financement extérieur	161.0	387.7	190.5	388.8	310.5	298.6	328.1	349
Financement intérieur	228.6	296.4	269.8	242.0	315.6	298.9	357.2	421
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	99.5	116.8	105.0	105.0	113.2	122.3	132
Prêts nets	-6.2	-4.6	-5.4	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	0
Solde budgétaire global (hors dons)	-341.2	-590.0	-367.8	-484.9	-487.7	-393.8	-429.7	-458
Solde budgétaire global (dons inclus)	-155.1	-272.3	-210.2	-257.8	-204.4	-206.4	-227.2	-239
Variation des arriérés	6.0	-64.6	-50.4	-20.3	-48.8	-6.8	-8.7	-8
Intérieurs	7.5	-62.0	-50.4	-20.3	-48.8	-6.8	-8.7	-8
Extérieurs (intérêts)	-1.5	-2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Ajustement base caisse	-8.1	13.7	85.0	3.6	-67.7	3.1	9.0	9
Solde global (base caisse, dons inclus)	-157.2	-323.2	-175.6	-274.6	-320.9	-210.1	-226.8	-238
Financement	157.3	323.1	175.6	274.6	320.9	210.1	226.8	238
Financement extérieur (net)	103.9	211.6	70.5	242.8	162.9	197.5	219.9	234
Prêts	134.7	254.8	119.5	281.0	243.6	239.4	264.2	280
Prêts projets	95.1	198.5	103.1	231.7	178.6	189.4	210.2	222
dont: prêts non concessionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	83.3	83.3	83.3	0
Prêts budgétaires	39.6	56.3	16.4	49.3	64.9	49.9	54.0	58
Amortissement	-42.9	-55.8	-52.0	-62.1	-97.5	-58.7	-61.3	-63
Allègement de la dette	25.6	22.0	14.9	23.9	16.8	16.9	17.0	17
Variation des arriérés (principal)	-13.5	-9.3	-11.9	0.0	0.0	0.0		
Financement intérieur (net)	53.4	111.5	105.1	31.7	158.1	12.6	7.0	3
Système bancaire	-23.1	54.0	61.6	19.5	117.6	12.6	7.0	3
Banque centrale	-75.5	-22.3	-65.8	-7.6	-2.1	-0.1	-8.6	-9
Banques commerciales	29.4	76.3	80.3	27.1	119.7	12.7	15.6	12
Ajustement ²	-23.0	0.0	47.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Recettes de privatisation	55.1	0.0	0.0	0.0	-13.5	0.0	0.0	0
Autre financement	21.4	57.5	43.5	12.2	54.0	0.0	0.0	0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	U
Pour mémoire:					,			
Solde budgétaire de base (UEMOA def.) ³	-43.7	-52.5	-92.2	0.7	-48.5	0.0	0.0	0
		122 5	1154	1176	1157	121.1	1250	135.
Recettes fiscales et non fiscales secteur or Aide extérieure (dons et prêts)	143.6 320.7	132.5 572.5	115.4 277.0	147.6 508.1	115.7 526.9	426.8	125.9 466.7	499.

Sources : Ministère de l'économie et des finances; projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 14/337: Mali — Première et deuxième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte des différences entre les définitions des administrations publiques dans le TOFE et dans la situation monétaire.

³ Recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE))

Tableau 4. Mali : Opérations financières consolidées de l'administration, 2015

(CFAF Billions)

	Marc	h	Juin		Septe	mbre	Décembre		
_	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.	Prog. ¹	Prog. rév.	Prog. ¹	Prog. rév.	
Recettes et dons	312.6	320.0	682.7	691.3	1,056.7	1,060.8	1,395.2	1,507.6	
Recettes totales	267.1	285.0	581.2	605.1	872.0	913.2	1,168.1	1,224.3	
Recettes budgétaires	240.9	251.6	528.7	552.5	793.3	834.3	1,063.1	1,119.3	
Recettes fiscales	228.6	247.1	502.3	525.7	756.4	794.2	1,015.0	1,071.0	
Impôts directs	68.9	80.6	175.8	177.6	242.2	244.9	323.7	330.6	
Taxes indirectes	159.6	176.7	326.6	348.1	514.2	549.3	691.3	740.4	
TVA	94.6	95.7	196.5	191.2	301.6	298.5	406.9	397.0	
Accises sur produits pétroliers	6.8	20.5	13.1	38.4	20.2	55.5	27.8	71.5	
Droits d'importation	36.6	30.0	74.5	66.4	113.9	104.2	150.6	139.5	
Autres taxes indirectes	43.6	30.5	86.3	90.6	144.4	147.8	193.8	202.1	
Remboursements de taxes	-22.0	-10.2	-43.9	-38.6	-65.9	-56.7	-87.8	-69.7	
Recettes non fiscales	12.3	4.7	26.4	26.8	36.9	40.1	48.1	48.2	
Fonds spéciaux et budgets annexes	26.3	33.2	52.5	52.6	78.8	78.9	105.0	105.0	
Dons	45.4	35.0	101.5	86.2	184.7	147.6	227.1	283.3	
Projets	30.5	0.0	60.9	46.3	91.4	69.4	121.8	92.6	
Budget	15.0	35.0	40.6	39.9	93.3	78.1	105.3	148.3	
Aide budgétaire générale	6.9	14.3	24.4	19.3	72.9	45.5	72.9	111.9	
Aide budgétaire sectorielle	8.1	20.7	16.2	20.7	20.4	32.7	32.4	36.4	
Annulation dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	42.5	
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancements)	435.2	220.9	842.0	856.1	1,244.8	1,284.4	1,653.0	1,712.0	
Dépenses budgétaires	411.1	188.7	792.0	806.1	1,169.8	1,209.2	1,553.0	1,612.0	
Dépenses courantes	253.1	171.8	476.1	516.2	699.2	757.0	922.2	985.9	
Traitements et salaires	87.4	27.0	174.9	52.6	262.3	78.8	349.8	105.1	
Biens et services	67.8	40.6	135.6	145.3	203.4	218.0	271.2	290.6	
Transferts et subventions	88.7	41.6	147.4	161.9	206.1	225.4	264.8	276.7	
Intérêts	9.1	12.7	18.2	25.4	27.3	38.4	36.4	51.6	
dont: intérieurs	3.3	7.9	6.6	14.2	9.8	21.2	13.1	28.3	
Dépenses en capital	158.0	16.9	316.0	290.0	470.6	452.2	630.8	626.1	
Financement extérieur	97.5	0.0	195.0	127.3	289.1	215.5	388.8	310.5	
Financement intérieur	60.5	16.9	121.0	162.7	181.5	236.7	242.0	315.6	
Fonds spéciaux et budgets annexes	26.3	33.2	52.5	52.6	78.8	78.9	105.0	105.0	
Prêts nets	-2.1	-1.0	-2.5	-2.7	-3.8	-3.8	-5.0	-5.0	
Solde budgétaire global (hors dons)	-168.1	64.1	-260.9	-251.0	-372.8	-371.1	-484.9	-487.7	
Solde budgétaire global (dons inclus)	-122.6	99.1	-159.4	-164.8	-188.2	-223.6	-257.8	-204.4	
Variation des arriérés	-5.1	-3.0	-18.0	-4.6	-19.1	-6.9	-20.3	-48.8	
Ajustement base caisse	-50.5	-122.6	-32.5	0.0	3.6	0.0	3.6	-67.7	
Solde global (base caisse, dons inclus)	-178.2	-26.5	-209.8	-169.4	-203.70	-230.5	-274.6	-320.9	
Financement	178.2	26.5	209.8	169.4	203.70	230.5	274.6	320.9	
Financement extérieur (net)	48.4	22.0	96.8	68.6	169.0	113.2	242.8	162.9	
Prêts	57.9	26.0	115.9	86.3	197.7	139.4	281.0	243.6	
Prêts projets	57.9	0.0	115.9	60.3	173.8	113.4	231.7	178.6	
dont: prêts non concessionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	41.7	0.0	83.3	
Prêts budgétaires	0.0	26.0	0.0	26.0	23.9	26.0	49.3	64.9	
Amortissement	-15.5	-5.3	-31.1	-30.2	-46.6	-39.9	-62.1	-97.5	
Allègement de la dette	6.0	1.2	12.0	12.4	17.9	13.6	23.9	16.8	
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement intérieur (net)	129.9	4.5	113.0	100.8	34.7	117.3	31.7	158.1	
Système bancaire	119.3	93.3	102.8	87.4	18.0	116.6	19.5	117.6	
Banque centrale	-2.9	87.1	-3.8	-2.0	-6.9	-1.1	-7.6	-2.1	
Banques commerciales	122.2	6.2	106.7	89.4	24.8	117.7	27.1	119.7	
Ajustement PNG pour différence de champ ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	-13.5	0.0	-13.5	0.0	-13.5	
Autre financement	10.6	-88.8	10.2	26.9	16.8	14.3	12.2	54.0	
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Pour mémoire:									
Solde budgétaire de base ³	-57.7	79.6	-29.6	-92.1	7.1	-96.6	0.7	-48.5	
Financement intérieur net des banques et du marché	127.0	67.2	115.4	122.7	32.2	146.8	33.9	171.8	

Sources : Ministère de l'économie et des finances; projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. 14/337, Mali : Première et deuxième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte des différences entre les définitions des administrations publiques dans le TOFE et dans la situation monétaire.

³ Recettes totales, *plus les dons au titre de l'aide budgétaire générale,* plus les revenus provenant de

l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, moins les dépenses totales et les prêts nets (base ordonnancements),

à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 5. Mali : Opérations financières consolidées de l'administration, 2013-18 (Pour cent de PIB)

	2013	2014	1	201	5	2016	2017	201
	Est.	Prog. ¹	Est.		rog. Rév.		rojections	
	20.7	22.7	20.2	22.2	22.6	22.4	22.0	
Recettes et dons	20.7 17.3	23.7 18.2	20.3 17.6	22.3	23.6 19.1	22.4 19.7	22.9 20.2	23.4 20.1
Recettes totales Recettes budgétaires	15.4	16.5	15.7	18.7 17.0	17.5	18.0	18.6	19.1
Recettes fiscales	14.7	15.8	14.9	16.2	16.7	17.2	17.7	18.2
Impôts directs	4.7	5.0	5.4	5.2	5.2	5.3	5.5	5.6
dont: secteur or	1.3	1.3	0.9	1.2	0.8	0.8	0.8	0.8
Taxes indirectes	10.0	10.8	9.5	11.0	11.6	11.9	12.2	12.
TVA	5.9	6.4	5.6	6.5	6.2	6.4	6.5	6.
Accises sur produits pétroliers	0.4	0.4	0.5	0.4	1.1	1.1	1.2	1
Droits d'importation	2.0	2.3	1.9	2.4	2.2	2.2	2.3	2.4
Autres taxes indirectes	2.7	2.9	2.5	3.1	3.2	3.2	3.2	3.
dont : secteur or	1.0	0.9	0.9	1.0	0.9	0.8	0.8	0.
Remboursements de taxes	-1.1	-1.2	-1.0	-1.4	-1.1	-1.0	-0.9	-0.
Recettes non fiscales	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.
dont : secteur or	0.3	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.
Fonds spéciaux et budgets annexes	2.0	1.7	2.0	1.7	1.6	1.6	1.6	1.
Dons	3.4	5.4	2.6	3.6	4.4	2.7	2.7	2.
Projets	1.0	2.0	1.0	1.9	1.4	1.2	1.2	1.
Budget	2.2	3.4	1.6	1.7	2.3	1.5	1.5	1.
Aide budgétaire générale	2.0	2.2	1.2	1.2	1.7	1.1	1.1	1.
Aide budgétaire sectorielle	0.2	1.2	0.4	0.5	0.6	0.3	0.3	0.
Annulation dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0
Annuation dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales et prêts nets	23.5	28.3	23.8	26.4	26.8	25.4	26.0	26.
Dépenses budgétaires	21.7	26.7	21.9	24.8	25.2	23.8	24.4	24.
Dépenses courantes	14.6	15.0	14.2	14.7	15.4	15.1	15.2	15.
Traitements et salaires	5.3	5.7	5.2	5.6	5.7	5.7	5.7	5.
Biens et services	4.4	4.3	4.0	4.3	4.5	4.4	4.5	4.
Transferts et subventions	4.3	4.4	4.2	4.2	4.3	4.3	4.2	4.
Intérêts	0.6	0.6	0.7	0.6	0.8	0.7	0.7	0.
dont: intérieurs	0.3	0.2	0.4	0.2	0.4	0.4	0.4	0.
Dépenses en capital	7.1	11.7	7.7	10.1	9.8	8.7	9.2	9.
Financement extérieur	2.9	6.6	3.2	6.2	4.9	4.3	4.4	4.
Financement intérieur	4.2	5.1	4.5	3.9	4.9	4.3	4.8	5.
Fonds spéciaux et budgets annexes	2.0	1.7	2.0	1.7	1.6	1.6	1.6	1.
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.
Solde budgétaire global (hors dons)	-6.2	-10.1	-6.2	-7.7	-7.6	-5.7	-5.8	-5.
Solde budgetaire global (flors dons) Solde budgétaire global (dons inclus)	-2.8	-4.7	-3.5	-4.1	-3.2	-3.7	-3.0	-3.
Variation des arriérés	0.1	-1.1	-0.8	-0.3	-0.8	-0.1	-0.1	-0
Intérieurs	0.1	-1.1	-0.8	-0.3	-0.8	-0.1	-0.1	-0
Extérieurs (intérêts)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.
Ajustement base caisse	-0.1	0.2	1.4	0.1	-1.1	0.0	0.1	0.
	-2.9	-5.5	-2.9	-4.4	-5.0	-3.0	-3.0	-3.
Solde global (base caisse, dons inclus)			-2.9 2.9					
Financement	2.9	5.5		4.4	5.0	3.0	3.0	3
Financement extérieur (net)	1.9	3.6	1.2	3.9	2.5	2.9	3.0	2
Prêts	2.5	4.4	2.0	4.5	3.8	3.5	3.5	3
Prêts projets	1.7	3.4	1.7	3.7	2.8	2.7	2.8	2
dont : prêts non concessionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3	1.2	1.1	0
Prêts budgétaires	0.7	1.0	0.3	0.8	1.0	0.7	0.7	0
Amortissement	-0.8	-1.0	-0.9	-1.0	-1.5	-0.9	-0.8	-0
Allègement de la dette	0.5	0.4	0.2	0.4	0.3	0.2	0.2	0.
Variation des arriérés (principal)	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Financement intérieur (net)	1.0	1.9	1.8	0.5	2.5	0.2	0.1	0
Système bancaire	-0.4	0.9	1.0	0.3	1.8	0.2	0.1	0
Banque centrale	-1.4	-0.4	-1.1	-0.1	0.0	0.0	-0.1	-0
Banques commerciales	0.5	1.3	1.3	0.4	1.9	0.2	0.2	0
Ajustement ²	-0.4	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Recettes de privatisation	1.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	0.0	0.0	0
Autre financement	0.4	1.0	0.7	0.2	0.8	0.0	0.0	0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Pour mémoire:								
Solde budgétaire de base (UEMOA def.) ³	-0.8	-0.9	-1.5	0.0	-0.8	0.0	0.0	0
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	2.6	2.3	1.9	2.4	1.8	1.8	1.7	1
Aide extérieure totale (dons et prêts)	5.8	9.8	4.6	8.1	8.2	6.2	6.3	6
	5.0	5.0	5,970	0.1		6,893	3.5	8,05

Sources : Ministère de l'économie et des finances; projections des services du FMI.

dons destinés à l'aide budgétaire générale moins les dépenses courantes et les dépenses en capital financées sur ressources intérieures.

¹ Rapport des services du FMI No. 14/337: Mali —Première et deuxième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte des différences entre les définitions des administrations publiques dans le TOFE et dans la situation monétaire.

³ Recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)) plus les

Tableau 6. Mali : Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001¹, 2013–18

	1,137.2 804.5 186.0 110.8 65.9 146.7 1,298.6 909.0 290.8 239.6 32.4 28.2 128.4 189.6 389.6 228.3 -161.3 -161.3 59.4 87.0 -6.2 -21.4 0.0 220.7 110.3 49.0 61.4 110.4	2014	ļ	201	5	2016	2017	2018
		Prog. ²	Est.	Prog. ² F	Prog. rév.	Pı	rojections	
			(Milliar	ds de francs (CEV)			
					,			
Recettes		1,400.0	1,224.5	1,419.1	1,481.9	1,559.8	1,724.6	1,904.3
Impôts		923.7	890.5	1,015.0	1,071.0	1,187.9	1,321.2	1,466.5
Dons		336.3	172.4	251.0	257.7	204.3	219.5	236.1
Dont : courants		127.8	70.2	72.9	111.9	78.3	84.6	91.4
Dont : en capital		208.5	102.2	178.1	145.8	126.0	134.9	144.6
Autres recettes	146.7	140.0	161.6	153.1	153.2	167.6	183.8	201.8
Dépenses	1,298.6	1,572.4	1,573.8	1,625.4	1,753.2	1,864.8	2,027.6	2,189.9
Dépenses	909.0	974.2	964.9	1,027.2	1,090.9	1,156.8	1,254.5	1,355.6
Rémunération des salariés	290.8	332.2	313.4	349.8	367.0	390.7	423.8	458.1
Utilisation de biens et services	239.6	248.6	240.5	271.2	290.6	306.3	338.2	365.8
Intérêts	32.4	34.1	41.7	36.4	51.6	49.5	54.6	60.0
Subventions	28.2	35.0	34.5	38.0	38.0	40.1	42.4	45.8
Dons	128.4	153.9	151.5	167.5	179.4	194.1	205.3	221.8
Autres dépenses	189.6	170.3	183.3	164.3	164.3	176.2	190.2	204.1
Acquisition nette d'actifs non financiers	389.6	598.2	608.9	598.2	662.3	708.0	773.1	834.4
Solde brut de gestion	228.3	425.8	259.6	391.9	391.0	403.0	470.2	548.8
Capacité(+)/besoin(-) de financement	-161.3	-172.4	-349.3	-206.3	-271.3	-305.0	-303.0	-285.6
Opérations financières nettes	-161.3	-172.4	-349.3	-206.3	-271.3	-305.0	-303.0	-285.6
Acquisition nette d'actifs financiers	59.4	-44.5	-110.3	-14.4	-56.5	-5.0	-5.0	0.0
Intérieurs	59.4	-44.5	-110.3	-14.4	-56.5	-5.0	-5.0	0.0
Numéraire et dépôts	87.0	17.6	-61.4	2.8	2.5	0.0	0.0	0.0
Prêts (capacité nette de financement)	-6.2	-4.6	-5.4	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	0.0
Actions et autres participations (produit	-21.4	-57.5	-43.5	-12.2	-54.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à recevoir	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accroissement net des passifs	220.7	127.9	239.0	191.9	214.8	300.0	298.0	285.6
Intérieurs	110.3	-95.1	154.1	-52.7	50.0	102.6	86.7	60.3
Titres de dette et crédits	49.0	-61.1	-61.1	-19.5	-19.5	-4.0	-4.0	-4.0
Autres comptes à payer	61.4	-34.0	215.2	-33.2	69.5	106.6	90.8	64.4
Extérieurs	110.4	223.0	84.9	244.6	164.8	197.4	211.2	225.3
Postes pour mémoire :								
Variation de la valeur nette : transactions	-161.3	-172.4	-349.3	-206.3	-271.3	-305.0	-303.0	-285.6
PIB nominal	5,970	6,262	6,396	6,745	6,893	7,450	8,052	8,672

Sources : Ministère des finances; estimations et projections des services du FMI.

 $^{^1\,\}text{Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/)}.$

² Rapport des services du FMI No. 14/337 : Mali —Première et deuxième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 7. Mali: Balance des paiements, 2013-18

	2013_	201	4	201	5	2016	2017	2018
	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.	F	Projections	
				(En milliards	de FCFA)			
Solde extérieur courant								
Transferts officiels non compris	-814.2	-1,157.1	-1,079.0	-835.3	-1,050.4	-675.9	-727.9	-679.8
Transferts officiels compris	-188.8	-406.5	-434.9	-386.9	-354.7	-381.2	-413.8	-401.5
Balance commerciale	-126.5	-336.7	-288.3	-318.5	-240.9	-258.0	-314.4	-381.1
Exportations, f.à.b.	1,419.5	1,293.4	1,331.1	1,306.0	1,425.5	1,489.5	1,543.7	1,610.8
Coton (fibre)	176.8	162.2	166.7	143.4	174.6	187.6	194.5	182.2
Or	964.5	859.5	856.9	868.8	918.5	947.8	975.7	1,032.7
Autres	278.2	271.7	307.4	293.7	332.5	354.0	373.5	395.8
Importations, f.à.b.	-1,546.1	-1,630.1	-1,619.4	-1,624.5	-1,666.4	-1,747.5	-1,858.1	-1,991.9
Produits pétroliers	-434.3	-416.7	-441.6	-376.1	-326.3	-391.4	-433.7	-468.3
Importations de produits alimentaires	-231.6	-247.8	-282.4	-279.9	-300.0	-324.5	-343.8	-363.1
Autres	-880.1	-965.6	-895.5	-968.4	-1,040.1	-1,031.6	-1,080.5	-1,160.4
Services, net	-854.1	-974.9	-941.8	-690.8	-977.1	-615.3	-638.1	-546.0
Crédit	211.7	190.8	208.6	197.8	203.7	211.8	221.6	231.
Débit	-1,065.9	-1,165.6	-1,150.4	-888.6	-1,180.8	-827.1	-859.7	-777.
dont frêt	-319.7	-353.0	-335.7	-351.8	-360.9	-378.4	-402.4	-431.
Revenus, net	-213.7	-252.3	-243.0	-262.2	-254.6	-257.6	-267.2	-284.
dont: intérêts sur dette publique	-18.4	-21.4	-17.2	-23.3	-23.3	-19.0	-21.6	-24.
Transferts, net	1,005.5	1,157.3	1,038.2	884.6	1,117.9	749.8	805.9	809.
Transferts privés, net	380.2	406.7	394.1	436.2	422.2	455.0	491.8	531.
Transferts officiels, net ²	625.4	750.6	644.1	448.4	695.7	294.8	314.0	278.
dont : aide budgétaire	110.8	127.8	70.2	72.9	111.9	78.3	84.6	91.
Compte de capital et d'opérations financières	103.9	432.6	122.7	446.6	397.5	398.0	442.3	446.
Compte de capital, net	90.8	233.0	108.5	204.1	194.6	133.5	144.3	155.
Annulation de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	43.0	0.0	0.0	0.
Dons projet	65.9	186.5	87.4	154.2	129.0	109.1	117.9	127.
Compte d'opérations financières	13.2	199.6	14.3	242.5	202.9	264.6	298.1	290.
Secteur privé (net)	-63.5	7.1	-40.0	14.6	55.1	82.1	93.2	70.
Investissement direct (net)	150.7	149.6	94.5	157.3	106.3	83.3	94.5	72.
Investissement en portefeuille (net)	-1.0	-2.5	-1.0	-2.7	-1.1	-1.2	-1.3	-1.
Autres flux de capitaux privés	-213.2	-140.0	-133.4	-140.0	-50.0	0.0	0.0	0.
Officiel, net	75.2	184.1	52.7	218.9	146.0	180.6	202.9	217.
Déboursements	134.7	254.8	119.5	281.0	243.6	239.4	264.2	280.
Aides budgétaires	39.6	56.3	16.4	49.3	64.9	49.9	54.0	58.
Financement de projets	95.1	198.5	103.1	231.7	178.6	189.4	210.2	222.
Amortissement de la dette publique	-42.9	-55.8	-52.0	-62.1	-97.5	-58.7	-61.3	-63.
Erreurs et omissions	-1.3	0.0	137.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.
Solde global	-86.2	26.1	-174.5	59.7	42.8	16.9	28.5	44.
Financement	86.2	-26.1	174.5	-59.7	-42.8	-16.9	-28.5	-44.
Avoirs extérieurs (net)	60.6	-48.0	159.6	-83.6	-59.6	-33.8	-45.5	-62.
dont : FMI (net)	18.8	4.2	4.3	1.7	1.9	-0.1	-9.5	-10.
Aide au titre de l'initiative PPTE	25.6	22.0	14.9	23.9	16.8	16.9	17.0	17.
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.
		(en no	ourcentage d	u PIB, sauf indi	cation contra	ira)		
Solde extérieur courant		(en þ	oncentage u	u i iu, saui iilui	cation Contra	c)		
Transferts officiels non compris	-14.8	-19.8	-18.1	-13.3	-16.4	-9.8	-9.8	-8.
Transferts officiels compris	-3.4	-7.0	-7.3	-6.2	-5.5	-5.5	-5.6	-5.0
			(variation a	nnuelle en pou	rcentage)			
Commerce extérieur								
Volume desexportations	7.1	-2.6	-0.2	2.2	4.8	4.5	4.0	5.3
Volume des importations	0.5	11.5	4.0	4.9	9.1	1.4	4.6	7.0
Valeur unitaire des exportations	-14.3	-6.2	-7.2	-2.0	1.7	-0.2	-0.2	-0.8
Valeur unitaire des importations	4.1	-5.6	0.7	-5.0	-5.7	3.4	1.7	0.2
Termes de l'échange	-17.7	-0.7	-7.8	3.2	7.9	-3.5	1.2	-1.0

Sources : autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 14/337: Mali —Première et deuxième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

² Y compris financement par la communauté internationale pour les importations des services de sécurité liés à l'intervention militaire étrangère dans le pays.

	2013	2014			2015		2016	2017	201
	Est.	Prog. ¹	Est.	Mars	Prog. 1	Prog. rév.	Pi	rojections	
				(en millia	ards de fran	cs CFA)			
Avoirs extérieurs nets	758	886	623	613	1,050	683	717	762	8
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	482	530	322	295	613	382	415	461	5
Banques commerciales	277	357	302	318	437	302	302	302	3
Avoirs intérieurs nets	1.087	1,199	1,353	1.384	1,304	1.571	1,756	1,960	2,:
Crédit net au gouvernement	-101	-47	-86	7	-27	31	44	51	,
BCEAO, net	0	-22	-66	21	-30	-68	-68	-77	
Banques commeciales, net	-101	-24	-20	-14	3	99	112	128	
Autres institutions	0	0	0	0	0	0	0	0	
Crédits à l'economie	1,228	1,287	1,458	1,417	1,372	1,558	1,731	1,927	2,
Autres postes, nets	-41	-41	-19	-41	-41	-19	-19	-19	
Masse monétaire	1,845	2,086	1,977	1,997	2,354	2,254	2,473	2,722	2,
Circulation fiduciaire	509	575	443	456	649	506	555	611	
Depots en banques	1,337	1,511	1,533	1,540	1,705	1,749	1,918	2,111	2,
Monnaie centrale (M0)	742	839	715	685	947	815	895	985	1,
Reserves internationales brutes BCEAO	613	664	465	448	749	525	559	595	
en pourcentage de la masse monetaire	33.2	31.8	23.5	22.4	31.8	23.3	22.6	21.8	2
		(En pourcen	tage de la ma	isse monéta	ire du debut de	période		
Contribution à la croissance de la masse monétaire									
Masse monétaire	7.4	13.0	7.1	1.0	12.9	14.0	9.7	10.1	1
Avoirs extérieurs nets	3.6	6.9	-7.3	-0.5	7.8	3.0	1.5	1.8	
BCEAO	-3.5	2.6	-8.6	-1.4	4.0	3.0	1.5	1.8	
Banques commerciales	7.1	4.3	1.3	0.8	3.8	0.0	0.0	0.0	
Avoirs intérieurs	3.8	6.1	14.4	1.5	5.0	11.0	8.2	8.2	
Crédit à l'État	-2.7	2.9	0.8	4.7	0.9	5.9	0.6	0.3	
Crédit à l'économie	7.5	3.2	12.5	-2.1	4.1	5.1	7.6	7.9	
Autres postes, nets	-1.0	0.0	-3.6	-1.1 (taux an	0.0 nuel de croi	0.0	0.0	0.0	
Pour mémoire				(taax an	naci ac cio.	ssurice)			
Masse monétaire	7.4	13.0	7.1	8.8	12.9	14.0	9.7	10.1	1
Base monetaire	1.3	13.0	-3.7	-5.4	12.9	14.0	9.7	10.1	1
Crédit à l'économie	11.7	4.7	18.7	15.0	6.6	6.9	11.1	11.4	1
Vitesse de circulation	3.0	2.8	3.0		2.7	2.8	2.8	2.7	•
Multiplicateur monétaire	2.5	2.5	2.8	2.9	2.5	2.8	2.8	2.8	
Circulation fiduciaire / M2 (en %)	27.6	27.6	22.4	22.9	27.6	22.4	22.4	22.4	2

Sources : autorités maliennes; estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI No. 14/337: Mali —Première et deuxième revues de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 9. Mali: Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2008-14

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 Juir
							Juli
		(en po	ourcentage))			
Fonds propres							
Fonds propres/actifs pondérés selon les risques	9.8	7.7	13.7	11.7	11.4	12.9	12.
Fonds propres de base/actifs pondérés selon les risques	9.0	7.2	12.7	10.8	10.0	12.2	11.
Fonds propres (valeur nette) en pourcentage des actifs	6.2	4.6	7.5	8.3	7.7	7.9	7.:
Distribution sectorielle du crédit à l'économie							
Agriculture et pêche	12.8	7.9	1.6	11.7	10.9	6.5	1.4
Secteur minier	0.2	0.2	0.1	0.1	3.8	4.7	4.0
Industrie manufacturière	7.4	5.9	7.3	8.0	9.6	11.1	12.2
Électricité, gaz et eau	3.9	4.3	11.1	10.0	6.4	9.6	12.0
Bâtiments et travaux publics	1.6	1.6	4.3	4.4	5.0	3.8	4.9
Commerce de gros et de détail, hôtels et restaurants	38.7	37.4	44.4	43.3	44.6	45.2	42.0
Transport, entrepôts et communication	14.1	11.3	8.8	7.1	5.6	9.3	13.0
Assurance, immobilier et services aux entreprises	14.1	18.8	14.9	9.8	8.2	5.7	6.3
Services publics et sociaux	7.3	14.6	7.6	5.6	5.8	4.0	4.3
Qualité des actifs							
Prêts improductifs/total des prêts	23.1	25.4	22.1	18.0	21.0	19.3	18.9
Prêts improductifs/total des prêts (net des provisions)	9.5	11.6	8.5	6.5	8.7	8.3	7.7
Provisions/prêts improductifs bruts	66.9	59.5	64.0	69.3	65.0	62.0	64.3
Revenus et rentabilité							
Rendement des actifs	0.8	0.6	1.4	1.7	1.3	1.2	
Rendement des fonds propres	10.4	6.8	8.6	14.9	12.5	14.1	
Liquidités							
Actifs liquides/total des actifs	37.9	33.8	32.7	36.7	34.8	34.4	32.4
Actifs liquides/passif à court terme	84.0	61.2	92.9	89.4	90.0	98.0	98.0
Prêts/dépôts	77.5	72.2	82.6	88.0	88.5	89.7	88.2
Pour mémoire ¹							
Taux créditeur	1.9	1.9	1.9	1.8	1.9	1.8	
Taux débiteur	9.8	9.7	9.4	9.3	8.9	9.5	

Source: BCEAO; estimations des services du FMI.

 $^{^{1}}$ Moyenne.

Tableau 10. Mali: Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2013-16

Montant	Dates de disponibilité	Conditions du décaissement
6 millions de DTS	18 décembre 2013	Approbation de l'accord FEC triennal par le Conseil d'administration
4 millions de DTS	1er mai 2014	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et de critères continus, et achèvement de la première revue de l'accord
4 millions de DTS	1er novembre 2014	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2014 et des critères continus, et achèvement de la deuxième revue de l'accord
4 millions de DTS	1er mai 2015	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et de critères continus, et achèvement de la troisième revue de l'accord
4 millions de DTS	1er novembre 2015	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2015 et des critères continus, et achèvement de la quatrième revue de l'accord
4 millions de DTS	1er mai 2016	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et de critères continus, et achèvement de la cinquième revue de l'accord
4 millions de DTS	1er novembre 2016	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2016 et des critères continus, et achèvement de la sixième revue de l'accord

Tableau 11. Mali : Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2015-221

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	202
			(Millions de	DTS, sauf ir	ndication co	ntraire)			
Obligations envers le FMI sur la base des crédits exis	tants									
Principal	2.1	1.9	5.7	8.2	11.6	12.7	13.8	14.8	11.9	7.
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits exis	tants et pro	spectifs								
Principal	2.1	2.3	5.7	8.2	11.6	12.7	13.8	15.2	13.9	11
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.1	0.1	0.
Total des obligations sur la base des crédits existants	et prospec	tifs								
En millions de DTS	2.1	2.3	5.7	8.2	11.6	12.7	14.0	15.3	14.0	11
En milliards de FCFA	1.6	1.7	4.6	6.7	9.5	10.3	11.3	12.4	11.3	9
En % des recettes publiques	0.2	0.2	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0
En % des exportations de biens et de services	0.1	0.1	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.6	0
En % du service de la dette ³	3.2	2.2	3.5	7.3	9.6	9.7	9.7	8.8	7.7	5
En % du PIB	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0
En % de la quote-part	2.3	2.5	6.1	8.8	12.4	13.6	15.0	16.4	15.0	11
Encours total des crédits du FMI ²										
En millions de DTS	90.2	93.0	95.4	95.2	83.6	70.9	57.1	41.9	28.0	17
En milliards de FCFA	67.7	69.8	78.0	78.0	68.2	57.6	46.2	33.9	22.6	13
En % des recettes publiques	7.1	6.6	6.4	5.8	4.5	3.5	2.6	1.7	1.1	0
En % des exportations de biens et de services	4.2	4.5	4.8	4.6	3.9	3.1	2.5	1.8	1.1	0
En % du service de la dette °	136.3	88.5	58.9	85.4	69.0	54.3	39.7	24.1	15.3	8
En % du PIB	1.2	1.2	1.2	1.1	0.9	0.7	0.5	0.4	0.2	0
En % de la quote-part	96.7	99.7	102.2	102.0	89.6	76.0	61.2	44.9	30.0	18
Décaissements et rachats	25.9	5.7	2.3	-0.2	-11.6	-12.7	-13.8	-15.2	-13.9	-11
Décaissements	28.0	8.0	8.0	8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Remboursements et rachats	2.1	2.3	5.7	8.2	11.6	12.7	13.8	15.2	13.9	11
Pour mémoire:			(En mi	lliards de fi	rancs CFA, s	auf indicati	on contrair	e)		
PIB nominal	5,490	5,970	6,396	6,893	7,450	8,052	8,672	9,348	10,088	10,88
Exportations de biens et de services	1,631	1,540	1,629	1,701	1,765	1,842	1,855	1,907	1,979	2,05
Recettes publiques	951	1,052	1,224	1,355	1,505	1,668	1,810	1,967	2,139	2,32
Service de la dette	50	79	132	91	99	106	116	140	148	15

Source: estimations et projections des services du FMI.

¹ Le service total de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

² Y compris les décaissements futurs proposés au tableau 10.

Tableau 12. Mali : Objectifs du Millénaire pour le développement, 1995–2013

	1995	2000	2005	2011	2013
Objectif 1 : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim	Cible 2015 = ré	duire de moitié l	es taux de pauvi	eté et de malnu	itrition de 1990
Ratio emploi/population âgée d'au moins 15 ans, total (%)	46	47	49	60	61
Ratio emploi/population âgée de 15 à 24 ans, total (%)	36	36	39	52	52
PIB par personne ayant un emploi (\$ constants de 1990 en PPA)	2,660	2,772	3,199	3,422	3,165
Part des 20% les plus pauvres de la population dans le revenu	5	6	7	8	
Malnutrition, insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans)	38	30	28		
Écart de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (%)	53	26	19	16	
Ratio numérique de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (% de la population)	86	61	51	51	
Emploi précaire, total (% du total des personnes ayant un emploi)			87		
Ohio wif 2		C:bl- 2015		:	
Objectif 2 : rendre l'enseignement primaire universel		Cible 2015 = po			
Taux d'alphabétisation, jeunes femmes (% des femmes de 15 à 24 ans) Taux d'alphabétisation, jeunes hommes (% des hommes de 15 à 24 ans)			31 47	34 56	
Écoliers qui terminent l'école primaire, total (% de la cohorte)	**	 83	74	75	
Taux d'achèvement du cycle primaire, total (% de la tranche d'âge concernée)		33	46	62	 59
Taux de scolarisation primaire, total (% net)		47	61	74	69
radix de secialisation primare, total (10 neg	**	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	01		03
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		Cible 2015 = po	orter le ratio d'é	ducation à 100	
Proportion de femmes siégeant au parlement national (%)		12	10	10	10
Ratio femmes/hommes dans l'enseignement primaire	69	75	80	87	88
Ratio femmes/hommes dans l'enseignement secondaire	50	57	63	70	80
Ratio femmes/hommes dans l'enseignement supérieur	18	49		42	43
Proportion de femmes employées hors agriculture			35		
(% du total de l'emploi non agricole)					
ALCOHOL A CALCOLO A ARCONO MIL	au . aa				
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile Vaccination, rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	Cible 2015 : 52	= réduire de deux 49	k tiers le taux de 73	mortalité infar 76	1 tile de 1990 72
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	125	116	97	83	72 78
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	240	220	172	137	123
radix de mondine des emants de mons de 5 dns (pour 2.000)	2.0	220	2,2	13,	123
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle	Cible 2015 = 1	réduire de trois q	uarts le taux de	mortalité mate	rnelle de 1990
Adolescentes de 15 à 19 ans : taux de fécondité (naissances pour 1.000 femmes)	190	187	183	178	174
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	40	41	49	56	59
Taux de contraception (% des femmes de 15 à 49 ans)	7	8	8	10	
Taux de mortalité maternelle (est., pour 100.000 naissances vivantes)	1,000	860	710	600	550
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	47	57	70	<i>75</i>	74
Besoins de contraceptifs non couverts (% des femmes mariées de 15 à 49 ans)	28	30	28		26
Objectif 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies	Cible 2015 = comme	ncer å inverser la			-
Enfants atteints de fièvre recevant des médicaments antipaludéens		••	32	32	23
(% des enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre)	3	2			
Utilisation du préservatif, femmes de 15 à 24 ans (% des femmes de 15 à 24 ans)	3	3	4		4
Utilisation du préservatif, hommes de 15 à 24 ans (% des hommes de 15 à 24 ans)	26	26	29		27
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	80	77	69	63	60
Prévalence du VIH, total (% de la population de 15 à 49 ans) Taux de détection des cas de tuberculose (toutes formes)	1 43	2 53	1 57	1 60	1 63
Taux de detection des cas de tuberculose (toutes formes)	45	33	37	60	03
Objectif 7 : préserver l'environnement					
Émissions de CO2 (kg par \$ de PIB à PPA)	0	0	0	0	
Émissions de CO2 (tonnes par habitant)	0	0	0	0	
Zones forestières (% de la superficie terrestre)	11	11	11	10	10
Installations sanitaires améliorées (% de la population y ayant accès)	17	18	20	21	22
Ressources en eau améliorées (% de la population y ayant accès)	37	46	55	64	67
Objectif 8 : établir un partenariat mondial pour le développement					
Service de la dette	16	13	4	4	5
(CGE et FMI seulement, % des exportations de biens, services et revenu primaire)					
Utilisateurs d'Internet (pour 100 habitants)	0	0	1	2	2
Abonnements téléphones cellulaires (pour 100 habitants)	0	0	6	53	129
Lignes téléphoniques (pour 100 habitants)	0	0	1	1	1
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7	7	7	7	7
Autor					
Autres RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	260	250	440	660	670
	260	3	5	9	10
RNB, méthode Atlas (\$ courants) (milliards)	23	25			16
Formation brute de capital fixe (% du PB) Espérance de vie à la naissance, total (années)	23 48	25 49	23	21 54	16 55
Taux d'alphabétisation, total pour les personnes d'au moins 15 ans (%)	40	49	52 26		22
raux d'alphabetisation, total pour les personnes d'au moins 15 ans (%) Population, total (milliards)	 9.0	 10.3	26 11.9	31 14.4	1/10
		10.5	11.9	14.4	14.9
Commerce (% du PIB)	57	66	63	66	69

Annexe I. Lettre d'Intention

Bamako, le 22 mai 2015

Madame Christine Lagarde Directrice Générale Fonds monétaire international 700 19th Street, N.W. Washington, D.C. 20431 États-Unis

Madame la Directrice Générale,

- 1. Le 18 décembre 2013, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal en faveur du Mali au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant équivalant à 30 millions de DTS afin d'appuyer les politiques du gouvernement visant à préserver la stabilité macroéconomique et relancer la croissance en 2014–16, avec un vaste soutien des partenaires techniques et financiers au renouveau du pays après la crise sécuritaire et politique de 2012.
- 2. Le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de nos politiques en 2014 et au cours des premiers mois de 2015. Comme expliqué dans le MPEF, la moitié des critères de réalisation et indicateurs à fin 2014 ont été respectés et deux mesures sur trois faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre. Dès lors, le gouvernement demande la conclusion de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC et le déboursement de la quatrième tranche pour un montant équivalent à 4 millions de DTS.
- 3. Les contre-performances de l'administration douanière, liées entre autres au conflit avec les importateurs sur l'application de la législation douanière qui ont fortement perturbé les importations au cours du mois d'août 2014, n'ont pas permis de respecter le plancher des recettes fiscales brutes. A cet effet les recettes fiscales brutes ont enregistré une moins-value de 0,7 pour cent du PIB. Aussi, le retard enregistré dans le décaissement des aides budgétaires et le vote tardif de la Loi de finances rectificative 2014 par l'Assemblée nationale n'ont pas permis le respect du plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'Etat: compte tenu des ajusteurs prévus dans le protocole d'accord technique, ce plafond a été dépassé de 1,5 pour cent de PIB en raison du report, sur 2015, du paiement de dépenses ordonnancées en 2014 d'un montant beaucoup plus élevé que prévu.. Dès le début de l'année 2015, le gouvernement a pris des mesures pour mettre en œuvre la gestion orientée sur les résultats dans les régies de recettes, qui a déjà permis de remettre les recettes fiscales sur la trajectoire du programme au cours du premier

trimestre 2015. En vue d'éviter la répétition d'une exécution tardive du budget en 2015, le gouvernement a approuvé le projet de Loi de finances rectificative 2015 (PLFR) le 13 mai 2015. À la lumière des mesures déjà prises et des autres mesures programmées pour atteindre les objectifs de recettes fiscales et de financement intérieur net des banques et du marché financier à l'Etat en 2014, le gouvernement demande une dérogation pour le non-respect des critères de réalisation sur ces objectifs en décembre 2014.

- 4. Le projet de loi de finances rectificative en 2015 approuvé par le gouvernement reflète des dépenses additionnelles provenant de la Loi d'orientation et de programmation militaire élaborée en collaboration avec la Mission de l'Union Européenne pour la Formation de l'armée malienne, l'incidence de l' Accord d'Alger pour la paix dans le Nord du Mali, et de la mise en œuvre d'une augmentation des salaires dans la fonction publique (0.4 pour cent de PIB) convenue avec les syndicats mais longuement retardée en raison des évènements de 2012–13. Le gouvernement est également proche de signer des accords de prêts dont l'élément don est légèrement inférieur à l'exigence du programme pour financer des investissements dans le transport et la distribution d'électricité que la Banque mondiale estime être alignés avec la politique de développement du secteur. Le gouvernement demande une modification des critères de réalisation sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État, les nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles, et les recettes fiscales brutes à fin-juin et fin-décembre 2015.
- 5. Ce MPEF présente également les autres politiques économiques et financières que le gouvernement malien s'engage à mettre en œuvre cette année pour préserver la stabilité macroéconomique, consolider la reprise économique, accentuer la mise en œuvre des réformes pour améliorer la gestion des finances publiques, et faciliter le développement du secteur privé.
- 6. Le gouvernement estime que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de ce programme. Il prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Il consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint.
- 7. Le gouvernement continuera de mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations utiles mentionnées dans le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme.
- 8. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF et le PAT ci-joints, et l'annexe d'information. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la troisième revue de l'accord triennal au titre de la FEC.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Mamadou Igor Diarra

Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes:

- 1. Mémorandum de politiques économiques et financières
- 2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mali : Mémorandum de Politiques Économiques et Financières

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) présente les développements récents et la performance par rapport au programme de politiques économiques et financières du Mali mis en œuvre dans le cadre de l'arrangement triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).¹

EVOLUTION ECONOMIQUE EN 2014 ET AU COURS DES PREMIERS MOIS DE 2015 ET PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX POLITIQUES SOUTENUES PAR L'ARRANGEMENT AU TITRE DE LA FEC

A. Évolution économique en 2014

- 2. La croissance réelle du PIB a été de 7,2 pour cent comparée aux 5,8 pour cent attendus dans le programme et 1,7 pour cent en 2013. Cette performance est due à un rebond de la croissance dans les secteurs primaire et secondaire. Grâce à une pluviométrie favorable et la mise en place des intrants agricoles en début de campagne, la production agricole a augmenté de près de 15 pour cent. Dans le secteur secondaire, la production s'est accrue de plus de 9 pour cent à la suite d'un rebond particulièrement vigoureux dans le secteur des industries manufacturières. La croissance du secteur tertiaire a été inférieure à 4 pour cent. L'inflation des prix à la consommation n'a été que de 0,9 pour cent en raison de la bonne campagne agricole.
- 3. Le déficit du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements s'est creusé pour atteindre 7,3 pour cent du PIB comparé aux 7 pour cent attendu dans le programme et 3,4 pour cent en 2013. Ce déficit s'est creusé à la suite de la baisse des cours de l'or et de l'augmentation des importations concomitante avec la reprise économique. Ce déficit du compte courant n'a été que partiellement financé par des entrées nettes de capitaux, principalement sous la forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers. En conséquence, le solde global de la balance des paiements a enregistré un déficit de 174 milliards de FCFA (353 millions de \$), financé par l'utilisation des réserves de changes de la Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
- 4. La masse monétaire a crû de 7,1 pour cent, sous l'impulsion du crédit à l'économie qui a progressé de 18,7 pour cent. Les banques commerciales profitent de la politique monétaire accommodante de la BCEAO en recourant à ses avances pour financer l'économie malienne et souscrire aux titres émis par les Etats de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

¹ Rapport du FMI No. 14/337. Mali: Première et seconde revues de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit—Rapport des services du FMI.

- 5. La reprise de l'activité économique et les efforts consentis par l'Etat pour rembourser ses arriérés à l'égard de ses fournisseurs ont conduit à une amélioration de la stabilité du secteur bancaire. Le ratio de capitalisation pondéré en fonction des risques est passé de 11,4 pour cent en décembre 2012 à 12,5 pour cent en juin 2014. L'encours des créances en souffrance est passé de 21,0 pour cent du total des crédits (8,7 pour cent, déduction faite des provisions) en décembre 2012, à 18,9 pour cent (7,7 pour cent, déduction faite des provisions) en juin 2014. La stabilité financière du secteur de la micro finance s'est détériorée : la part des prêts non performants est passée de 8,5 pour cent en 2012 à 9,8 pour cent à fin 2014.
- 6. Le déficit budgétaire global (base caisse, dons inclus) s'est élevé à 4,6 pour cent du PIB comparé à 2,9 pour cent en 2013. Les recettes et dons ont été de 1265 milliards de FCFA (21,2 pour cent du PIB), en baisse par rapport au niveau programmé (23,7 pour cent), en raison, parmi d'autres facteurs, d'une contre-performance des recettes douanières et du retard de décaissement des dons au titre de l'aide budgétaire et sectorielle initialement prévus en 2014 mais déboursés en 2015. Les dépenses totales et prêts nets ont été de 1571 milliards de FCFA (26,3 pour cent du PIB). Le solde budgétaire de base² a été déficitaire de 97,3 milliards de FCFA (1,6 pour cent du PIB), soit un peu moins du double du niveau programmé.
- 7. Au cours du premier trimestre 2015, les recettes fiscales ont connu un rebond qui les a remis sur la trajectoire du programme. Les recettes collectées par la Direction Générale des Douanes (DGD) ont été de 29,8 milliards de FCFA en janvier, 35,5 milliards en février et 38,1 milliards de FCFA en mars. Les recettes collectées par la Direction Générale des Impôts ont été de 38 milliards de FCFA en janvier, 48,3 milliards en février et 59,9 milliards de FCFA en mars. Ce rebond s'explique par la volonté de maintenir la fiscalité pétrolière au niveau élevé enregistré depuis le début de l'année (¶15-16 et 22) et aux mesures prises pour mettre en œuvre la gestion orientée sur les résultats dans les régies de recettes (¶8). Le gouvernement a également attaché une attention particulière à payer au cours du premier trimestre le montant total anormalement élevé des dépenses ordonnancées à la fin de l'année 2014 afin de prévenir tout accumulation d'arriéré, soutenir la trésorerie des entreprises, et contribuer ainsi à réduire l'encours des créances en souffrance auprès des banques.

B. Performance par rapport aux Politiques soutenues par la FEC

- 8. La moitié des critères de réalisation et indicateurs à fin décembre 2014 ont été respectés de même que presque tous les indicateurs à fin mars 2015 (Tableaux 1–2) :
- Le plafond zéro sur la hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs a été respecté.
- Le plafond de 49 milliards de FCFA (99 millions de \$) sur les nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat à des conditions non concessionnelles a été respecté.

² Le solde budgétaire de base est égal à la différence entre la somme des recettes et des dépenses sous le contrôle direct des autorités, c.-à-d. les recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

- Le plancher des recettes fiscales brutes n'a pas été respecté : les recettes douanières ont enregistré une moins-value de 44 milliards de FCFA (89 millions de \$ ou 0,7 pour cent de PIB) en raison d'un conflit avec les importateurs sur l'application de la législation douanière ayant fortement perturbé les importations au cours du mois d'août et de faiblesses administratives. En raison de cette contre-performance, le gouvernement a mis en place une nouvelle Direction à la DGD. Le gouvernement a également résolu le conflit avec les importateurs en réduisant le taux de l'amende de 30 pour cent à 10 pour cent des droits de douane imposées aux importateurs qui ne se soumettent pas au programme de vérification avant importation. De plus, la Direction Générale des Douanes demandera à la société de vérification de lui fournir les rapports de réconciliation mensuels, des attestations de vérification (AV) et des déclarations de mise à la consommation (AVDEC). La DGD élaborera, avant le 31 août 2015, un rapport analysant les rapports mensuels de réconciliation de la société de vérification comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration au cours du premier semestre 2014 (repère proposé, Tableau 3). A la lumière de ces mesures et des autres mesures programmées pour renforcer la mobilisation des recettes fiscales (¶¶20–26), le gouvernement demande une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation sur les recettes fiscales brutes à fin décembre 2014.
- Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'Etat n'a pas été respecté. Compte tenu des ajusteurs prévus dans le protocole d'accord technique, 3 ce plafond a été dépassé de 94 milliards de FCFA (176 millions de \$ ou 1,6 pour cent de PIB) en raison du paiement en 2015 d'un montant plus de deux fois plus élevé que prévu de dépenses ordonnancées en 2014. Ce report anormalement élevé de paiements de dépenses du budget 2014 sur l'année 2015 s'explique par le retard des décaissements des aides budgétaires et le vote tardif de la Loi de finances rectificative 2014 par l'Assemblée nationale qui a amené les départements ministériels à exécuter une proportion anormalement élevée de leurs dépenses au cours du mois de décembre. En vue d'éviter la répétition d'une exécution tardive du budget en 2015, le gouvernement adoptera le projet de Loi de finances rectificative 2015 (PLFR) avant la fin du mois de mai 2015 (action préalable, Tableau 3). A la lumière de cette mesure et des autres mesures programmées pour renforcer la gestion des dépenses et de la trésorerie (¶¶27–45), le gouvernement demande une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation sur financement intérieur net des banques et du marché financier à l'Etat à fin décembre 2014.
- Le plancher sur le solde budgétaire de base n'a pas été respecté. Compte tenu des ajusteurs prévus dans le protocole d'accord technique, ⁴ ce plafond a été dépassé de 30 milliards de FCFA (61 millions de \$ ou 0,5 pour cent de PIB) en raison, essentiellement du manque à gagner enregistré au niveau des recettes douanières et du retard de décaissement des dons au titre de l'aide budgétaire générale (¶6).

³ Voir Rapport du FMI No. 14/337, p. 68, ¶¶7-9.

⁴ Voir <u>Rapport du FMI No. 14/337</u>, p. 71, ¶¶22-23.

- Le plancher sur les dépenses prioritaires a été respecté. Ce plancher a été dépassé d'environ 3 milliards de FCFA (6 millions de dollars ou 0,1% du PIB).
- Le plancher sur les recettes fiscales brutes à fin mars 2015 a non seulement été respecté mais dépassé de 7 milliards de FCFA. Tous les autres indicateurs à cette date ont également été respectés, sauf les dépenses prioritaires qui ont été légèrement inférieures (de 3 milliards de FCFA ou 5 pour cent) au plancher programmé.
- 9. Deux mesures sur trois faisant l'objet de repères structurels a été mise en œuvre ; il est proposé de reporter la mise en œuvre d'une mesure de quelques mois (Tableau 2) :
- Le Ministre de l'Economie et des Finances a fourni un rapport établissant que les dépenses hors-budget exécutées depuis le 25 septembre 2014 se limitent à 142 millions de FCFA (287.000 \$ ou 0,01 pour cent des dépenses totales en 2014) dont la moitié par les établissements hospitaliers du relèvement du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique pour prévenir la contagion de la maladie Ebola au Mali.
- Le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) n'a pas encore été en mesure d'effectuer un audit de conformité des contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « intérêts essentiels de l'Etat » avec le Décret No 2014—764 du 9 octobre 2014 fixant le régime des marchés de travaux fournitures et services exclus du champ d'application du Décret No 08—85/P-RM du 11 août 2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. En effet, ce décret prévoit que les ministères passant ce type de contrats ont jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour fournir la liste de ces contrats. Conformément au décret, le CGSP effectuera cet audit avant le 30 juin 2015.
- Le Ministère de l'Economie et des Finances a finalisé, en coopération avec la Direction Nationale de la BCEAO, un plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations d'une mission d'assistance technique de janvier 2014 du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI afin de renforcer la stabilité et le développement du secteur financier.

POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR LA SUITE DE 2015

- 10. Le CSCRP pour 2012–17, approuvé en décembre 2011, adopté en avril 2013, et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) pour 2014–18 servent de référence pour les politiques économiques et financières pour 2014–16:
- L'objectif du CSCRP est de transformer le Mali en un pays émergent et une puissance agropastorale pouvant assurer une bonne qualité de vie à la fois aux Maliens et aux

Maliennes⁵ Il repose sur cinq piliers : (i) renforcer la paix et la sécurité, (ii) accroître la stabilité macroéconomique, (iii) promouvoir une croissance plus forte, durable et favorable aux pauvres visant à créer des emplois et à générer des revenus, (iv) consolider les bases du développement à long terme et faciliter un accès équitable à des services sociaux de qualité et (v) améliorer les institutions et la gouvernance.

- Le PAG, élaboré selon un processus impliquant l'ensemble des ministères, s'articule autour de six axes : la mise en place d'institutions fortes et crédibles ; la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ; la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale ; la reconstruction de l'école malienne ; la construction d'une économie émergente ; et la mise en œuvre d'une politique active de développement social.
- Le programme de développement accéléré des Régions du Nord (PDARN) constitue la traduction concrète de la volonté du Gouvernement et de l'ensemble des autres parties prenantes de conduire les changements nécessaires pour amorcer un développement structuré en harmonie avec la vision nationale et prenant en compte la vulnérabilité des Régions Nord du Mali. Il s'articule autour de l'objectif de consolider la paix et la sécurité à travers le développement socio économique des régions affectées par la crise.
- Le gouvernement intégrera ces différentes stratégies dans un document unique de référence d'ici la fin de l'année.
- 11. En dépit d'un environnement international incertain, les perspectives macroéconomiques du Mali s'annoncent favorables en raison du rétablissement progressif de la sécurité, du succès des élections présidentielles et législatives et d'un retour massif des partenaires techniques et financiers (PTF) du Mali. La Conférence pour le Développement du Mali qui s'est tenue à Bruxelles le 15 mai 2013 et les cinq réunions de suivi ont été un grand succès. Elle a réuni 80 pays et 28 organisations internationales qui se sont engagés à apporter 3,3 millards d'€ (4,4 milliards de \$, 2200 milliards de FCFA, ou 39 pour cent du PIB), dont 66 pour cent ont déjà été décaissés, et 33 pour cent ont été décaissés à travers le budget de l'Etat. La cinquième et dernière réunion de suivi a eu lieu à Bamako le 17 fevrier 2015. Les efforts deployés par le gouvernement, notamment dans le secteur agricole. Le retour des PTF devrait permettre un maintien de la croissance du PIB en termes réels à 5,0 pour cent en 2015 et plus de 5 pour cent en 2016, 2017et 2018 grâce à ses effets sur les secteurs de la construction et des services. Le déficit des opérations courantes (dons compris) devrait se contracter pour atteindre 4,3 pour cent du PIB en 2015 grâce à la baisse des prix des produits pétroliers et être entièrement financé par les investissements directs étrangers dans le secteur de l'or et des télécommunications et l'aide extérieure sous forme de prêts. Le solde global de la balance des paiements devrait être proche de l'équilibre au cours de la période 2015–18. La mise en oeuvre de politiques monétaire et budgétaire prudente devrait permettre de maintenir

⁵ Rapport du FMI No. 13/111. Mali: Document stratégique de réduction de la pauvreté.

l'inflation en ligne avec le critère de convergence communautaire de 3 pour cent par an, pour autant que la pluviométrie soit favorable.

12. Le gouvernement entend mettre en oeuvre un programme qui: (i) soutient la croissance par une politique budgétaire prudente tout en privilégeant les dépenses prioritaires pour la réduction de la pauvreté; (ii) améliore la gestion des finances publiques tant du côté des recettes que des dépenses; et (iii) modernise le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé et renforcer la compétitivité.

A. Soutenir la Croissance par une Politique Budgétaire Prudente alignée sur les Priorités de la Stratégie pour augmenter la Croissance et Réduire la Pauvreté

- 13. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables conformément à ses engagements dans le cadre de sa participation à l'UEMOA. En particulier, le gouvernement veillera à adopter et mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre. En plus, le gouvernement veillera à maintenir le solde global des finances publiques (y compris les dons projets, l'appui budgétaire sectoriel et les dépenses en capital financées par des ressources extérieures) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique telle qu'indiqué par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) conduite annuellement en coopération avec les services du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (¶49) et le critère de convergence de 3 pour cent du PIB à atteindre en 2019.
- 14. Les dépenses exécutées dans le cadre des lois de finances refléteront les priorités du CSCRP, du PAG et du PDARN (¶10). Pour preuve de sa détermination à mettre en œuvre ces priorités, le gouvernement s'engage à maintenir les dépenses dans les secteurs sociaux au-delà d'un plancher (indicateur, Tableau 2).
- 15. Dans le cadre de ces engagements, le gouvernement a introduit à l'Assemblée nationale un projet de Loi de finances rectificiative pour 2015 (PLFR) dont les grandes lignes sont les suivantes:
- Le niveau des recettes et dons visé est de 1508 milliards de FCFA, soit 23,6 pour cent du PIB, dont 1071 milliards de recettes fiscales nettes, soit 16,7 pour cent du PIB, comparé à 1395 milliards de FCFA et 22,3 pour cent de PIB dans la loi initiale. Ce cadrage veille également à prévoir des ressources suffisantes pour le remboursement des crédits de TVA (¶25).
- Le niveau des dépenses totales et prêts nets proposé est de 1712 milliards de FCFA, soit 26,8 pour cent du PIB, comparé à 1653 milliards de FCFA et 26,4 pour cent de PIB dans la loi initiale, dont 1405 milliards de FCFA, soit 22 pour cent de PIB, sur ressources intérieures, comparé à 1264 milliards de FCFA et 20,2 pour cent de PIB dans la loi initiale. La composition des dépenses est alignée sur les objectifs du CSCRP, avec : 25 pour cent consacrés au renforcement de l'éducation, de la santé et des secteurs sociaux ; 24 pour cent au développment de l'agriculture, de l'hydraulique, des travaux publics et de l'urbanisme ; 25 pour cent à la défense et à l'administration publique ; et 7 pour cent au développment du

Nord du pays. Il est prévu une provision de 28 milliards de FCFA pour payer les arriérés intérieurs en cours d'audit accumulés par l'Etat à l'égard de ses fournisseurs à la suite du gel des dépenses après les évènements de mars 2012 (¶50).

- En conséquence, le solde budgétaire de base visé est d'un défict de 49 milliards de FCFA, soit 0,8 pour cent du PIB, comparé à un solde en équilibre dans la loi initiale, et le déficit du solde global dons compris (base caisse) de 321 milliards de FCFA (soit 5,0 pour cent du PIB, comparé à 275 milliards de FCFA et 4,4 pour cent de PIB dans la loi initiale. La majeure partie de cet élargissement du déficit du solde global provient du report sur 2015 du paiement de dépenses ordonnancées plus tard que prévu en décembre 2014, en raison de l'approbation tardive de la Loi de finances rectificiative 2014 (¶8).
- 16. Les principales mesures nouvelles proposées dans le PLFR sont :
- En recettes et dons :
 - ➤ augmentation des recettes de la DGI de 23 milliards de FCFA à la suite de la hausse de la taxe sur les communications téléphoniques (TARTOP) de 2 à 5 pour cent (8,5 milliards de FCA), de la hausse de la taxe sur les opértions financières (TAF) de 15 à 17 pour cent (1,5 milliard de FCFA) et des efforts d'administration fiscale (¶26; 13.2 milliards de FCFA);
 - ➤ augmentation des recettes de la DGD de 20 milliards de FCFA à la suite du maintien de de la fiscalité pétrolière au niveau historiquement élevé observé en mars 2015 (¶22), de la hausse des droits d'accise sur le tabac, l'alcool et les voiture de tourisme (2, 5 milliards de FCFA) et des efforts d'administration douanière (¶26; 17,5 milliards de FCFA);
 - ➤ augmentation des dons au titre de l'appui budgétaire général de 38 milliards de FCFA, dont 20 milliards attendus de la part des partenaires techniques et financiers non traditionnels qui se sont manifestés lors de la Conférence de Bruxelles (¶11) et 18 milliards offerts par la Chine pour financer des projets à identifier; le gouvernement s'engage à sous-exécuter les dépenses non-prioritaires à due concurrence si tout ou partie des dons attendus des partenaires traditionnels ne se matérialise pas ; il a identifié des lignes budgétaires à due concurrence du don de la Chine qui ne seront exécutées qu'après que ces ressources auront été encaissées par la Direction Nationale du Tésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP); et
 - augmentation des dons de 43 milliards de FCFA à la suite de l'annulation de la dette monétaire de la France ;
 - baisse des dons projet de 29 milliards de FCFA en raison d'une révision à la baisse des taux d'exécution attendus à la lumière de l'expérience de 2014.
- En dépenses :
 - augmentation de la masse salariale de 18 milliards de FCFA en raison de la mise en oeuvre de l'accord avec l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (24,1 milliards de

- FCFA), de la Loi d'orientation de la programmation militaire (LOPM ; 2,7 milliards de FCFA) et la revision à la baisse des nouveaux engagements (8,8 milliards de FCFA);
- augmentation des dépenses de fonctionnement de 22 milliards de FCFA en raison de la mise en œuvre de la LOPM (13,9 milliards de FCFA) et de l'Accord d'Alger (8,4 milliards de FCFA);
- > augmentation des transferts et subvention de 9 milliards de FCFA, dont 3 milliards pour les Accords d'Alger;
- augmentation des charges d'intérêt sur la dette intérieure de 15 milliards de FCFA, dont 5 milliards de FCFA pour les frais financiers estimés par le Bureau du Vérificateur Général (BVG) dans son rapport de vérification d'un contrat d'équipement et de fourniture passé par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC);⁶ les intérêts ou charges financières résultant des opérations issues de ce contrat ne seront payés qu'après due vérification par le Ministère de l'Economie et des Finances de l'effectivité de ces frais;
- augmentation des dépenses en capital sur financement domestique de 83 milliards de FCFA, dont 72 milliards pour la LOPM et 3 milliards de FCFA pour la préparation du Sommet France-Afrique;
- augmentation des paiement des arriérés dus aux fournisseurs pour un montant de 12 milliards de FCFA.

En financement :

- augmentation des prêts budgétaires de 16 milliards de FCFA, dont 8 milliards de FCFA offerts par la Chine pour financer des projets à identifier; le gouvernement a identifié des lignes budgétaires à due concurrence de ce prêt qui ne seront exécutées qu'après que ces ressources auront été encaissées par la DNTCP;
- baisse des prêts projets de 54 milliard de FCFA en raison d'une révision à la baisse des taux d'exécution attendus à la lumière de l'expérience de 2014.
- ➤ augmentation des prises de participation de l'Etat pour un total de 11 milliards de FCFA dans la société Energie du Mali (EDM, ¶¶55–57; 8,8 milliards), la Banque de développment du Mali (1,5 milliard) et le Fonds de transition numérique (1 milliard).
- > augmentation du financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État de 139 milliards de FCFA.

⁶ Voir <u>Bureau du Vérificateur Général, Vérification de conformité et de performance, Acquisition d'un aéronef et fourniture de matériels et d'habillement, de couchage, de campement et d'alimentation (HCCA) ainsi que de véhicules et de pièces de rechange par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants</u>, ¶94, p.26, disponible à l'adresse suivante : http://www.primature.gov.ml/docs a telecharger/VERIFICATION-CONF-PERF-CONTRATS-BVG-2014.pdf.

- 17. En conséquence, le gouvernement demande une révision des critères de réalisation (CR) et indicateurs sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (CR), les recettes fiscales brutes (CR) et le solde budgétaire de base (indicateur) à fin juin, fin septembre et fin décembre 2015 (Tableau 2).
- 18. Les projets d'investissement pour lesquels des protocoles d'accord ont été signés avec des entreprises étrangères en septembre 2014 pour un montant de 5500 milliards de FCFA (11 milliards de \$ ou 93 pour cent du PIB) et les projets d'intégration régionale pour un montant de 1750 milliards de FCFA (3,5 milliards de \$ ou 30 pour cent du PIB) au Mali présentés par la Commission de l'UEMOA en septembre 2014 au Dubai sont toujours au stade d'étude. Ils n'ont encore aucune conséquence pour le PLFR. Leurs conséquences pour les finances publiques continueront d'être analysées lors de la préparation des Lois de finances ultérieures. Tous ces projets seront mis en œuvre dans le respect des engagements de soutenablité des finances et de la dette publique et de bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques pris par le gouvernement dans le cadre de son arrangement au titre de la FEC.

B. Améliorer la Gestion des Finances Publiques

19. Le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA en 2011 et les missions d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI. L'évaluation PEFA a mis en évidence des progrès du système de gestion des finances publiques du Mali en matière de crédibilité, d'exhaustivité et de transparence du budget, et de préparation et d'exécution des lois de finances. Elle souligne néanmoins des marges pour améliorer le recouvrement des impôts, le règlement de la dette intérieure, la gestion de la trésorerie, la comptabilité, le rapportage et le contrôle externe. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques du Mali (PAGAM/GFP II) couvrant la période 2011–15.

Améliorer la Gestion des Recettes

20. Le gouvernement s'engage à augmenter les recettes fiscales d'un montant proche de 0,5 pour cent de PIB par an grâce à la mise en œuvre de réformes fiscales visant à élargir la base taxable recettes (critère de réalisation, Tableau 2). Le gouvernement entend y arriver en intensifiant les réformes engagées par la DGI, la DGD, la Direction nationale des domaines et du cadastre (DNDC) et en transformant la culture au sein des structures chargées de l'assiette et du recouvrement, notamment à travers l'éthique et la gestion axée sur les résultats. Le gouvernement entend par ailleurs entreprendre en relation avec les operateurs economiques un chantier de renforcement du civisme fiscal des départments de collecte des recettes.

Réformer la Politique Fiscale

- 21. Le gouvernement entend poursuivre la réduction progressive des exonérations par la mise en œuvre des mesures suivantes:
- comme initié dans la Loi de finances 2013, présentation en annexe dans les projets de Lois de finances de tableaux reprenant toutes les exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code pétrolier, le Code des Investissements, les Codes Miniers, la loi régissant la promotion immobilière et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux, leur base légale et date de mise en œuvre, au cours des années 2013 et 2014 et une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'Etat;⁷
- exploitation d'un fichier central des exonérations fiscales et douanières identifiant le stock des exonérations accordées par type d'impôts et par source légale et réglementaire, leur date d'expiration, l'identité des entités bénéficaires et tout autre information pertinente qui a été finalisé en 2014; production, d'ici le 31 aout 2015, d'une note analysant les exonerations repertoriées dans ce fichier par type d'impôts, par source légale ou reglémentaire, par secteur économique et par date d'expiration, et le montant de ces exonérations en 2014 par catégorie répertoriée ci-dessus et identifiant des pistes pour réduire ces exonérations.
- approcher les PTF pour leur proposer de mettre fin aux exonérations d'impôts dont bénéficient les projets qu'ils financent; en 2014, ces exonérations se sont élevées à 45 milliards de FCFA (91 millions de \$ ou 0,8 pour cent de PIB), dont 26 milliards de FCFA au niveau de la DGI et 19 milliards de FCFA au niveau de la DGD;
- poursuivre la maitrise des exonérations discrétionaires et réduction progressive, dans la mesure du possible, des exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Codes miniers, le Code pétrolier, la loi régissant la promotion immobilière et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux à partir de la Loi de finances 2016.
- 22. Pour mettre fin à l'érosion des recettes fiscales sur les produits pétroliers,⁸ le gouvernement entend mettre en œuvre les mesures suivantes :

⁷ En 2013, le total des dépenses fiscales résultant des exonérations s'est élevé à 233 milliards de FCFA (466 millions de \$ ou 4,2 pour cent du PIB), dont 162 milliards (2,9 pour cent du PIB) accordés sur les impôts collectés par la DGI et 71 milliards (1,3 pour cent du PIB) sur ceux collectés par la DGD. En 2014, le total des dépenses fiscales résultant des exonérations s'est élevé à 240 milliards de FCFA (486 millions de \$ ou 4,0 pour cent du PIB), dont 152 milliards (2,5 pour cent du PIB) accordés sur les impôts collectés par la DGI et 88 milliards (1,5 pour cent du PIB) sur ceux collectés par la DGD.

⁸ Depuis 2005, les recettes fiscales sur les produits pétroliers ont baissé chaque année sauf en 2009. Elles sont passées de 3 pour cent de PIB en 2005 à moins de 1 pour cent de PIB en 2012. Voir <u>Rapport du FMI No. 14/31.</u> (continued)

- calcul de la structure des prix des produits pétroliers au détail à partir des valeurs de marché réelles des produits importés, conformément à la législation communautaire, identification du manque à gagner résultant de la fixation de prix de détail à des niveaux inférieurs à ceux résultant d'un tel calcul, et publication de cette présentation de la structure de ces prix;
- présentation dans les lois de finances des manques à gagner sur les produits pétroliers au cours de l'année antérieure sur base des manques à gagner unitaires dégagés dans les structures des prix par axe routier, par produit et par litre;⁹
- mettre en oeuvre un mécanisme de tarification des prix des produits pétroliers qui répercute intégralement l'évolution des coûts des produits pétroliers importés sur les prix à la pompe à l'intérieur d'une marge de 3 pour cent par mois;¹⁰ la mise en œuvre de ce mécanisme pourra être suspendue en cas de hausses successives particulièrement élevées des coûts des produits pétroliers;
- préparation, d'ici le 31 aout 2015, d'une stratégie pour éliminer durablement les manques à gagner identifiés dans la structure des produits pétroliers comprenant un volet communication (repère proposé, Tableau 3) à la lumière de l'Annexe II du rapport des services du FMI sur les consultations de 2012 au titre de l'Article IV avec le Mali,¹¹ et du Rapport du FMI No. 14/31;
- 23. Le gouvernement s'engage à simplifier la législation fiscale pour alléger autant que possible la charge administrative des déclarations d'impôts pour les opérateurs et de sa perception pour la DGI. Ce travail de simplification concernera tant le régime réel (normal appliqué aux grands contribuables ou simplifié appliqué aux moyens contribuables), l'impôt synthétique appliqué aux petits contribuables, et l'impôt sur les traitements et les salaires. Le gouvernement procédera à toutes les études et concertations préalables en vue de continuer à mettre en œuvre cette simplification. La simplification de l'impôt synthétique dans la loi de finances 2015, dont la grille des montants à payer a été remplacée par un taux unique de 3 pour cent proportionnel au chiffre d'affaires des contribuables, montre la voie à suivre en la matière.
- 24. Avec l'aide du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de gestion des ressources naturelles, le gouvernement veut augmenter les recettes provenant des ressources minières et pétrolières tout en améliorant la compétitivité de l'environnement des affaires des industries minières au Mali. Les codes minier et pétrolier seront modernisés à la lumière des standards internationaux actuels. Le gouvernement soumettra un nouveau Code pétrolier à l'Assemblée nationale avant

Mali—Mécanisme de tarification des produits pétroliers; Rapport d'assistance technique ; Fonds monétaire international; Département des finances publiques , Graphique 6, p. 17.

⁹ En 2014, le manque à gagner sur la taxation des produits pétroliers est estimé à 33 milliards de FCFA (67 millions de \$ ou 0,6 pour cent du PIB).

¹⁰ Voir Rapport du FMI No. 14/31, p. 23, ¶22.

¹¹ Rapport Pavs No. 13/44—Mali: Consultations de 2012 au titre de l'Article IV—Rapport des services du FMI.

fin juin 2015. Il introduira des amendements au Code minier avant fin 2015. Dans ce cadre, il prendra les mesures nécessaires pour réduire la durée de la période de stabilité fiscale de 30 à 15 ans en phase avec la durée moyenne d'exploitation des exploitations minières. Pour améliorer la part gouvernementale de la rente des exploitations minières, le gouvernement envisage de recourir à des sociétés spécialisées pour faire l'audit des contrats miniers en vue de mettre en évidence les éventuels cas d'évitement et d'optimisation fiscale. Il envisage également de renforcer les capacités du personnel de la DGI et de la DNDC pour vérifier leurs déclarations d'impôts et de coûts. Enfin, en vue d'augmenter la transparence du secteur minier, l'Etat a publié sur le site internet du Ministère des mines tous les contrats miniers et pétroliers et il publiera les études de faisabilité des entreprises en phase d'exploitation avant fin juin 2015¹²

Réformer les Administrations Fiscale, Douanière et Domaniale

- 25. Une priorité sera accordée à la mise en œuvre des réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes sont mises en œuvre :
- Pour assurer le remboursement des crédits de TVA dans les délais impartis, un compte d'affectation spéciale a été créé dont l'utilisation est réservée au remboursement des crédits de TVA. Il continuera d'être alimenté par, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières et leurs sous-traitants sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures ou plus si nécessaire: le Ministre de l'économie et des finances a pris une instruction qui indique que si le niveau d'alimentation du compte n'est pas suffisant pour assurer le remboursement des crédits de TVA, la contribution des recettes de TVA collectées par le DGI pourra être rehaussée à due concurrence ; la DNTCP va étudier l'opportunité d'alimenter ce compte par la l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières et leurs sous-traitants sur leurs achats domestiques plutôt qu'un pourcentage des recettes de TVA intérieures d'ici le 31 août 2015, en vue d'améliorer la fluidité du remboursement des crédits de TVA. Ce mécanisme permet d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dans le respect de la législation communautaire, d'une part, aux sociétés aurifères exportatrices et, d'autre part, à toutes les autres entreprises générant des crédits de TVA, à l'exclusion des revendeurs en l'état. Le montant des crédits de TVA dus aux sociétés aurifères au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 56 milliards de FCFA dont 30 milliards ont été remboursés en 2014 et 26 milliards seront remboursés en 2015. En plus, en 2014, l'Etat a remboursé 49 milliards de FCFA de crédits de TVA remontant à des exercices antérieurs. En 2015, le montants des crédits de TVA dus aux sociétés aurifères au titre de l'exercice 2015 est estimé à 60 milliards de FCFA dont 45 milliards seront remboursés en 2015 et 15 milliards en 2016. La DGI produira, d'ici le 31 août 2015, un tableau traçant les crédits de TVA par entreprise depuis leur émission

¹² Voir <u>www.mines.gouv.ml</u>.

- jusqu'à leur remboursement en précisant leur mode de paiement (par compensation ou en cash) pour les exercices 2013 et 2014 et le premier semestre de 2015.
- Pour éviter l'accumulation de crédits de TVA à l'égard des opérateurs domestiques, le système de retenue à la source de la TVA sera entièrement supprimé, si possible, au 1^{er} janvier 2016, avec l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI. Le système de la retenue à la source de la TVA a été supprimé pour les grandes entreprises le 31 décembre 2011. A partir du 1^{er} janvier 2016, ce système sera également supprimé pour le Trésor. Pour éviter que la suppression de la retenue à la source de la TVA ne se traduise par une perte de recettes, la DGI : (i) a mis en œuvre une campagne de communication relative aux obligations en matière de déclaration et de paiement de la TVA ciblée sur les fournisseurs des grandes entreprises et mettra en œuvre une campagne similaire à l'égard de l'ensemble des fournisseurs de l'Etat avant la fin du mois d'octobre 2015 ; (ii) renforcera le contrôle avec réactivité du reversement effectif de la TVA par les fournisseurs des grandes entreprises dès à présent et par les fournisseurs de l'Etat dès la suppression de la retenue à la source de la TVA à payer par les fournisseurs de l'Etat ; et (iii) systématisera, la production, et améliora l'exploitation de l'annexe sur la TVA déductible dans les déclarations de TVA des contribuables gérés par la Direction des Grandes Entreprises (DGE).
- Pour augmenter le nombre d'entreprises qui acquittent effectivement une TVA,¹³ la DGI accentuera la campagne de contrôle ponctuel des crédits de TVA en commençant par les entreprises dont l'activité ne devrait pas générer de crédits de TVA permanents (en particulier les activités commerciales et les prestataires de service). Elle a produit un rapport sur les résultats intérimaires de ce contrôle en 2014 et elle produira un autre rapport sur ces résultats pour le 31 août 2015. A cette fin, la DGI poursuivra, avec l'appui d'AFRITAC de l'Ouest, la formation des agents affectés à la recherche, au contrôle ciblé de la TVA et au contrôle des crédits de TVA.
- 26. La DGI, la DGD, la DNDC et la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE) poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale en vue d'élargir l'assiette fiscale et accroître le rendement des impôts:
- Mise en œuvre d'un contrôle multidisciplinaire.
 - Le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) a été créé le 15 mars 2012 en vue de renforcer l'efficacité du contrôle fiscal et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant, entre autres, toutes les bases de données de contribuables ou d'opérateurs économiques disponibles à la DGI, la DGD, la

¹³ En 2014, 51 pour cent des grandes entreprises et 51 pour cent des moyennes entreprises ont effectivement acquitté de la TVA, comparé à, respectivement, 27 et 20 pourcent entre janvier 2012 et mai 2013, compte tenu d'un nombre élevé de crédits de TVA permanents. Voir <u>Rapport du FMI No. 13/355. Mali : Rapport d'assistance technique. Poursuivre la modernisation du système fiscal et de son administration</u>, ¶49.

- DNDC, la DGABE et la Direction Générale des Marchés Publics et de Délégation des Services Publics (DGMP-DSP).
- ➤ En comparant les importations déclarées à la DGD et les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 80 pour cent des importateurs, soit environ 1,000 entreprises, semblent avoir sous évalué leurs chiffres d'affaires déclarés à la DGI en 2009, 2010 et en 2011 d'un montant total évalué à 500 milliards de FCFA par an (¶10). En date du 31 décembre 2014, la DGI a recouvré 16 milliards de FCFA (\$32 millions de \$) d'impôts à la suite de ce programme de vérification. La DGI mettra à jour cette analyse pour les années 2012–14 d'ici le 31 août 2015 (repère proposé, Tableau 3).
- ➤ En comparant le montant des marchés publics dans la base de données de la DGMP avec les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 90 pour cent des adjudicataires de marchés publics, soit environ 450 entreprises, ont déclaré des chiffres d'affaires qui semblent inférieurs aux marchés publics qui leur ont été attribués en 2010 et 2011.
- ➤ La DGI a intégré ces entreprises importatrices dans son programme de vérification en commençant par les dossiers des entreprises dont la sous-évaluation du chiffre d'affaires semble la plus élevée en valeur absolue. Elle a déjà communiqué des rapports sur les résultats intérimaires de ce programme de vérification au Conseil des ministres les 5 mars 2014 et 10 septembre 2014. Depuis le dernier semestre 2014, la DGI a intégré les entreprises adjudicataires de marché publics dans son programme de vérification et a communiqué un rapport intérimaire à ce sujet, ainsi qu'un rapport mis à jour sur la vérification des importateurs au conseil des ministres, le 4 mars 2015. Elle communiquera un nouveau rapport couvrant à la fois les entreprises importatrices et adjudicataires de marchés publics au Conseil des ministres d'ici le 31 aout 2015.

Amélioration de l'efficacité de la DGI.

Changement des seuils de chiffres d'affaires de la DGE et de la DME en vue de rationaliser l'administration des contribuables. En vue d'améliorer la gestion des contribuables et d'élargir le nombre de contribuables gérés par la DGE et la DME, le Conseil des Ministres a adopté une ordonnance qui relève le seuil de la DGE de 500 millions à 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires et adoptera une ordonnance qui baissera celui de la DME de 100 millions de FCFA à 50 millions de FCFA à partir du 1er juin 2015. Le transfert des dossiers des contribuables entre 50–100 millions de chiffres d'affaire des Centre des Impôts (CDI) vers la DME interviendra au plus tard après le dépôt des déclarations de résultats 2014 (dont la date limite de dépôt est le 30 avril 2015), soit au 1er juin 2015. Ce réaménagement permettra d'améliorer la gestion et le contrôle des entreprises de la DGE, d'augmenter rapidement le nombre de contribuables gérés par la DME, et d'améliorer la gestion de la TVA en la confiant entièrement à la DGE et la DME à partir du 1er juin 2015, étant donné que le seuil de chiffres d'affaires pour être assujetti à la TVA est de 50 millions de FCFA par an.

- ➢ Promouvoir le civisme fiscal. La DGI publie depuis octobre 2011 sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances²² les listes des contribuables gérés, d'une part par la DGE et, d'autre part par la DME, et les met à jour régulièrement, afin que la population puisse constater les résultats des efforts consentis pour élargir la base taxable. Au 16 mars 2014, la DGE comptait 474 contribuables, la DME 1,411 contribuables et les CDI des six communes de Bamako 49,665 contribuables. Au 28 février 2015, ces chiffres sont passés, à respectivement, 478 pour la DGE, 1,770 pour le DME et 79,766 pour le CDI Bamako.
- ➤ Augmentation du nombre de contribuables gérés par la DME. En utilisant notamment les résultats des vérifications à la suite des rapports du CMRIEF, la DGI s'engage à augmenter le nombre cumulé de contribuables gérés par la DME à 2250 contribuables à la fin de 2015 en vue faire passer la part des recettes de la DME dans celles de la DGI de 5,2 pour cent en 2014 à 10 pour cent dès que possible. En vue de faciliter la réalisation de cet objectif, la DGI envisage de réaliser une reforme institutionnelle pour transformer la DME en deux Centres des Moyennes Entreprises (CME) qui dépendront de la Direction des Impôts du District de Bamako à partir du 31 mars 2016.
- Instauration du paiement d'impôts par virement bancaire à la DGE et la DME. Afin de simplifier et sécuriser le paiement des impôts, la DGI prend les mesures nécessaires pour que les contribuables de la DGE et de la DME payent leurs impôts progressivement par virement bancaire depuis le 1er mars 2014 ; au 28 février 2015, 78 contribuables paient leurs impôts par virement bancaire.
- Renforcement de la responsabilité des receveurs des impôts. Le gouvernement s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que les receveurs des impôts deviennent des comptables publics de plein exercice, et non seulement des comptables de fait, pour assumer pleinement les responsabilités du recouvrement.
- ➢ Amélioration de l'efficacité du contrôle fiscal. La DGI s'engage à augmenter la part des grandes et moyennes entreprises contrôlées annuellement de, respectivement, 19 et 14 pour cent en 2014 à 25 pour cent pour les grandes entreprises et 20 pour cent pour les moyennes entreprises en 2015. La DGI s'engage à réduire le taux de défaillance de déclaration des moyennes entreprises de 26 pour cent entre janvier 2012 et avril 2013 et 25 pour cent en 2014 à moins de 10 pour cent en 2015. Pour ce faire, la DGI s'engage à compléter la localisation des 657 contribuables de la DME qui ne répondent pas à la correspondance de la DGI. La DGI s'engage à réduire le taux de défaillance des contribuables des CDI de plus de 70 pour cent entre janvier 2012 et avril 2013 et 35 pour cent en 2014 à moins de 15 pour cent en 2015.
- > Identification de tous les contribuables, tant personnes morales que personnes physiques, à l'aide du numéro d'identification nationale (NINA) afin de faciliter la création d'entreprise et de moderniser l'administration des impôts. Le gouvernement s'engage à réaliser une

http://www.dqi.gouv.ml/contenu_documentation.aspx?type=4.

étude de faisabilité de cette migration, tenant compte de l'expertise acquise depuis l'institution de NIF en 1996 avant le 31 décembre 2015.

- Amélioration de l'efficacité de la DGD.
 - ➤ La DGD mettra en œuvre son plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la mission d'assistance technique du Départment des finances publiques du FMI de juin 2013.²³ Ce plan d'action vise à : (i) optimiser la gestion des ressources humaines ; (ii) améliorer la gestion des moyens matériels et financiers; (iii) contrôler les opérations commerciales ; (iv) renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité transfontalière ; (v) faciliter le commerce et le partenariat ; et (vi) optimiser les technologies de l'information et de la communication en mettant en œuvre la migration vers le système d'information SYDONIA World au 30 juin 2015. Cette migration vise à permettre la dématéralisalisation de tous les documents douaniers et d'instaurer un système de déclaration douanière entièrement électronique.
 - Pour améliorer la perception des recettes douanières, la DGD a annnoncé aux opérateurs qu'elle imposerait une amende de 10 pour cent aux importations qui n'ont pas été vérifiées avant importation conformément aux dispositions législatives en la matière. La DGD demandera à la société de vérification de lui fournir des rapports mensuels de réconciliation comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration et les analysera en vue d'améliorer la perception des recettes douanières (¶8, repère proposé, Tableau 2).
 - > Instauration du paiement d'impôts par virement bancaire à la DGD. Afin de simplifier et sécuriser le paiement des impôts, la DGD prend les mesures nécessaires pour que les contribuables de la DGD payent leurs impôts progressivement par virement bancaire.
 - ➢ Pour contribuer à maintenir la compétitivité des entreprises maliennes, la DGD renforcera systématiquement le contrôle des certificats d'origine UEMOA en liaison avec les autorités émettrices et rédigera un rapport intérimaire sur les résultats de ce contrôle avant le 31 août 2015. A cet effet, en l'absence de certicats d'origine UEMOA, elle encaissera sytématiquement tous les droits et taxes qui ne seront remboursés qu'après présentation de ces certificats en bonne et due forme.
- Modernisation de la DNDC. La DNDC poursuivra la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel commandité par le Commissariat au développement institutionnel qui ont trait essentiellement à la modernisation de son organisation et à l'automatisation des tâches. La DNDC mettra en œuvre des mesures pour augmenter la collecte de la taxe de plus-value sur la cession d'actifs immobiliers réalisée par les particuliers dont la perception a commencé à partir du 1^{er} octobre 2011. La DNDC poursuivra les activités de mise en place du cadastre et mettra en place un système d'archivage sécurisé. Elle s'engage à migrer 4000 titres fonciers déjà numérisés dans la base de données du système d'informations

²³ Voir Rapport du FMI No. 13/355. Mali.

- cadastrales d'ici fin décembre 2015 en plus des 1500 titres fonciers qui y ont été enregistrés jusqu'à présent.
- Modernisation de la DGABE. Le Ministère de l'Economie et des Finances modernisera la DGABE par l'introduction d'outils modernes de gestion comme la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), une plus grande utilisation de l'informatique (utilisation du logiciel de comptabilité matières dans les bureaux comptables des ministères et établissements publics), et la mise en œuvre de réformes en vue d'un meilleur suivi et valorisation du portefeuille de l'Etat.

Améliorer la Gestion des Dépenses

27. Le gouvernement prendra des mesures pour améliorer le cadre réglementaire relatif à la gestion des finances publiques ainsi que la préparation, l'exécution, le suivi, et le contrôle de l'exécution budgétaire.

Transposer le Cadre Législatif Harmonisé des Directives de l'UEMOA

28. Le Gouvernement a transposé dans la législation et la réglementation malienne les directives N° 01 et N°06 à 10/2009 de l'UEMOA relatives au code de transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'État et au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Le gouvernement s'engage également à transcrire la directive 01/2011 relative aux régimes financiers des collectivités en 2015. Le gouvernement veillera à la publication des textes réglementaires avant le 31 décembre 2015. Il les accompagnera d'instructions et guides assurant leur compréhension rapide et uniforme pour faciliter leur mise en œuvre au fur et à mesure de leur disponibilité.

Améliorer la Préparation du Budget de l'Etat

- 29. En vue d'améliorer la présentation du budget et de faciliter l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques, le gouvernement mettra progressivement en œuvre les budgets programmes et la gestion basée sur les résultats, conformément à la directive de l'UEMOA en la matière. En vue de tester les outils de gestion budgétaire une première étape sera la présentation de la loi de finances de 2016 sous forme de budget programmes pour information à l'assemblée nationale. Outre les annexes que cette directive mentionne, le gouvernement présentera, pour information, durant une période transitoire, une répartition des crédits selon l'actuel budget des moyens ainsi qu'une répartition des crédits par régions.
- 30. Afin d'acquérir le plus tôt possible de la visibilité sur les appuis budgétaires apportés par les PTF, le gouvernement proposera aux PTF de l'informer au mois d'avril des appuis budgétaires envisagés pour l'année suivante.
- 31. Afin d'associer au plus tôt l'Assemblée nationale à la préparation du budget, le gouvernement organise un débat d'orientation budgétaire sur la loi de Finances de l'année suivante à l'Assemblée nationale au cours du premier semestre de l'année précédente. Pour la loi de

finance 2016 cet exercice sera organisé avant le 30 juin 2015. L'information préparée pour ce débat, de même que tous les autres rapports relatifs à la préparation et à l'exécution de budget, seront publiés sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances afin d'informer pleinement toutes les parties prenantes au développement du Mali.

Améliorer l'Exécution du Budget de l'Etat

- 32. En application des directives communautaires, au titre de l'exécution budgétaire de 2015, les engagements de dépenses ordinaires de fonctionnement et des dépenses en capital seront arrêtés le 30 novembre 2015, les engagements des autres dépenses seront arrêtés le 20 décembre, les ordonnancements seront arrêtés le 31 décembre 2015, et la prise en charge des mandats de paiement par les comptables, l'apposition du bon à payer, et la régularisation des dépenses seront arrêtés au 31 janvier 2016. Ainsi, la période complémentaire sera limitée aux opérations comptables et une circulaire de fin de gestion sera envoyée avant la fin du mois de septembre 2015 précisant les dates limites d'engagement et de liquidation dans la perspective d'un arrêt des engagements au 30 novembre 2015.
- 33. Afin d'améliorer la transparence et les délais du processus de passation des marchés publics, la DGMP-DSP prendra les dispositions pour augmenter les informations publiées sur son site internet²⁴ à propos des marchés attribués, à l'instar de ce qui est observé dans des pays voisins. La DGMP-DSP publiera à intervalle régulier la liste des contrats de marché passés par l'État, précisant pour chaque contrat le nom de la société attributaire, le montant du contrat et le type de procédure suivi (appels d'offre ouverts ou restreints ou entente directe), ainsi que l'article du code des marchés publics justifiant le mode de passation retenu.²⁵ En vue de réduire le délai moyen de passation des marchés, ²⁶ le gouvernement a adopté en avril les mesures suivantes:
- améliorer la planification des besoins par la transmission des plans de passation des marchés à la DGMP-DSP dès le mois de septembre (contre 30 novembre actuellement) avec possibilité de lancer le dossier d'appel d'offres jusqu'à l'attribution provisoire en attendant la mise en place des crédits; ce qui fait un gain de deux mois en terme de planification et de procédure ; dans ce cadre, le Ministre de l'Economie et des Finances invitera toutes les autorités contractantes à élaborer et transmettre à la DGMP-DSP, leurs plans de passation de marchés au titre de l'année 2016 au plus tard le 30 septembre 2015.
- relever les seuils de conclusion et d'approbation en vue de responsabiliser davantage les autorités contractantes :

²⁴ Voir www.damp.gov.ml.

²⁵ En 2014, l'Etat a passé 1352 marchés publics pour un montant de 266 milliards de FCFA (539 millions de \$ ou 4,5 pour cent du PIB, dont 85 pour cent ont été conclus par appels d'offres ouverts (90 pour cent en valeur), 3 pour cent par appel d'offres restreint (3 pour cent en valeur) et 7 pour cent par entente directe (12 pour cent en valeur).

²⁶ Les délais moyens de passation des marchés est passé de 94 jours en 2013 à 90 jours en 2014.

- réduire les délais règlementaires impartis aux différents acteurs de la commande publique qui passeront de 108 à 80 jours ouvrables, soit un gain de 28 jours ouvrables ;
- réduire le nombre de signataires des contrats qui passe de 7 à 4;
- supprimer la double revue des dossiers de marchés financés sur ressources extérieures ; et
- réduire le nombre de pièces administratives à caractère éliminatoire exigées des candidats et soumissionnaires aux marchés publics.
- conformément à l'Agenda d'Accra et en vue d'améliorer le taux d'exécution des projets, la Banque Africaine de Développement (BAD) a, suite à une évaluation des procédures nationales malienne de passation des marchés, concluant que lesdites procédures prennent en compte les principes d'économie, d'efficacité et de transparence en matière de passation des marchés et les meilleures pratiques internationales en la matière, signé le 17 juillet 2014 avec le Gouvernement malien une lettre d'accord autorisant l'application des procédures nationales de passation des marchés pour les appels d'offres nationaux.
- enfin, pour améliorer davantage le climat des affaires, l'Autorité des Marchés Publics proposera un nouveau code des marchés publics au gouvernement pour son approbation avant le 31 aout 2015.
- 34. Afin de minimiser le prix de toutes les fournitures de l'Etat, le gouvernement exécute tous les contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « intérêts essentiels de l'Etat » en vertu des dispositions prévues au Décret No 2014—764 du 9 octobre 2014 fixant le régime des marchés de travaux fournitures et services exclus du champ d'application du Décret No 08—85/P-RM du 11 août 2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, depuis l'adoption de ce décret. Conformément aux dispositions de ce décret, le CGSP auditera chaque année les contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « des intérêts essentiels de l'Etat » de l'année précédente avant le 30 juin de l'année suivante pour vérifier qu'ils ont été mis en œuvre conformément à ces dispositions.(¶8, repère, Tableau 3).
- 35. Afin de maximiser la rentabilité des investissements publics et d'en minimiser leur coût, la Direction Générale du Budget (DGB) et la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD) et la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) mettent en œuvre les mesures suivantes:
- accélération de la mise en œuvre des projets d'investissement par les ministères sectoriels dont le taux d'exécution n'était que de 40 pour cent au troisième trimestre 2014;

- évaluation du coût des projets proposés par les ministères sectoriels à l'aide d'une mercuriale de prix qui a été mise en ligne sur le site du MEF le 15 mars 2015;²⁷
- recentrage des crédits au profit de l'aboutissement de projets clés;
- sélection des projets d'investissement privilégiant ceux dont le financement est certain et programmé et dont le démarrage peut-être immédiat; et
- renforcement des capacités d'expertise (dans les ministères sectoriels) et de contre-expertise (à la DNPD) pour sélectionner les projets d'investissement.
- 36. En vue d'améliorer progressivement les procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement, les mesures suivantes seront prises:
- La Loi de finances 2013 a introduit la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses triennales d'investissements publics.
 Sur cette base, le MEF organise le suivi de la consommation des AE et CP dans le logiciel de gestion des dépenses PRED5.
- A partir de la mise en œuvre de la Loi de finances 2016, la procédure de reports de CP sera rendue effective dans un régime prévoyant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA, n'autorisant que le report des CP gagés et prévus dans le plan de trésorerie.
- 37. En vue d'améliorer le processus d'exécution des dépenses, le gouvernement mettra en œuvre les recommandations pertinentes de l'audit de la chaîne de la dépense effectué avec l'assistance technique du FMI. En mars 2015, il a organisé un séminaire pour discuter des constatations de l'audit avec les PTF et présenté un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de cet audit. Il s'engage à publier sur le site internet du MEF le compte rendu du séminaire et le plan d'action de la mise en œuvre des recommandations incluant des indicateurs de suivi avant le 30 juin 2015.
- 38. Le suivi des délais de paiement sera renforcé, afin d'éviter la constitution d'arriérés. Les logiciels de gestion des finances publiques (PRED5 et AICE) seront utilisés pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements soient effectués moins de 90 jours après la liquidation des dépenses, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière. Des tableaux mensuels sont mis en ligne sur le site du MEF à cet effet.²⁸
- 39. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre les recommandations des rapports d'audit du Bureau du Vérificateur Général (BVG) et de la section des comptes de la Cour Suprême (CS) sur l'achat d'un aéronef et un contrat d'équipement et de fourniture passé par le Ministère de la Défense et des

_

http://www.finances.gouv.ml/contenu_documentation.aspx.

http://www.primature.gov.ml/docs a telecharger/VERIFICATION-CONF-PERF-CONTRATS-BVG-2014.pdf et http://www.primature.gov.ml/dmdocuments/HP0001.pdf.

Anciens Combattants (MDAC). 29 Conformément à ces recommandations, le gouvernement s'engage enregistrer l'acquisition de l'aéronef acquis en 2014 dans la comptabilité matière de l'Etat. Le gouvernement a entrepris des démarches pour immatriculer l'avion et revoir son mode d'exploitation. Le gouvernement a publié sur le site internet de la Primature l'état de mise en œuvre des autres recommandations du BVG et de la Cour Suprême le 31 décembre 2014.³⁰ Le gouvernement s'engage à ne plus exécuter aucune dépense par les services de l'administration centrale, sur financement national, sans qu'elles aient été prévues dans la loi de finances ni exécutées selon les règles et procédures budgétaires en vigueur. Lors d'une communication verbale au Conseil des Ministres le 1^{er} mars 2005, le Ministre de l'Economie et des Finances a rappelé la nécessité du respect strict des règles budgétaires. Le 6 mars 2015, il a convogué les Directeurs des Finances et du Matériel et les Directeurs Administratifs et Financiers des départements ministériels et autres institutions publiques pour les enjoindre au strict respect des règles budgétaires et aux meilleures pratiques pour la bonne gouvernance et la gestion transparente des finances publiques. Il rappellera par voie de presse aux opérateurs que les seuls contrats qui engagent l'Etat sont ceux qui auront été visés préalablement par le contrôleur financier, conformément à la loi. Il produira un rapport sur les dépenses hors-budget au cours de sept premiers mois de l'année avant le 31 août 2015.

Améliorer la Transparence des Finances Publiques

- 40. Afin d'améliorer la transparence sur la situation budgétaire, de trésorerie et la situation patrimoniale de l'Etat, la DNTCP mettra progressivement en œuvre la nouvelle directive UEMOA sur le Tableau des opérations financières de l'Etat et autres états financiers. Pour assurer un passage maîtrisé au nouveau TOFE, la DNTCP produira au cours des années 2014 et 2015, le TOFE suivant les nomenclatures 1998 et 2009 à compter du TOFE au 31 décembre 2013. En 2014 et 2015, le suivi du programme sera basé sur le TOFE 1998. A partir de 2016, la DNTCP ne produira plus que le TOFE suivant la nomenclature 2009 pour suivre l'exécution du budget et le programme FEC sera basé sur le TOFE 2009. En 2014, la DNTCP concentrera en priorité son attention à produire trois des quatre états financiers prévus par la directive de 2009, à savoir: (i) le TOFE (repère, Tableau 2) (ii) l'état de la dette publique, et (iii) la présentation des opérations de trésorerie. Le quatrième état financier, à savoir le bilan des avoirs et engagements de l'Etat sera produit pour la première fois en 2015 sur la base de la situation à fin 2014.
- 41. La mise en œuvre de la nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE se poursuivra. Elle a été déployée à la Trésorerie régionale de Koulikoro en janvier 2013 et sera déployée à l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) en tant que poste comptable assignataire avant le 1er janvier 2016. Le déploiement et la mise en test des différentes fonctionnalités de l'application dans les régions de Kayes, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal et à l'ACCT pour le volet consolidation nationale de l'exécution budgétaire et de la comptabilité en temps réel avec les postes comptables seront réalisés d'ici fin 2016. Ce déploiement d'AICE à l'ACCT permettra de

²⁹ Voir Rapport du FMI No. 14/337, pp. 38–41, ¶¶11–15.

³⁰ Mis en ligne à l'adresse suivante : http://primature.gov.ml/.

produire tous les états comptables statistiques consolidés des entités de l'Etat qui lui seront reliés, dont la balance intégrée des comptes du Trésor et le TOFE, d'ici le 1^{er} janvier 2017.

Améliorer la gestion de la Trésorerie

- 42. La DNTCP établira un plan de trésorerie mensuel en début d'exercice et le mettra à jour chaque mois pour permettre une exécution régulière des dépenses et des payements dans les délais impartis tout au long de l'année. Ces plans seront mis à jour chaque mois en fonction de la collecte des recettes, de l'exécution des dépenses, et des décaissements des financements extérieurs.
- 43. La DNTCP continuera les efforts entamés pour mieux maîtriser sa connaissance des postes de la Position nette du Gouvernement (PNG) dans le système bancaire. Elle publie régulièrement sur le site du MEF des rapports qui analysent les mouvements des postes de la PNG en distinguant les mouvements des postes les plus importants de la Position nette du Trésor (PNT) et ceux de la Position nette des autres entités publiques (PNACP). Ces rapports présentent les stocks de début et fin d'exercice et identifie tous les titulaires de compte qui rentrent dans la PNACP. La DNTCP mettra ces tableaux à jour chaque semestre. Le rapport relatif à juin 2015 sera disponible avant le 31 août 2015. La BCEAO continuera à fournir à la DNTCP la PNT extraite de la situation monétaire en vue de compiler le TOFE, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière.
- 44. La DNTCP poursuivra la mise en place du Compte unique du Trésor (CUT) à la BCEAO. Une première étape, qui a été mise en œuvre au 30 juin 2014 a été le transfert sur le CUT des montants disponibles sur comptes courants ouverts au nom des comptables de l'Etat qui correspondent au périmètre de la PNT à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente. Tous les comptes à termes qui rentrent dans le champ de la PNT ont été transférés au CUT au fur et à mesure qu'ils sont venus à échéance. La seconde étape, qui sera progressivement mise en œuvre en 2015, verra l'intégration dans le CUT des fonds des établissements publics et administratifs (EPA) chargés d'exécuter, sous contrôle direct de l'État, des politiques du gouvernement et dont le financement est assuré majoritairement par l'État, ce qui représentait au 31 décembre 2014 un montant de l'ordre de 150 milliards de FCFA. Cette obligation de dépôt au Trésor des fonds des EPA sera clairement rétablie et respectée en accord avec le principe d'unité de trésorerie et d'unité de caisse rappelé par la directive UEMOA de 2009 en la matière, à l'exception des établissements publics hospitaliers conformément à la Loi No 02-050 du 22 juillet 2002, de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), organismes paritaires sur lesquels l'Etat n'exerce pas un contrôle direct, et des EPA qui ne bénéficient pas de subvention de l'Etat. Le gouvernement introduira les projets de lois nécessaires pour clarifier les textes existants en matière

³¹ Au 31 décembre 2014, la position nette du gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) s'élevait à une situation créditrice de 86 milliards de FCFA (174 millions de \$ ou 1,4 pour cent du PIB) pour l'Etat au sens large de la directive sur le TOFE de l'UEMOA, dont une position nette du Trésor (PNT) débitrice de 135 milliards de FCFA (253 millions de \$ ou 2,3 pour cent du PIB) et une position créditrice nette des autres entités publiques de 221 milliards de FCFA (415 millions de \$ ou 3,7 pour cent du PIB).

³² http://www.tresor.gouv.ml/documentation/position-nette-du-tresor-et-autres-comptes-publics.pdf.

de dépôt des fonds des établissements publics au Trésor avant le 31 décembre 2015. Entretemps, le gouvernement regroupera les contreparties maliennes aux nouveaux projets cofinancés dans un sous-compte séquestre ouvert à la BCEAO pour les projets des bailleurs qui en acceptent le principe.

La DNTCP renforcera son contrôle sur les EPA.³³ Le gouvernement a rendu obligatoire le 45. système comptable élaboré par le DNTCP pour les EPA en décembre 2013. La DGB s'assurera de la transmission pour chaque EPA de son budget en début d'exercice pour approbation par le ministre chargé des finances. La DNTCP s'assurera de la réception régulière des rapports semestriels sur l'exécution des budgets des EPA à son niveau. Le MEF informera les EPA que le Ministre de l'Economie et des Finances n'approuvera leur budget 2016 qu'après la transmission de leurs comptes pour le premier semestre de l'année 2015 auprès de la DNTCP.

Renforcer le Contrôle Interne et Externe

- 46. Les structures de contrôle internes et externes seront renforcées. Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement a adopté en août 2011 une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2012–15 qu'il mettra en œuvre avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers :
- Au niveau du contrôle interne, le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) a notamment mis l'accent sur l'insuffisance de manuels de procédure et de leur utilisation dans l'administration.
- La Direction Nationale du Contrôle Financier mettra en œuvre les nouvelles missions induites par la mise en œuvre des directives de l'UEMOA (¶28), à savoir le contrôle a priori sélectif des dépenses, l'évaluation a posteriori des performances des programmes, et la poursuite de la déconcentration de ses activités.
- Au niveau du contrôle externe, le Bureau du Vérificateur Général a programmé 29 vérifications en 2015, contre 27 en 2014 et 20 en 2013. Il auditera toutes les dépenses du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants de 2010 à mi-2014 sur la base du programme qu'il se sera fixé.
- Les effectifs de la section des comptes de la Cour suprême seront renforcés. Cette section sera transformée en une Cour des comptes conformément à la directive de l'UEMOA en la matière dès que possible.
- 47. La production et l'audit des comptes annuels de l'État seront effectués régulièrement, conformément aux directives communautaires en la matière. L'Assemblée nationale a voté les lois de

³³ Parmi les 103 EPA, seuls onze disposent d'un plan comptable dûment approuvé par le MEF ; 65 ont transmis des situations financières mensuelles à la DNTCP en 2014 contre 43 en 2013.

règlement pour les exercices 2008 à 2011. Le gouvernement a soumis les projets de loi de règlement pour les exercices 2012 et 2013 à l'Assemblée nationale. Il adoptera le projet de loi de règlement pour l'exercice 2014 avant fin 2015, conformément aux directives communautaires en la matière.

Établir l'Équilibre Financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale et de l'Institut National de Prévoyance Sociale

48. Le gouvernement entend prendre des mesures pour assurer l'équilibre financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), qui gère le régime de pensions pour les fonctionnaires, et de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), qui gère le régime de pensions, d'assurance contre les accidents de travail et d'allocations familiales pour les employés du secteur privé. D'après les dernières études actuarielles disponibles (2005 et 2010 pour la CMSS, 2006 pour l'INPS) en l'absence de réformes, les déficits de ces deux régimes pourraient atteindre au moins 1 pour cent du PIB chacun dans un proche avenir. Le gouvernement a soumis des propositions de réformes à l'Assemblée nationale en 2008. En fonction de la réforme éventuellement adoptée par l'Assemblée nationale et des travaux analytiques en cours avec l'assistance technique de la Banque mondiale, le gouvernement élaborera dès que possible et mettra en œuvre des plans de réforme de ces deux régimes visant à éliminer leurs déficits à moyen terme tout en créant de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires du CSCRP.

Mener une Politique d'Endettement Soutenable

- 49. Le gouvernement continuera à mener une politique d'endettement compatible avec le maintien de la viabilité de la dette (¶13).
- L'analyse de viabilité de la dette effectuée avec les services du FMI et de la Banque mondiale a conclu que le risque de surendettement reste modéré.³⁴ Cette analyse confirme également que la viabilité de la dette reste fort sensible aux cours de l'or (qui concentre les 70 pour cent des exportations et dont la production diminuera à moyen terme), aux conditions financières de l'endettement, et à la poursuite de politiques budgétaires soutenables.
- Dès lors, le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement extérieurs principalement par des dons et des emprunts en devises dont l'élément don s'élève au minimum à 35 pour cent. En 2015, le gouvernement propose un plafonds d'emprunt extérieur non-concessionnel de 250 milliards de FCFA (430 millions de \$, ou 3,9 pour cent de PIB) correspondant à quatre emprunts pour un montant total de 200 milliards de FCFA auprès de l'Exim Bank de la Chine avec un élément don de 29 pour cent pour financer des investissements dans le transport et la distribution d'électricité que la Banque mondiale estime être alignés avec la politique de développement du secteur et des emprunts pour un montant total de 50 milliards de FCFA pour des projets non-encore identifiés à taux de

³⁴ Voir Mali—Analyse de la viabilité de la dette dans le <u>Rapport du FMI No. 14/337</u>.

- rentabilité élevé pour lequel du financement à des conditions concessionnelles n'est pas disponible et avant la signature desquels les services du FMI seront consultés (critère de réalisation continu révisé proposé, Tableau 2).
- Afin de se préparer à mettre en œuvre la nouvelle politique d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, qui rentrera en vigueur le 30 juin 2015, lors de la quatrième revue du programme, la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) préparera un plan détaillé des accords de prêts qui sous-tendront l'exécution du PLFR 2015 et le projet de loi de finances 2016 qui précisera, pour chaque accord, le montant décaissé et les conditions financières et sera joint au projet de loi de finances 2016 (repère proposé, Tableau 2).
- Afin de suivre de près la mise en œuvre de sa politique d'endettement, le gouvernement a opérationnalisé par arrêté le 24 mars 2014, le Comité National de la Dette Publique avec pour missions principales de se prononcer sur toute initiative ou tout projet d'endettement et de garantie publique, et de produire annuellement un document sur la stratégie d'endettement à annexer à la loi de finances.
- 50. La gestion de la dette intérieure sera renforcée.
- Pour ce faire, la DGDP fait l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances.
- Le Gouvernement soumettra le plafond annuel des variations de l'encours des garanties et avals qui peuvent être accordés par l'Etat à l'approbation de l'Assemblée nationale dans les projets de loi de finances. Dans le PLFR 2015, le gouvernement demandera autorisation pour un plafond de 140 milliards de FCFA correspondant notamment à la garantie de 100 milliards de FCFA à émettre émise pour garantir le crédit de campagne accordé par des banques commerciales à l'entreprise publique Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT), et la garantie de 40 milliards de FCFA pour l'achat d'intrants agricoles. Conformément aux dispositions des lois et procédures budgétaires en la matière, le projet de Loi de finances 2016 prévoira une provision correspondant à 10% du risque échu, c'est-àdire du montant de la dette garantie qui vient à échéance en 2016.
- Le gouvernement a engagé un cabinet pour effectuer un audit des arriérés intérieurs accumulés par l'Etat à la suite du gel des dépenses après le coup d'Etat en 2012 et au cours des années antérieures depuis 1995. Cet audit a identifié des arriérés pour un montant 172 milliards de FCFA d'arriérés (2,9 pour cent du PIB), dont un tiers a été accumulé en 2012 et un autre tiers au cours des années 2010 et 2011. De ce total, un montant de 127 milliards (2,1 pour cent du PIB) a été validé par le consultant à la lumière des informations présentées par l'administration. L'Etat a déjà payé 88 milliards de FCFA de ces arriérés validés, dont 30 milliards en 2013 et 58 milliards en 2014. Il a inscrit une provision de 15 milliards de FCFA dans la loi de finances 2015 et une provision additionnelle de 12 milliards de FCFA dans le PLFR 2015 (¶15). Avant de payer ces arriérés, le gouvernement s'assurera que les

contribuables concernés n'ont pas eux-mêmes des arriérés d'impôts, auquel cas le gouvernement opérerait des retenues sur le paiement de ces arriérés correspondant aux arriérés d'impôts de ses fournisseurs. L'Etat a demandé à un complément d'audit au cabinet, à fournir si possible d'ici le 31 août 2015, pour réconcilier les informations transmises par l'administration avec celles collectées auprès des fournisseurs de l'Etat. Il inscrira, si nécessaire, des crédits au projet de Loi de finances 2016 pour payer les arriérés validés additionnels identifiés. Ces créances pourraient toutefois être titrisées si leur montant est important.

Améliorer les Statistiques Économiques

51. Le gouvernement s'engage à approuver les nouveaux comptes nationaux SCN 1993 pour les années 1999–2013 avant le 31 août 2015. Il s'agit donc de: i) publier la série définitive 1999 à 2008 ; ii) finaliser et publier la série provisoire 2009 à 2010, et ; iii) préparer et publier la nouvelle série de comptes à partir de 2011.

C. Améliorer le Climat des Affaires pour encourager le Développement du Secteur Privé

- 52. Le gouvernement s'attellera à lever les principales contraintes à l'environnement des affaires, qui, d'après le dernier rapport conjoint du Forum économique mondial, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement sur la compétitivité de l'Afrique, sont l'accès au financement, la corruption, l'offre insuffisante d'infrastructure (y compris dans le domaine de l'énergie), la complexité de la législation fiscale, la bureaucratie de l'administration et le niveau de qualification de la main d'oeuvre.
- 53. Le gouvernement prendra des mesures pour mobiliser des ressources pour investir dans l'infrastructure et simplifier la législation fiscale (¶23). En plus il prendra les mesures ci-après pour maintenir la stabilité du secteur financier et améliorer l'accès à son financement, améliorer la situation financière et la capacité de production du secteur de l'électricité, et réduire la corruption.

Promouvoir la Stabilité et le Développement du Secteur Financier

- 54. Reconnaissant qu'un secteur financier solide est indispensable pour maintenir le Mali sur un sentier de croissance durable, le gouvernement va s'atteler à résoudre ses problèmes les plus pressants. En particulier, le gouvernement s'engage à :
- assurer la sécurité des agences bancaires qui ont rouvert dans le nord du pays depuis le mois d'août 2013;
- mener à bien la restructuration de la <u>Banque de l'Habitat du Mali (BHM)</u> d'ici la fin de 2015;
 le gouvernement a adopté un schéma de désengagement de l'Etat du capital de la BHM par sa fusion avec la Banque Malienne de Solidarité; il recrutera un ou plusieurs cabinets spécialisés pour faire l'état des lieux et les diligences d'un processus de fusion-absorption;

- introduire, d'ici le 31 août 2015, un projet de loi à l'Assemblée nationale pour mettre en œuvre un bureau d'information du crédit conformément à la législation de l'UEMOA en la matière;
- restaurer la confiance dans le secteur de la micro finance en mettant en œuvre un plan d'action détaillé pour la réforme du secteur d'ici la fin de 2015.

Réformer le Secteur de l'Électricité

- 55. Le gouvernement prendra des mesures pour mettre fin au déficit structurel entre le prix de revient et le prix de vente de l'électricité au Mali. Depuis le début des années 2000, l'Etat a mis en œuvre une politique de tarification de l'électricité qui prévoit la possibilité d'ajuster les prix de l'électricité à l'évolution des coûts opérationnels de la société ou bien de procéder au paiement d'une subvention permettant à la société publique EDM de remplir les objectifs qui lui sont assignés. En application de cette politique, l'Etat a opéré cinq ajustements tarifaires depuis 2003.³⁵ qui ont résulté en une stabilisation du prix moyen de l'électricité, alors que les prix internationaux des produits pétroliers ont été multipliés par trois au cours de la même période. La hausse des prix des hydrocarbures, l'augmentation de la production, l'accroissement rapide de la part de production thermique dans le mix de production de l'énergie et des difficultés opérationnelles croissantes au niveau d'EDM (largement liées aux difficultés de trésorerie de l'entreprise) ont contribué à creuser une perte qui s'élevait à [40] FCFA par kWh³⁶ en 2014 et à des pertes avant subvention de l'Etat qui sont passées de 7 milliards de FCFA en 2003 à 52 milliards de FCFA en 2014. En conséquence, l'Etat a versé à EDM des subventions croissantes pour : éponger ses pertes et lui permettre de boucler son plan de trésorerie, y comprisses engagements à l'égard des banques et des fournisseurs. Ces subventions ont été de 5 milliards de FCFA en 2010, 11 milliards en 2011, 30 milliards en 2012, 59 milliards en 2013, et 57 milliards (116 millions de \$ ou 1 pour cent de PIB) en 2014.
- 56. En application de sa politique de tarification des prix de l'électricité, le gouvernement a prévu une subvention de 42 milliards de FCFA dans la loi de finances 2015 en vue de maintenir la situation financière de la société à flot. Ce montant, dont 12 milliards est financé par un don de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, est basé sur les recommandations de la task force composée de représentants du MEF, du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique, de la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau et d'EDM en vue de faire des propositions pour couvrir la demande à l'horizon 2020 et établir une marge positive entre le prix de vente et le prix de revient moyen de l'électricité à moyen terme. ³⁷ La task force a identifié des mesures de gestion et des investissements prioritaires pour répondre à la demande et réduire les coûts de production et a proposé un ajustement tarifaire de 3 pour cent par an en moyenne en 2014–20. Le montant de la

³⁵ Deux baisses de, respectivement, 10 pour cent en 2003 et 8 pour cent en 2004, et trois hausses de, respectivement, 4 pour cent en 2009, 6 pour cent en 2013 et 3 pour cent en 2014 du prix moyen de l'électricité.

³⁶ En 2014, le prix de vente moyen de l'électricité a été de 96 FCFA/kWh et le prix de revient de 136 FCFA/kWh.

³⁷ Voir www.edm-sa.com.ml/ et aussi www.maliapd.org/spip.php?article365.

subvention sera revu en septembre 2015 sur base de l'évaluation de la situation financière de la société EDM en 2014 et au cours des 8 premiers mois de l'année et des perspectives à court et moyen terme. Le gouvernement envisage de poursuivre la reforme institutionnelle adoptée en 2009 prévoyant la scission de l'EDM en deux structures : une structure de patrimoine et une structure d'exploitation, comme cela fut le cas dans le secteur de l'eau.

57. Dans l'intervalle, le gouvernement continuera à payer régulièrement ses factures d'électricité, et à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur par la mobilisation de financement pour les investissements structurels. Au sein de cette stratégie qui comprend en particulier l'extension du réseau de distribution, l'interconnexion avec les réseaux des pays voisins, et la diversification des modes de production, et qui est appuyée notamment par la Banque mondiale, une attention accrue sera accordée à la sélection des investissements basé sur des critères de développement à moindre coût. Le gouvernement paiera la subvention de 42 milliards en début d'année en vue d'alléger au maximum les difficultés de trésorerie de la société. EDM mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour augmenter son taux de facturation et réduire ses coûts opérationnels, notamment en externalisant la fonction d'approvisionnement de fuel. EDM publiera ses états financiers et des indicateurs de performance (bilan et compte de résultat) sur son site internet.

Promouvoir la Bonne Gouvernance

- 58. Le gouvernement mènera une lutte vigoureuse pour la bonne gouvernance.
- A cette fin, il s'engage à : mener à bien toutes les mesures décrites ci-avant pour améliorer la gestion et la transparence des finances publiques ; adopter, avant le 31 aout 2015, un décret d'application de la loi contre l'enrichissement illicite prévoyant des déclarations annuelles de patrimoine des plus hauts dignitaires de l'Etat à la Cour suprême.
- Le gouvernement s'engage également à promouvoir la bonne gouvernance dans le système judiciaire, en publiant les jugements rendus par les Tribunaux de Commerce et ceux rendus par les autres tribunaux relativement aux infractions en matière de gouvernance. 38 et en mettant en œuvre d'autres mesures spécifiques.
- Le gouvernement accordera la priorité à remédier aux manquements de l'administration mis en lumière par les structures de contrôles, y compris le Bureau du Vérificateur Général dans ses rapports annuels et sectoriels. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour sanctionner les agents indélicats par des mesures administratives ou judiciaires, le cas échéant. Le Contrôle Général des Services Publics a publié un premier rapport annuel sur la mise en œuvre des recommandations des structures de contrôle de 2011 à 2013.³⁹ Il publiera, avant le 28 février 2016, un deuxième rapport annuel faisant état des résultats des actions entreprises

³⁹ Mis en ligne à l'adresse suivante : http://primature.gov.ml/.

³⁸ Voir www.<u>reforme-mali.org</u>.

- pour remédier aux manquements mis en lumière par les structures de contrôles en 2014 en attachant une attention particulière aux mesures prises pour sanctionner les agents indélicats par des mesures administratives ou judiciaires.
- D'ici le 31 août 2015, le gouvernement commencera la mise en œuvre d'un plan d'action pour renforcer la cadre légal contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption, en tenant compte des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI qui s'est rendu à Bamako en septembre 2014.

SUIVI DU PROGRAMME

59. Le programme fera l'objet d'une évaluation périodique sur la base de critères réalisation à fin juin et fin décembre 2015, de critères de réalisation continus et d'indicateurs à fin septembre 2015 (Tableaux 1 et 2), et de repères (Tableau 3). Les critères de réalisation et indicateurs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme. Les conclusions des quatrième et cinquième revues de l'arrangement sont attendues, respectivement, à partir du 1^{er} novembre 2015 et du 1^{er} mai 2016.

Tableau 1. Mali: Critères de réalisation et indicateurs, 2014 ¹ (en milliards de FCFA)

	2014															
	Mars			Juin				Sep.				Déc.				
	Prog. ²	Ajustés	Est.	Statut	Prog. ²	Ajustés	Est.	Statut	Prog. ²	Ajustés	Est.	Statut	Prog. ²	Ajustés	Est.	Statut
Critères de réalisation																
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ³	30	92	99	Pas Respecté	48	143	118	Respecté	38	58	66	Pas Respecté	100	32	128	Pas Respect
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ⁴	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0		0	Respect
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou																
garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ^{3,4}	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0		49	Pas Respecté	49		49	Respect
Recettes fiscales brutes (plancher)	231		231	Respecté	499		487	Pas Respecté	742		715	Pas Respecté	996		952	Pas Respect
Indicateurs																
Solde budgétaire de base (plancher) ⁵	-43	-44	39	Respecté	-35	-42	60	Respecté	43	23	45	Respecté	-53	-67	-92	Pas Respect
Dépenses prioritaires (plancher) ⁶	50		58	Respecté	122		153	Respecté	233		241	Respecté	364		366	Respect
Pour mémoire:																
Aide budgétaire extérieure	0		0		0		0		96		0		184		87	
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	0		0		0		0		96		0		128		70	
Instances de paiement (–)	53		-25		53		-45		-8		-2		14		85	
Remboursements d'impôts (-)	-5		-6		-13		-20		-20		-15		-72		-62	
Remboursement d'arriérés (–)	-31		-14		-34		-24		-31		-37		-74		-62	

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

L'Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Rapport du FMI No. 13/380. Mali: Demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI.

3 Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursement de crédits de TVA, et des remboursement d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

⁴ Cibles suivies sur une base continue depuis la signature de la lettre d'intention.

⁵ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre del'aide budgétaire et des remboursements d'impôts. Voir PAT pour plus de détails.

⁶ Nouvelle définition à partir de décembre 2014 : exclut les transferts budgétaires pour financer le déficit de la Caiise Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), le fonds de pesnion des fonctionnaires.

Tableau 2. Mali: Critères de réalisations et indicateurs proposés pour 2015 ¹ (en milliards de FCFA)

	2015									
	Mars				Juin		Septembre		Decembre	
_	Prog. ²	Adj. Target	Est.	Statut	Prog. ² Re	v. prog.	Prog. ² Re	v. prog.	Prog. ² R	ev. prog.
Critères de réalisation										
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ²	127	186	67	Respecté	115	123	32	147	34	172
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0		0	Respecté	0	0	0	0	0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou										
garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) 3,4	0		0	Respecté	0	250	0	250	0	250
Recettes fiscales brutes (plancher)	251		257	Respecté	546	564	822	851	1,103	1,141
Indicateurs										
Solde budgétaire de base (plancher) ⁴	-58	-46	80	Respecté	-30	-92	7	-97	1	-49
Dépenses prioritaires (plancher)	63		60	Pas respecté	134	134	244	244	394	394
Pour mémoire:										
Aide budgétaire extérieure	7		40		24	45	97	71	122	177
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	7		14		24	19	73	45	73	112
Instances de paiement (–)	-50		-123		-32	0	4	0	4	-68
Remboursements d'impôts (-)	-22		-10		-44	-39	-66	-57	-88	-70
Remboursement d'arriérés (–)	-5		-3		-18	-5	-19	-7	-20	-49
•										

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursement de crédits de TVA, et des remboursement d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

³ Cibles suivies sur une base continue. Voir PAT pour plus de détails.

⁴ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre del'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.

Tableau 3. Mali: Action préalable et repères structurels proposés pour 2015									
Délai d'exécution	Justification macroéconomique	Statut							
28-Feb	Renforcer la gouvernance des finances publiques.	Pas respecté. Reporté au 30 juin 2015.							
28-Feb	Renforcer la gouvernance des finances publiques.	Respecté.							
28-Feb	Renforcer la stabilité du secteur financier.	Respecté.							
30-Jun	Augmenter les recettes fiscales.								
	Promouvoir la stabilité macroéconomique et la croissance.	Respecté.							
31-Aug	Augmenter les recettes fiscales.								
31-Aug	Augmenter les recettes fiscales.								
31-Aug	Maintenir la viabilité de la dette.								
	28-Feb 28-Feb 30-Jun 31-Aug	28-Feb Renforcer la gouvernance des finances publiques. 28-Feb Renforcer la gouvernance des finances publiques. 28-Feb Renforcer la stabilité du secteur financier. 30-Jun Augmenter les recettes fiscales. Promouvoir la stabilité macroéconomique et la croissance. 31-Aug Augmenter les recettes fiscales.							

Pièce Jointe II. Mali: Protocole d'Accord Technique

1. Ce protocole d'accord définit les critères de réalisation et indicateurs présentés aux tableaux 1 et 2 du Mémorandum de politiques économiques et financières (MEFP). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

DÉFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

CRITÈRES DE RÉALISATION

- **3.** Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critères réalisation à fin juin et fin décembre 2015 et d'indicateurs à fin septembre 2015.
- A. Plafond sur le Financement Intérieur Net des Banques et du Marché Financier à l'État
- 4. Le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement au sens étroit telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).
- 5. La position nette du gouvernement au sens large est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en vertu des dispositions communautaires. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement est calculée par la BCEAO.

6. La position nette du gouvernement au sens étroit est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement au sens étroit est celui défini au paragraphe 2. La position nette du gouvernement au sens étroit est calculée par la BCEAO.

FACTEURS D'AJUSTEMENT

- 7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'aide budgétaire extérieure est inférieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général). Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.
- 8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.
- 9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le paiement des crédits de TVA, d'autres remboursement d'impôts, d'arriérés extérieurs et d'arriérés intérieurs audités relevant d'exercices antérieurs qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3).

B. Plafond sur l'Accumulation d'Arriérés de Paiements Publics Extérieurs

- 10. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des obligations résultant du service d'une dette extérieure (remboursement du principal et charges d'intérêts) dus ou garantis par le gouvernement qui n'ont pas été payés au moment où ils étaient dus, comme spécifié dans l'accord de prêt, compte tenu de toute période de grâce applicable. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 15 s'applique ici. Les arriérés dus à des créanciers officiels bilatéraux ne sont pas couverts par cette définition si le gouvernement tente de négocier un rééchelonnement de la dette, pour autant que le gouvernement paie dans un compte séquestre les montants dus pour ces prêts venant à échéance, compte tenu de toute période de grâce applicable, comme spécifié dans l'accord de prêt.
- **11.** Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

- C. Plafond sur la Dette Extérieure Non-Concessionnelle à Échéance d'un An ou plus et sur la Dette Extérieure à Court Terme contractées ou garanties par l'État et/ou les Entreprises Publiques
- **12. Définition de la dette**. La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230–(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416–(09/91) :
 - a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés
 - b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- **13. Dette garantie**. La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

- **14. Dette concessionnelle**. Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent¹ l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est cinq pour cent.
- **15. Dette extérieure**. Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayé en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.
- 16. Critères de réalisation afférents à la dette. Les critères de réalisation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, la société Énergie du Mali (EDM) et la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant qu'elle est détenue majoritairement par l'État. Les critères de réalisation s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères de réalisation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères de réalisation.
- **17. Dispositions spéciales.** Les critères de réalisation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord; ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations ; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton; et (iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.
- **18. Transmission des informations**. L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

D. Plancher sur les Recettes Fiscales Brutes

19. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator.

INDICATEURS

20. Les cibles suivantes serviront d'indicateurs à fin juin, septembre et décembre 2015.

A. Plancher sur le Solde Budgétaire de Base

21. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, augmentées des dons budgétaires (appui budgétaire général) et des ressources PPTE, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financées par les créanciers ou donateurs, conformément à la définition du solde budgétaire de base dans les textes de l'UEMOA (Acte additionnel N° 05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte n°04/1999 relatif au Pacte de convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité).

FACTEUR D'AJUSTEMENT

- **22.** Le plancher sur le sur le solde budgétaire de base fait l'objet d'un ajustement négatif si les **dons budgétaires (appui budgétaire général)** sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.
- **23.** Enfin, le plancher sur le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse) pour le **paiement des crédits de TVA et d'autres remboursement d'impôts** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3).

B. Plancher sur les Dépenses Prioritaires de Réduction de la Pauvreté

24. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

MESURES STRUCTURELLES

- **25.** Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.
- **26.** A compter du 31 mai 2011, des **modifications** ont été apportées **au Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire sont comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction est faite

entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction est effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction est faite entre le Trésor, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) et les autres entités publiques. Les autres financements comprennent principalement les variations sur les comptes de l'encaissement (chèques non encaissés), les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

- 27. A compter du 30 juin 2014, les montants disponibles sur les comptes courants ouverts au nom des comptables de l'Etat qui correspondent au périmètre de la position nette du gouvernement au sens étroit (¶6), aussi appelée position nette du Trésor (PNT), à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente, seront transférés, sur le compte unique du Trésor à la BCEAO. Les montants disponibles sont tous les montants sur les comptes précités à l'exception:
- des comptes gelés du Trésor à la Banque de Développement du Mali (BDM) pour un montant de 19,5 milliards de FCFA suite aux dispositions de la convention de privatisation de cette banque;
- des fonds immobilisés du Trésor à la Banque Régionale de Solidarité (BRS) pour 12 milliards de FCFA suite aux difficultés financières de la BRS.; Orabank, le repreneur de la BRS, s'est engagé à rembourser ce dépôt au Trésor au rythme de 500 millions de FCFA par mois en 2014 et de solder le reliquat au plus tard fin 2015;
- des comptes correspondants à des dons du Japon pour un montant de 3 milliards de FCFA à la BDM suite à une convention avec le Japon pour la mobilisation de ces fonds;
- d'un compte à la Banque Malienne de Solidarité (BMS) pour les opérations de ramassage de fonds, qui est vidé tous les jours au profit du compte du Receveur à la BCEAO.
- **28.** Les **dépenses hors-budget** sont définies comme celles effectuées par les services de l'administration centrale, sur financement national, sans qu'elles aient été prévues dans la Loi de finances ni exécutées selon les règles et procédures budgétaires en vigueur. Cette définition s'applique à l'ensemble des transactions, engagements, réceptions de biens ou de services ou octroi de garanties susceptibles de créer pour l'Etat une charge qui n'aurait pas été autorisée en loi de finances.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

29. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des Données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances Publiques	Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens large (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire); la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens étroit; et le détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur liquidation visée par le contrôleur financier	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
	Rapport du Ministre de l'économie et des finances sur les dépenses hors-budget depuis le 25 septembre 2014	Semestrielle	Fin février et fin août
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Extrait de compte montrant les soldes initiaux et finaux du compte-séquestre à la BCEAO où le service venant à échéance de la dette contractée auprès de la <i>Libyan Foreign Bank</i> pour la construction du complexe de la Cité Administrative à Bamako est déposé jusqu'à ce qu'un accord soit obtenu avec les autorités libyennes à propos du rééchelonnement du remboursement de cette dette	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶24	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

27 mai 2015

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Services du Fonds monétaire international en consultation avec la Banque mondiale

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT	9
OUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	9

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 avril 2015)

Statut : date d'admission : 27 septembre 1963 Article VIII

Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	93,30	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	83,30	89,28
Position de réserve au FMI	10,00	10,72
Département des DTS	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	89,36	100,00
<u>Avoirs</u>	73,35	82,08
Encours des achats et prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts FCR	22,00	23,58
Accords FEC	70,16	75,20

Accords financiers les plus récents

	Date	Date	Montant approuvé	Montant tiré
<u>Type</u>	d'approbation	<u>d'expiration</u>	(Millions de DTS)	(Millions de DTS)
FEC	18 déc. 2013	17 déc. 2016	30,00	6,00
FEC	27 déc. 2011	10 janv. 2013	30,00	6,00
FEC 1/	28 mai 2008	22 déc. 2011	52,99	52,99

^{1/} Anciennement FRPC.

Projection des obligations financières envers le FMI²

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	<u>À échoir</u>				
	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Principal	4,80	8,17	11,60	12,70	13,80
Commissions/intérêts	0,01	0,01	0,01	0,01	0,13
Total	4,81	8,18	11,61	12,71	13,93

² Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	Cadre	Cadre	
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>original</u>	<u>renforcé</u>	<u>Total</u>
Date d'arrivée au point de décision	sept. 1998	sept. 2000	

Aide engagée par l'ensemble des			
créanciers (millions de dollars EU) ¹	121,00	417,00	
dont : FMI (millions de dollars EU)	14,00	45,21	
(équivalent en millions de DTS)	10,80	34,74	
Date d'arrivée au point d'achèvement	sept. 2000	mars 2003	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Aide décaissée au pays membre	10,80	34,74	45,54
Assistance intérimaire		9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ²		3,73	3,73
Total des décaissements	10,80	38,47	49,27

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	75,07
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	62,44
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	12,63

² En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)

Dette admissible

<u>Date de</u> <u>décaissement</u>	<u>CRG</u>	<u>Cpte</u> <u>RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	S.O.	75,07	75,07

¹/ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) : sans objet. Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 cidessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation de la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et qu'elle a renforcé son dispositif de gouvernance, notamment avec la mise en place d'un comité d'audit chargé de superviser l'audit et l'information financière. Par ailleurs, des déficiences ont été constatées dans l'audit externe et il a été recommandé de sélectionner un deuxième cabinet d'audit expérimenté pour effectuer les audits conjoints afin d'assurer l'adéquation de ce mécanisme, de mettre en application les IFRS (désormais envisagé pour la fin 2015), et de renforcer la supervision du comité d'audit.

Régime de change

Le Mali est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 50 francs CFA pour un franc français de 1948 au début de 1994. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 100 francs CFA pour un franc français. Depuis le 1^{er} janvier 1999, le franc CFA est rattaché à l'euro au taux 655,96 francs CFA pour un euro. Le 1^{er} juin 1996, le Mali et les autres membres de l'UEMOA ont accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI. Le régime de change du Mali n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le Mali n'applique aucune pratique de taux de change multiples.

Du fait qu'il partage avec les autres membres de l'UEMOA une politique commerciale commune, le Mali a transféré les décisions essentielles en la matière au niveau sous-régional. Le tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en janvier 2000. Le Mali applique le barème tarifaire de l'Union et a effectivement procédé au démantèlement des droits internes. Dans le cadre de la réforme tarifaire de l'UEMOA, le taux du droit de douane simple moyen a été ramené de 22 % à 15 % entre 1997 et 2003; le taux maximum est actuellement de 20 %. Les importations au Mali ne sont soumises à aucune restriction quantitative.

Les exportations maliennes vers l'Union européenne jouissent en général d'un traitement préférentiel non réciproque sous forme d'exemption de droits d'entrée en vertu de l'initiative «Tout sauf les armes». Les produits maliens bénéficient d'un régime d'accès préférentiel non réciproque aux marchés des pays développés autres que l'Union européenne en vertu du Système généralisé de préférences. Le Mali est aussi admissible aux avantages de l'African Growth and Opportunity Act des États-Unis. Le Mali n'impose aucune restriction légale aux exportations.

Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Mali au titre de l'article IV se tiennent conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultation, Décision No. 14747-(10/96) (28/09/2010), ultérieurement amendée. Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations en date au titre de l'article IV (Rapport du FMI N°13/44) le 28 janvier 2013.

Assistance technique			
Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Expert	avril 2015	Solde
AFRITAC	Expert	avril 2015	Comptes nationaux
FAD	Expert	mars 2015	Administration fiscale
AFRITAC	Expert	janvier 2015	Prévision macroéconomique
AFRITAC	Expert	janvier 2015	Comptabilité publique
FAD	Expert	janvier 2015	Décentralisation budgétaire
AFRITAC	Expert	décembre 2014	Statistiques de finances publiques
AFRITAC	Expert	décembre 2014	Information budgétaire
AFRITAC	Expert	novembre 2014	Administration de la TVA
FAD	Expert	novembre 2014	Audit des industries extractives
FAD	Expert	novembre 2014	Administration des recettes
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Information budgétaire
FAD	Expert	octobre 2014	Gestion des ressources naturelles
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Gestion de la dette publique
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Élargissement de l'assiette fiscale
FAD	Expert	octobre 2014	Information comptable et budgétaire
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Administration des recettes
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Gestion des dépenses publiques
LEG	Expert	septembre 2014	Lutte contre la corruption et le blanchiment
FAD	Expert	juin 2014	Politique budgétaire (diagnostic)
FAD	Expert	juin 2014	Codes minier et pétrolier (diagnostic)
FAD	Expert	mai 2014	Administration des recettes
AFRITAC	Expert	mai 2014	Production de comptes nationaux trimestriels

Assistance technique								
Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet					
AFRITAC	Expert	mai 2014	Statistiques de finances publiques (TOFE)					
МСМ	Expert	février 2014	Stabilité financière					
FAD	Expert	janvier 2014	Décentralisation budgétaire					
FAD	Expert	janvier 2014	Audit de la chaîne de la dépense					
AFRITAC	Expert	décembre 2013	Gestion de la dette					
AFRITAC	Expert	décembre 2013	Administration douanière					
FAD	Expert	décembre 2013	Information comptable et budgétaire					
AFRITAC	Expert	octobre–novembre 2013	Statistiques de comptabilité nationale					
AFRITAC	Expert	octobre–novembre 2013	Gestion des dépenses publiques					
AFRITAC	Expert	octobre 2013	Réforme de la banque de publique de l'habitat					
FAD	Expert de longue durée	septembre 2013– septembre 2014	Comptabilité des finances publiques, système d'information et gestion du Trésor					
AFRITAC	Expert	juin 2013	Politique et administration fiscales					
AFRITAC	Expert	avril 2013	Statistiques de finances publiques					
AFRITAC	Expert	mars 2013	Gestion de la dette publique					
FAD FAD	Expert Expert longue durée	février 2013 mai 2011– mars 2012	Gestion des finances publiques Comptabilité des finances publiques, système d'information et gestion du Trésor					
FAD	Expert	Janvier 2012	Administration fiscale					

Représentant résident

M. Anton Op de Beke est Représentant résident du FMI à Bamako depuis octobre 2012.

EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation					
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents								
Programme de travail de la Banque mondiale	Opération de politique de développement	juin et septembre 2015	novembre 2015					
Programme de travail du FMI	Consultations au titre de l'article IV et quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit	septembre 2015	décembre 2015					
	B. Demandes de contributions au prog	ramme de travail						
Demande de la Banque mondiale au FMI	Informations sur l'évolution macroéconomique récente, projections macroéconomiques et analyse pour 2015–16 et moyen terme	mai 2015 septembre 2015	juin 2015 octobre 2015					
Demande du FMI à la Banque mondiale	Commentaire sur la composition du budget et sa conformité au CSCRP (CSCRPIII et PAG)	septembre 2015	décembre 2015					
	Implications budgétaires des changements et réformes dans domaines suivants : dispositifs de protection sociale, électricité et secteur agricole	septembre 2015	décembre 2015					
	C. Accord sur les produits co	njoints						
	Analyse conjointe Banque-FMI de viabilité de la dette	septembre 2015	décembre 2015					

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Au 30 avril 2015)

Si elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance, les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes. Le Mali participe depuis septembre 2001 au système général de diffusion des données (SGDD) et a progressé dans la mise en œuvre de ses programmes d'amélioration à court et à moyen terme. Les métadonnées sont affichées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) depuis juin 2003.

Secteur réel

Les comptes économiques du Mali sont préparés par l'Institut national de la statistique (INSTAT) en conformité avec le Système de comptabilité nationale 1968 (SCN 1968) et adaptés à certaines caractéristiques propres à ce pays. Ils sont établis sur une base annuelle. Cependant, les données

concernant la comptabilité nationale présentent des faiblesses en termes d'exactitude, de couverture et de délais de production, qui tiennent essentiellement à l'insuffisance des données-sources, ainsi qu'au manque de crédits et de personnel technique de l'INSTAT. La mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) se poursuit avec le concours de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l'AFRITAC-Ouest. Les nouvelles séries seront publiées fin 2014.

Depuis le début de 1998, l'INSTAT compile et publie, en concertation avec d'autres membres de l'UEMOA un indice mensuel harmonisé des prix à la consommation (IPC) pour Bamako. L'IPC harmonisé a été mis à jour en 2010 avec 2008 comme nouvelle année de référence.

Statistiques de finances publiques

Dans le cadre du processus d'intégration économique des pays membres de l'UEMOA, le Mali a nettement progressé dans la mise en conformité de ses données budgétaires avec le cadre commun établi avec l'assistance technique du FMI (le tableau harmonisé des opérations financières de l'État – TOFE basé sur le Manuel de statistiques de finances publiques de 1986). De nouveaux efforts s'imposent toutefois pour abréger les délais de diffusion du TOFE et en élargir la couverture. Des progrès sont constatés dans les travaux menés avec le concours du Département des statistiques, d'AFRITAC Ouest et d'AFRISTAT en vue d'étendre la couverture du TOFE aux organismes publics et aux administrations locales et de renforcer celle des postes de financement intérieur. Les rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont affichés en temps voulu sur le site du Ministère des finances.

En juillet 2007, une mission de SFP s'est rendue à Bamako pour faire avancer la mise en œuvre du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP, 2001). Une page pour le Mali a par la suite été insérée dans la version de 2007 de l'Annuaire de SFP. À ce jour, les autorités ont fourni six années de données annuelles de SFP et se préparent à communiquer au Département des statistiques du FMI des données trimestrielles en vue de leur publication dans l'Annuaire de SFP. La communication d'informations s'est cependant interrompue en 2012. En avril 2013, une mission de SFP a séjourné à Bamako et a examiné certaines des questions liées à l'actuel TOFE ainsi qu'à la communication conformément au MSFP 2001. Nous espérons que le Mali recommencera à fournir des SFP pour l'annuaire de SFP de 2013 (*GFS Yearbook 2013*). En outre, la mission a traité de l'application du nouveau TOFE (Directive n°10/2009/CM/UEMOA sur le TOFE) basé sur le MSFP 2001.

Les statistiques de la dette publique (intérieure et extérieure) sont préparées et supervisées par la Direction nationale de la dette publique (DNDP). La DNDP est équipée du logiciel de comptabilité CS-DRMS. Les données et projections de la dette sont en général de bonne qualité, mais la présentation des données et la couverture de l'allègement de la dette (multilatérale et bilatérale) pourraient être améliorées. Une Évaluation des résultats de la gestion de la dette (DEMPA) a été menée à bien en 2009 et les autorités renforcent actuellement les données sur la dette conformément aux recommandations du rapport rédigé à l'issue de cette évaluation.

Données monétaires

Statistiques monétaires et financières

Les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sont en général adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Conformément aux recommandations du SGDD, la BCEAO procède à la diffusion des données monétaires mensuelles dans un délai de quatre à six semaines. Elle ne les affiche sur son site internet que beaucoup plus tard. Leur exactitude est quelque peu compromise par l'utilisation des coefficients de tri de 1990 pour estimer les montants de billets circulant entre les pays de la BCEAO, lesquels servent à leur tour à estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre. Les formulaires types de communication des données (conformes au Manuel de statistiques monétaires et financières — MSMF) ne sont toujours pas utilisés régulièrement pour communiquer les données monétaires au FMI.

Balance des paiements

En décembre 1998, une législation de portée régionale adoptée par les pays membres de l'UEMOA a officiellement assigné à la BCEAO la responsabilité de compiler et de diffuser les statistiques de balance des paiements. L'agence nationale de la BCEAO arrête définitivement les données vers la mi-novembre de l'année suivante et les publie immédiatement sous forme de brochure, bien qu'elles ne soient pas suffisamment robustes.

En général, les statistiques du secteur extérieur du Mali présentent de graves déficiences. Les notions et définitions utilisées pour compiler les statistiques de balance des paiements sont dans l'ensemble conformes aux principes énoncés dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (BPM5). L'adoption de la méthodologie du MBP6 ne sera requise qu'à partir de 2013/14, sauf pour la comptabilisation des allocations de DTS sous forme d'engagements de dette. En outre, les métadonnées de la balance des paiements du Mali devraient être mises à jour.

Pour réconcilier les données commerciales au sein de l'UEMOA, la BCEAO a créé une cellule sousrégionale chargée d'harmoniser les statistiques bilatérales des États membres de façon à en éliminer les asymétries avant de les consolider aux fins de la préparation de la balance des paiements régionale de l'UEMOA. Les données nationales sont le cas échéant corrigées rétroactivement et se trouvent ainsi améliorées.

Les statistiques de balance des paiements restent fragiles dans un certain nombre de domaines essentiels, de même que les données sur les envois de fonds, l'investissement direct étranger et les flux de portefeuille. Plusieurs vastes projets en nature ne sont pas saisis adéquatement dans les données de balance des paiements. Cependant, l'aide projet qui était classée dans les transferts courants est désormais classée dans le compte de capital.

Des données sur la position extérieure globale sont publiées dans SFI et le BOPSY jusqu'en 2007. Une enquête de DFI sur les flux de capitaux privés étrangers, appelée « PRC CPE », est en cours dans tous les pays de la zone franc. Cependant, les comptes financiers ne couvrent pas convenablement les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire, car le recensement des avoirs extérieurs des résidents reste très partiel et on ne fait appel à aucune source de données de rechange (par exemple, les statistiques de la BRI).

La mission de statistiques plurisectorielles qui s'est rendue au Mali en avril-mai 2003 a conclu que le système de compilation de la balance des paiements est en général fiable; elle a encouragé les autorités à y intégrer les sources bancaires et à publier la balance des paiements dans les délais recommandés par le SGDD. La première de ces recommandations n'est toujours pas mise en œuvre. Les statistiques annuelles de balance des paiements sont régulièrement communiquées, mais avec un certain retard, au Département des statistiques.

En mai 2013, la BCEAO a publié pour les pays de l'UEMOA un nouveau guide de méthodologie pour l'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale en conformité avec la sixième édition du manuel de la balance des paiements du FMI. La balance des paiements du Mali est actuellement présentée conformément à ce nouveau guide.

Statistiques concernant la pauvreté

La mise à jour annuelle de la SRP définit un ensemble stratégique d'indicateurs de pauvreté qui permettent de suivre la mise en œuvre de la stratégie.

Mali — Indicateurs nécessaires à la surveillance (Au 30 avril 2015)								
	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données	Fréquence de communication des données	Fréquence de publication			
Taux de change	Actuel	Actuel	Q	М	М			
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	janvier 2015	mars 2015	М	М	М			
Monnaie centrale	janvier 2015	mars 2015	М	М	М			
Monnaie au sens large	janvier 2015	mars 2015	М	М	М			
Bilan de la banque centrale	janvier 2015	mars 2015	М	М	М			
Bilan consolidé du système bancaire	janvier 2015	mars 2015	М	М	М			
Taux d'intérêt ²	Actuel	Actuel	I	Н	М			
Indice des prix à la consommation	mars 2015	avril 2015	М	М	М			
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ — Administration centrale	décembre 2014	mars 2015	М	Т	А			
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	décembre 2014	mars 2015	М	I	А			
Solde des transactions courantes extérieures	2014	mars 2015	А	А	А			
Exportations et importations de biens et de services	2014	mars 2015	А	А	А			
PIB/PNB	2014	mars 2015	Α	Α	S			
Dette extérieure brute	2014	mars 2015	Α	А	А			
Position extérieure globale ⁶	2014	mars 2015	А	А	А			

¹ Inclut les avoirs de réserves donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaies et par échéances.

⁶Y compris la position des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents. Note: Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), semestrielle (S) et non disponible (ND).